



Child & Youth  
**Advocate**  
**Défenseur**  
des enfants et de la jeunesse



# LA MISE AU JEU! PAR ET POUR LES ENFANTS

Rapport sur l'état de l'enfance 2012



Novembre 2012

## **Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse**

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse détient les fonctions et responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes soient protégés;
- Voir à ce que les opinions des enfants et des jeunes qui ne seraient autrement pas mises de l'avant soient entendues et considérées;
- Faire en sorte que les enfants et les jeunes aient accès aux services approuvés et que leurs plaintes relativement à ces services reçoivent l'attention nécessaire;
- Donner de l'information et des conseils au gouvernement, aux agences gouvernementales et aux collectivités au sujet de la disponibilité, de l'efficacité, de la sensibilité et de la pertinence des services aux enfants et aux jeunes;
- Défendre, de façon générale, les droits et les intérêts des enfants et des jeunes.

C.P. 6000	Téléphone: 1.888.465.1100	1.506.453.2789
Fredericton, N.-B.	Réception: 1.506.453.2789	<a href="http://www.gnb.ca/dejnb">www.gnb.ca/dejnb</a>
E3B 5H1	Télécopieur: 1.506.453.5599	

## **Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick**

La population du Nouveau-Brunswick a le droit de connaître les décisions prises, de faire partie du processus décisionnel, et de connaître les résultats livrés par le système de santé et ses coûts.

Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick encouragera cette transparence, cet engagement et cette responsabilité en engageant la population dans un dialogue significatif, mesurant, en surveillant et évaluant la santé de la population et la qualité des services en santé, en informant la population sur l'état de la performance du système de santé et en recommandant des améliorations aux partenaires du système de santé.

Pavillon J.-Raymond-Frenette	Téléphone: 1.877.225.2521	1.506.869.6870	<a href="http://www.csnb.ca">www.csnb.ca</a>
100 rue des Aboiteaux, Suite 2200	Télécopieur: 1.506.869.6282		
Moncton, N.-B.			
E1A 7R1			

## **Comment citer ce document :**

Défenseur des enfants et de la jeunesse, LA MISE AU JEU! PAR ET POUR LES ENFANTS : Rapport sur l'état de l'enfance 2012, Novembre, 2012. ISBN: 978-1-4605-0125-2

## Table des matières :

Introduction : Le Nouveau-Brunswick souligne les droits des enfants.....	Page 5
<b><u>PARTIE I – L'état de l'enfance au Nouveau-Brunswick en 2012</u></b> .....	<b>Page 11</b>
Pourquoi la cueillette de données importe-t-elle?.....	Page 13
Rétroactions sur le rapport de 2011.....	Page 15
Le nouveau cadre amélioré de 2012.....	Page 17
Faits saillants du Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance pour 2012 .....	Page 19
<i>Portrait démographique des enfants du Nouveau-Brunswick en 2012</i> .....	Page 20
<i>Droits civils et libertés des enfants</i> .....	Page 21
<i>Environnement familial et prise en charge</i> .....	Page 22
<i>Le droit à la santé</i> .....	Page 24
<i>Comportements de santé et niveau de vie</i> .....	Page 25
<i>L'éducation, le jeu, le repos, les loisirs, les activités récréatives, les arts et la culture</i> .....	Page 27
<i>Mesures de protection particulières – facteurs de risque indésirables</i> .....	Page 30
<i>Mesures de protection particulières – Indicateurs de sécurité</i> .....	Page 32
<b><u>PARTIE II – Cibles du Cadre établi à la lumière de l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant</u></b> .....	<b>Page 34</b>

Un Plan Ciblé.....	Page 36
Le contexte.....	Page 37
Exploration des cibles.....	Page 39
Cible 1 : Sentiment d'appartenance à leur école.....	Page 39
Cible 2 : Activité physique.....	Page 46
Cible 3 : Disponibilité d'aliments sains à l'école.....	Page 50
Cible 4 : Jeunes avec du surpoids.....	Page 52
Cible 5 : Prévention de la diabète.....	Page 54
Cible 6 : Sommeil.....	Page 55
Cible 7 : Temps assis devant les écrans.....	Page 57
Cible 8 : Chance de participer aux activités culturelles.....	Page 59
Cible 9 : Perception des options de cours en arts et culture.....	Page 60
Mise en œuvre du plan d'action.....	Page 62
Conclusion.....	Page 64
Bibliographie.....	Page 67
<b><u>Le Cadre des droits et du bien-être des enfants et des jeunes</u></b> .....	Page C1
Le Cadre.....	Page C2

Les droits des enfants et des jeunes.....	Page C3
Le Cadre des droits et du bien-être des enfants et des jeunes – Les questions.....	Page C4
Diversité.....	Page C7
Expression.....	Page C8
Famille et communauté .....	Page C9
Santé.....	Page C10
Développement sain.....	Page C11
Apprentissage.....	Page C12
Facteurs indésirables .....	Page C13
Sécurité.....	Page C14
Rendement du système .....	Page C15
Sources de données et fournisseurs .....	Page C16

*Tous nos grands enjeux de société aboutiront à peu si nous ne pouvons pas reconstruire et renforcer l'importance de l'individu; d'obtenir pour chacun d'entre nous et pour nos enfants la chance de vivre selon la définition que donnaient les Grecs au bonheur : « l'exercice de nos forces vitales à la poursuite de l'excellence dans une vie remplie d'opportunité.*

*-Robert F. Kennedy, discours aux finissants, UNB, le 12 octobre, 1967*

## Introduction

### Le Nouveau-Brunswick souligne les droits des enfants

Le 20 novembre, la communauté internationale souligne la Journée mondiale de l'enfance, commémorant ainsi l'adoption, en 1989, de la *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'ONU.

Depuis cinq ans, au Nouveau-Brunswick, le défenseur des enfants et de la jeunesse souligne la Journée mondiale de l'enfance en présentant un rapport sur l'état de l'enfance, qui dresse un portrait de la situation des enfants et des jeunes dans notre province. Cette année, en ce 20 novembre, nous sommes ravis de dévoiler la 5<sup>e</sup> édition de notre rapport sur l'état de l'enfance 2012. Le rapport de cette année, qui s'intitule *La mise au jeu : Par et pour les enfants*, vise à faire ressortir les façons dont les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick bâtissent des collectivités plus fortes et plus sécuritaires au sein desquelles ils peuvent évoluer et grandir.

Au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, nous sommes convaincus que le processus du développement communautaire est, de façon inhérente, orienté par les jeunes et qu'en respectant les droits des enfants et en offrant aux jeunes des possibilités de jouer, de s'adonner à divers loisirs et passe-temps récréatifs, ainsi que de participer à des activités artistiques et culturelles (tout en leur donnant le droit fondamental de se reposer), nous verrons prospérer le Nouveau-Brunswick à l'échelle sociale, économique et environnementale.

Pour la deuxième année consécutive, le rapport sur l'état de l'enfant, élaboré en collaboration avec le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, présente le Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance du Nouveau-Brunswick et en effectue l'analyse. Ce cadre renferme des données et des

renseignements fondamentaux que nous considérons, au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, comme étant essentiels pour revendiquer un changement systémique à l'appui de réformes qui permettront la mise en œuvre progressive de tous les droits des enfants au Nouveau-Brunswick.

Cependant, l'accroissement de la collecte et de l'analyse de données ne constitue qu'une mince partie du « changement de culture » nécessaire à l'adoption d'une approche d'élaboration des politiques centrée sur l'enfant au Nouveau-Brunswick. C'est un début, certes, mais au-delà des données, les décideurs du Nouveau-Brunswick doivent toujours placer les droits fondamentaux et l'intérêt supérieur des enfants avant tout autre facteur dans le cadre de l'établissement de politiques au sein de notre province. Les enfants et les jeunes n'ont peut-être pas toujours le poids politique ou financier nécessaire pour influencer les politiques qui les touchent.

Accorder la priorité aux enfants devrait constituer notre objectif de société et il s'agit là d'un objectif réalisable si nous développons nos politiques en faisant recours aux données empiriques contenus dans ce Cadre.

\*\*\*



Les observations finales au Canada du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant en 2012 démontrent clairement les défis auxquels nous continuons de nous heurter comme pays en ce qui a trait au respect de nos promesses et de notre devoir envers les enfants. Nous ne devons jamais oublier qu'il y a des enfants au sein de chacune de nos collectivités, qui bien trop souvent, tombent entre les mailles du filet. Malgré nos réussites, nous pouvons toujours aspirer à améliorer le sort de nos enfants.



Au Nouveau-Brunswick, malgré le chemin qu'il nous reste à parcourir, nous pouvons être fiers du travail entrepris au cours des cinq dernières années pour améliorer le mieux-être de nos enfants et de nos jeunes. Nous poursuivons l'élaboration d'un portrait annuel de la situation des enfants, ainsi que d'un cadre par l'entremise duquel nous effectuons le suivi et la mesure de nos améliorations. Déjà nous voyons les débuts de projets de recherche plus approfondis reliés à cette analyse et inspirés par ce recueil de données.

Le Nouveau-Brunswick a inauguré en 2011 sa Semaine de sensibilisation aux droits des enfants et dirige cette année l'élaboration d'une telle initiative à l'échelle du Canada. En collaboration avec d'autres défenseurs des enfants et des jeunes du pays et d'importants organismes de services aux enfants, la thématique *Par et pour les enfants* a été adoptée pour la campagne de sensibilisation de cette année. Encore une fois, le gouvernement, les organismes, les familles, les enfants et les jeunes souligneront la force des collectivités et la jeunesse d'esprit en organisant des activités prônant les droits des enfants dans l'ensemble de la province et d'un océan à l'autre et en y prenant part.

Le Nouveau-Brunswick a aussi accueilli, en 2010, un symposium international sur les droits de l'enfant dans l'ensemble de la francophonie. À la suite de ce symposium, le Nouveau-Brunswick a obtenu la présidence et le secrétariat d'un groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone. On a pu constater les résultats des

travaux ainsi réalisés l'été dernier, lors de la tenue, à l'Université de Moncton, du tout premier cours d'été international relatif aux droits de l'enfant.

La province s'est aussi doté d'un cadre provincial de l'engagement jeunesse développé par Youth Matters, un réseau jeunesse provincial avec le concours et à l'exemple du travail accompli avec les municipalités francophones par la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick.

Page | 7



Au-delà de ces efforts de sensibilisation le Nouveau-Brunswick entreprend aussi des démarches innovatrices au niveau du développement des politiques. Notre province œuvre à offrir de meilleurs services aux jeunes dans le besoin par l'élaboration d'un processus de prestation des services intégrés et s'est engagé envers la création d'un Centre d'excellence pour les enfants et les jeunes à besoins complexes. Tout ceci s'accompagne du développement d'un



outil important pour le coffre des analystes en politiques et coordonateurs législatifs des ministères. La province insiste désormais sur l'évaluation d'impact sur les droits de l'enfant pour toutes les nouvelles politiques et décisions du cabinet affectant les enfants, afin de vraiment mettre les enfants d'abord dans nos approches et dans notre façon de penser et d'opérer le processus décisionnel gouvernemental.

La recherche, la formation, la sensibilisation du public, l'amélioration de nos méthodes de travail dans le développement de politiques sont toutes intimement liées. Plus nous sommes formés et sensibilisés au devoir d'opérationnaliser les droits fondamentaux des enfants, plus nos politiques en seront éclairés, entraînant une meilleure application de ces droits et des résultats plus bénéfiques pour nos jeunes.

Nous aspirons à faire du Nouveau-Brunswick un chef de file reconnu mondialement comme milieu propice à l'épanouissement des enfants, à la résilience des jeunes et au respect de leurs droits fondamentaux. En continuant de faire évoluer les approches décrites ci-dessus le Nouveau-Brunswick donne du vrai leadership et contribue effectivement à la concrétisation de cette vision.



Comme nous l'indiquions précédemment, le présent rapport renferme des données et des tableaux actualisés faisant partie du Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance. Au fil des futures éditions de ce rapport dans les années à venir, le Cadre renfermera de plus en plus d'information sur les liens entre la mise en œuvre des droits et du mieux-être des enfants et des jeunes au Nouveau-Brunswick.

La première partie du rapport résume les améliorations apportées au Cadre de cette année et fait ressortir certaines des constatations les plus significatives observées dans les indicateurs mis à jour. Il définit aussi la façon dont nous comptons utiliser le rapport, de même que les efforts que nous continuerons de déployer pour l'améliorer et le diffuser plus largement auprès des chercheurs, des décideurs, des fournisseurs de services, des familles, des enfants et des jeunes qui bénéficieraient de son utilisation.

Il peut s'agir là d'un truisme, mais la collecte de données est inutile à moins de s'équiper de moyens de les traduire en renseignements et en connaissances pratiques, pour ensuite agir en conséquence. Comme vous le verrez, la première partie du rapport présente un résumé des efforts déployés par notre bureau et par d'autres organismes gouvernementaux en ce qui a trait à ce processus de transfert des connaissances et d'action. Nous indiquons également les étapes à venir en ce qui a trait à ce processus.

\*\*\*

Dans la partie II du rapport, à titre d'exemple, nous définissons un plan d'action axé sur la mise en œuvre de l'article 31, en l'occurrence, le droit de l'enfant au repos, aux loisirs, au jeu, aux activités récréatives, aux arts et à la culture. Nous avons introduit cette thématique dans notre rapport sur l'état de l'enfance 2011, intitulé *Jouer ça compte!* et nous en avons fait le fondement de nos efforts en matière de défense des droits des enfants au cours des 12 derniers mois. Le jeu, le repos, les loisirs, les activités récréatives, les arts et la culture sont, d'une façon ou d'une autre, liés à la vie de tout enfant et sont essentiels à la protection et à la promotion de tous les droits que prévoit la *Convention*. Nous continuerons donc de nous centrer sur le jeu (et sur les volets connexes) en 2012-2013. Nous nous concentrerons particulièrement sur le rapport du jeu avec les enfants victimes de violence, de maltraitance, de négligence et de toute forme de mauvais traitements ou d'exploitation, un thème auquel nous retournerons l'an prochain.

La Partie II du rapport explore la façon dont le jeu et les droits qui l'accompagnent en vertu de l'article 31 représentent des composantes essentielles au développement physique, social, mental et cognitif des enfants et des jeunes.

Le Plan d'action à la partie II du rapport renferme des objectifs et des cibles mesurables visant à nous aider à centrer et à documenter la réussite de notre mise en œuvre progressive des droits des enfants au sein de notre province. Au fil du temps, ce plan d'action nous permettra d'amener tous les

citoyens du Nouveau-Brunswick à participer à l'élaboration d'un plan global visant l'entière mise en œuvre des droits des enfants. Au-delà de cette aspiration, un plan d'action pour la mise en œuvre des droits des enfants au Nouveau-Brunswick pourrait nous permettre de mieux vivre le respect général des droits de la personne comme « l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations » dont traite la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En plaçant posément les droits de l'enfant comme priorité directrice de notre politique publique nous démontrons notre engagement collectif au Nouveau-Brunswick, aux droits de la personne, à la bonne gouvernance et au développement durable. L'enfant mieux que quiconque d'entre nous peut nous mener vers ce bien.

\*\*\*

*On n'arrête pas de jouer parce  
qu'on est vieux; on devient vieux  
quand on arrête de jouer.*

*-George Bernard Shaw*

Comme nous l'indiquions au départ, afin de résoudre les préoccupations et les défis liés à l'inactivité, à la passivité, à l'obésité, à l'isolement, au manque d'estime de soi et à l'intimidation qui, hélas, peuvent nuire à nos enfants et à leur famille dans cette terre d'abondance, nous devons permettre aux jeunes d'exploiter leurs ressources et les amener à s'investir dans le processus du changement.

L'éducation et le soutien envers des programmes centrés sur les enfants et menés par des enfants sont fondamentaux en ce qui a trait à la réussite d'une meilleure mise en œuvre des droits. Au Nouveau-Brunswick, le défenseur des enfants et de la jeunesse est fier de promouvoir des initiatives comme le programme des écoles respectueuses des droits de l'UNICEF, Jeunes leaders, le programme d'éducation sur l'Holocauste et les droits de la personne de la Fondation Asper, CISV, le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick et de nombreux autres programmes jeunesse de leadership et de renforcement de la résilience.

Ces programmes sont les véhicules et les moyens nous permettant d'atteindre les cibles que nous nous sommes fixées et de progresser rapidement dans la réalisation de changements positifs pour les enfants et les jeunes. Nous continuerons d'employer nos ressources afin de soutenir ces programmes, qui amènent les jeunes à prendre l'initiative d'instaurer des changements et qui favorisent une culture de respect envers les droits des enfants chez l'ensemble des citoyens.

En reconnaissant la façon dont les enfants s'entraident, nous pouvons influencer un changement de culture visant le respect des droits de tous les enfants et permettant aux collectivités du Nouveau-Brunswick de croître et de prospérer ensemble.



## PARTIE I – L'état de l'enfance au Nouveau-Brunswick en 2012

Le 5 octobre 2012, quelque 10 ans après la dernière évaluation que lui avait transmise le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, le Canada a reçu des conseils assez fermes de l'organisme mondial de surveillance en la matière. L'organisme de Genève sur les droits de l'enfant considère qu'il y a, au Canada, d'importants écarts sur lesquels il importe de se pencher et que nous n'avons pas fait preuve de beaucoup d'attention ni de fermeté afin de faire des enfants et de leurs droits et intérêts une véritable priorité. Comme le principal mécanisme d'obligation lié à ce traité relatif aux droits de la personne le plus largement ratifié dans le monde consiste à la présentation d'un rapport quinquennal par chacun des pays et que le Canada n'avait pas réalisé de rapport en la matière depuis 10 ans, il est normal que les membres du Comité des Nations Unies aient eu des choses à nous dire.

En dépit de l'absence de rapport du Canada en 2007, le Nouveau-Brunswick déploie depuis cinq ans des efforts diligents afin d'améliorer sa cueillette de données et ses rapports en ce qui a trait à la mise en œuvre des droits des enfants et au mieux-être de ceux-ci. Cette deuxième édition du Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance au

Nouveau-Brunswick constitue un nouveau jalon de notre processus d'élaboration de rapports. Le Cadre continuera de faire l'objet d'améliorations, mais nous estimons avoir franchi une étape importante. Nous avons désormais un modèle de fonctionnement efficace qui nous permettra de comparer directement, d'une année à l'autre, des indicateurs exhaustifs normalisés de mise en œuvre des droits des enfants.

**Le Comité réitère sa recommandation à l'État Partie en vue d'établir un système national, exhaustif de collecte de données et d'analyser les données recueillies comme la base de l'évaluation mesurant son progrès envers l'exercice effectif des droits de l'enfant et afin de mieux concevoir des politiques et programmes qui permettront d'améliorer l'application de la Convention.**

**Comité de droits de l'enfant, Observations finales concernant les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rapports du Canada, le 5 Octobre 2012**

Ce cadre permet de comparer diverses données démographiques et permet d'effectuer un suivi des progrès réalisés au Nouveau-Brunswick. Le Cadre compare notamment les enfants du Nouveau-Brunswick avec leurs pairs du reste du Canada. Il renferme également une ventilation des indicateurs entre garçons et filles et de nombreux indicateurs améliorés en ce qui a trait au mieux-être des enfants des Premières Nations. On commence à y observer des tendances générales d'amélioration ou de régression d'une année à l'autre. Ce modèle de mise en œuvre des droits devra encore faire l'objet de nombreuses améliorations, mais nous l'estimons assez intéressant et assez important pour le faire connaître auprès de défenseurs des droits des enfants ailleurs au monde.



### Pourquoi la cueillette de données importe-t-elle?

La cueillette de données peut avoir une influence et des répercussions positives sur divers aspects des droits des enfants au Nouveau-Brunswick. La promotion et l'intensification de la cueillette de données sont essentielles si nous voulons nous préparer adéquatement à aborder les enjeux liés à la mise en œuvre des droits de l'enfant et à agir efficacement en la matière. Or, l'amélioration de la mise en œuvre des droits des enfants au Nouveau-Brunswick est importante pour deux raisons : d'abord, elle nous permet de bien nous acquitter de nos obligations en la matière, dans le respect de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies et, dans une perspective politique, elle permet au gouvernement de rendre des comptes à ses citoyens à partir d'une approche décisionnelle fondée sur des données empiriques.

Il ne fait nul doute que nous vivons dans une ère de l'information. Du point de vue politique, le savoir est un outil puissant et la clé du savoir réside dans de rigoureuses pratiques de gestion de données. De plus en plus, les électeurs s'attendent à ce que les gouvernements démocratiques investissent dans un processus décisionnel reposant solidement sur des données probantes. La véritable légitimation du pouvoir qu'exercent aujourd'hui les

gouvernements ne se situe pas simplement dans les boîtes de scrutin, mais bien dans leur capacité de soutenir et de promouvoir les droits fondamentaux de la personne. La mesure des progrès de cet ordre doit être démontrée de façon crédible par l'amélioration des résultats liés à la santé de la population et au niveau de vie. Sur l'ensemble des valeurs fondamentales et des droits de la personne qui sont chers aux Canadiens, les droits de l'enfant comptent parmi les plus importants. Nos députés provinciaux et fédéraux doivent faire état de progrès constants en ce qui a trait à la situation de nos enfants.

La véritable légitimation du pouvoir qu'exercent aujourd'hui les gouvernements ne se situe pas simplement dans les boîtes de scrutin, mais bien dans leur capacité de soutenir et de promouvoir les droits fondamentaux de la personne. La mesure des progrès de cet ordre doit être démontrée de façon crédible par l'amélioration des résultats liés à la santé de la population et au niveau de vie.

Les données liées à la mise en œuvre des droits des enfants jouent différents rôles : elles informent les gouvernements des enjeux dont la résolution nécessite l'adoption de politiques; elles fournissent des rétroactions sur l'efficacité



réelle des politiques appliquées; elles renforcent le discours public en transmettant aux électeurs des renseignements sur les questions de politique nationale qui les intéressent et leur permettent d'évaluer et d'influencer la réponse du gouvernement en la matière. Leur principal avantage est peut-être le fait qu'elles permettent de suggérer de nouvelles voies pour la recherche empirique et qu'elles contribuent à l'élaboration de solutions novatrices et bien accueillies pour résoudre les nouveaux défis liés au mieux-être de l'enfant.

De bonnes pratiques de gestion des données en matière de droits et de mieux-être des enfants peuvent donc entraîner d'importants avantages. Par exemple, en recueillant des données ventilées et en les rendant largement accessibles, nous permettons la réalisation d'analyses susceptibles de repérer des différences et des écarts en ce qui a trait au niveau de mieux-être, de sorte que des politiques publiques puissent être adaptées en conséquence. La publication d'indicateurs comme ceux qui figurent dans les tableaux ci-dessous peut également favoriser l'éducation fondée sur les droits et devenir un important outil d'appui pour susciter l'engagement de la collectivité, particulièrement en ce qui a trait aux défis et aux désavantages pour lesquels il faut trouver des solutions et ultimement, pour mobiliser des gens et les amener à agir.



Comme nous l'avons répété dans de précédents rapports, dans le domaine des politiques de santé au Nouveau-Brunswick, nous sommes riches en données, mais dépourvus d'information. La cueillette de données n'est d'aucune utilité (et peut, en fait, représenter un risque en matière de confidentialité et de liberté) si les renseignements recueillis ne sont pas analysés et utilisés intelligemment. Il importe donc d'investir adéquatement dans les secteurs gouvernementaux de la recherche et des politiques, particulièrement dans les domaines qui touchent les enfants. Ce n'est que de cette façon que nous pouvons savoir ce que nous faisons correctement ou non en ce qui a trait aux services offerts aux enfants et continuer de leur assurer les meilleurs résultats envisageables. Voilà ce que signifie œuvrer sans cesse, collectivement et individuellement, à faire en sorte que l'intérêt supérieur de chaque enfant soit une considération primordiale, dans le respect de l'article 3 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

## Rétroactions sur le rapport de 2011



Le rapport de 2011 sur l'état de l'enfant, *Le jeu ça compte!*, présentait les données provinciales liées aux droits des enfants dans un tout nouveau cadre. En tablant sur l'expérience du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, qui avait produit son premier *Portrait de la santé de la population des jeunes néo-brunswickois* en 2010, les deux organismes ont collaboré à l'élaboration du Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance, qui présente tous les droits garantis en vertu de la Convention en lien avec neuf grandes questions, qui reprennent sensiblement les huit regroupements de droits cernés par les analyses portant sur les droits des enfants. Le Cadre de 2011 constituait un effort optimal, non seulement en ce qui a trait à la présentation de tous les droits des enfants par rapport à des indicateurs de mieux-être mesurables et

normalisés, mais également à l'égard de la ventilation des données par genre et par statut autochtone ou non autochtone. Nous avons également réussi pour la première fois à capturer toutes les données en un coup d'œil et à comparer facilement la situation des enfants du Nouveau-Brunswick par rapport à celle de leurs pairs du reste du Canada.

Le Cadre a été acclamé par les défenseurs des droits des enfants du Canada et par les responsables de la santé publique comme étant une réalisation monumentale, une pratique exemplaire enlevante et un outil de référence exhaustif.

Le Cadre a été lancé durant la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants en novembre dernier, lors d'un déjeuner offert par le premier ministre Alward. Le premier ministre a accueilli le Cadre comme étant une avancée progressive pour aider le gouvernement à fixer des cibles et à réaliser d'importants progrès mesurables pour les enfants du Nouveau-Brunswick. Le Cadre a également été largement diffusé sur Internet par l'entremise de bulletins d'information, du site Web du Conseil de la santé et de celui du Bureau du défenseur. Les deux organismes se sont également investis dans d'importantes activités de diffusion et de présentations publiques afin de présenter le rapport. En mai 2012, un atelier



du Réseau de recherche sur les politiques sociales a eu lieu à l'Université St. Thomas pour amener les décideurs, les chercheurs universitaires et les organismes communautaires à s'approprier et à utiliser le Cadre, processus ayant permis de recueillir davantage de rétroactions et de suggestions. Les intervenants ont dit avoir besoin de meilleurs renseignements par rapport à la santé des enfants et à l'environnement, de même que de plus de rapports et de ventilation de données en ce qui a trait aux jeunes des Premières Nations.

Certains intervenants ont également exprimé des interrogations quant à l'étendue et à la portée du rapport et ont questionné les motifs pour lesquels on avait produit un rapport avec autant d'indicateurs, plutôt que de se montrer plus stratégique et sélectif en ce qui a trait aux données publiées. Avec tant de données et une approche très généraliste, le Cadre n'offre pas toujours aux décideurs les données nécessaires à l'étude soignée des choix politiques et administratifs qui s'imposent. Nous en convenons. Mais il nous appert utile d'avoir un cadre général pour susciter le débat et surtout d'une façon qui renforcera les notions d'interdépendance des droits de l'enfant.

*Les jeunes d'une nation  
sont les fiduciaires de  
son avenir*

*-Benjamin Disraeli*

## Le nouveau cadre amélioré de 2012

Nous croyons que le Cadre de 2012 est demeuré l'outil de production de rapport exhaustif et transparent en matière de droits des enfants qu'il se voulait dès le départ. De nombreux analystes et experts des politiques publiques ont l'habitude de gérer, de chercher et de publier des données à des fins ciblées. Le Cadre fonctionne suivant une perspective différente. L'objectif consiste à diffuser largement le plus d'information pertinente possible en lien avec chacun des droits des enfants. Nous espérons que cela contribuera à faire en sorte que tous les enfants puissent jouir de tous leurs droits du mieux possible, ou à défaut de cela que les écarts et les inégalités ressortiront et on s'efforcera alors d'y remédier le plus rapidement possible.

L'an dernier, dans le rapport sur l'état de l'enfance qui accompagnait le Cadre, nous faisons ressortir l'historique des droits de l'enfant, de même que le travail influent et fondamental de Janusz Korczak, qui prônait des conditions sociales où la voix de l'enfant serait respectée en toute équité et où les enfants seraient honorés et estimés. Nous avons présenté les données en lien avec chacun des articles de la *Convention*. Cette approche nous a permis de renforcer l'éducation en matière de droits de l'enfant et de diffuser une compréhension contextuelle de la *Convention* auprès de nos

auditoires. Nous prévoyons réutiliser ce format l'an prochain, en examinant de plus près l'article 19 et le droit de l'enfant d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements. Nous voudrions aussi expliquer ce droit en relation avec tous les autres droits de la *Convention* et bien tabler une fois de plus sur la mise en application de chaque droit en vertu de la *Convention* au Nouveau-Brunswick.

Cette année, cependant, nous demeurerons centrés sur les droits prévus à l'article 31. Nous passerons donc rapidement en revue tous les autres faits saillants des données et du Cadre cette année et nous nous concentrerons ensuite sur un plan visant l'entière mise en œuvre des droits prévus à l'article 31 ici, chez nous. Nous commencerons à fixer des cibles portant sur des indicateurs particuliers liés aux droits prévus à l'article 31 et nous œuvrerons à travers l'année avec les collectivités, les familles, les ministères et les organismes afin de concevoir des stratégies visant l'atteinte de ces cibles.

Le Cadre de 2012 renferme 20 indicateurs nouveaux ou révisés. Bon nombre de ceux-ci établissent des paramètres nouveaux ou revus en ce qui a trait au mieux-être des enfants et des jeunes des Premières Nations. Ils ont été normalisés, dans la mesure du possible, afin d'être plus directement comparables à ceux qui s'appliquent à la population non autochtone. De nouveaux indicateurs ont également été

ajoutés pour l'utilisation, par les jeunes, de produits de protection solaire et pour les émissions de gaz à effet de serre par personne. Trois nouveaux indicateurs portant sur les données d'intervention correctionnelle auprès des jeunes ont été ajoutés et les indicateurs liés au taux de participation des jeunes au marché du travail, aux dépenses des ménages au titre du logement et aux taux de criminalité totaux chez les jeunes ont été révisés.

En tout, le Cadre révisé fait état de 258 indicateurs, dont plus de 166 comportent des renseignements nouveaux ou actualisés. En ajoutant une colonne renfermant les données du rapport de 2011, nous pouvons commencer à avoir un aperçu de la façon dont les tendances se manifestent et à constater si la situation de nos enfants s'améliore ou non.



## Faits saillants du Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance pour 2012

Il est difficile à dire, même du point de vue éclairé qu'offre le Cadre de cette année, si la situation globale des enfants du Nouveau-Brunswick s'améliore ou si les tendances révèlent plutôt des résultats d'ensemble négatifs. Cette difficulté est en partie liée au fait que nous n'en sommes qu'à notre deuxième année de suivi systématique de données comparables et que toute analyse de tendances concluante nécessiterait une perspective prolongée sur plusieurs années. Nous sommes cependant en mesure de retourner chercher certaines séries de données et de dégager des tendances triennales ou quinquennales, voire plus longues lorsque les données nous permettent de pousser les recherches plus loin comme nous le faisons ci-dessous. L'autre difficulté, bien sûr, est que nous n'avons toujours pas de plan d'ensemble en matière de mise en œuvre des droits des enfants dans la province. Nous n'avons pas encore fait de choix stratégiques clairs en ce qui a trait aux priorités auxquelles nous entendons nous attaquer, ni de repères établis et de cibles de rendement que nous voulons atteindre en lien avec ces indicateurs. Par conséquent, leur potentiel à titre de mesures de rendement demeure inexploité. Voilà les défis que nous comptons relever durant les prochains mois.



Généralement, nous estimons tout de même utile de faire le point annuellement, comme nous le faisons depuis plusieurs années, et d'indiquer les données et les statistiques qui sont dignes de mention et qui devraient alimenter notre processus décisionnel et la prestation de nos programmes en lien avec les enfants. Pour faciliter la consultation, nous avons disposé les faits saillants du Cadre de 2012 selon les neuf titres de questions figurant dans les tableaux du Cadre. Nous expliquerons également ci-dessous la façon dont les questions du Cadre s'inscrivent dans les huit ensembles de droits des enfants dont il est souvent question dans les approches axées sur les droits des enfants.

## Portrait démographique des enfants du Nouveau-Brunswick en 2012

La première série d'indicateurs figurant dans le tableau 1 du Cadre porte sur la définition de l'enfant, des droits de l'enfant à une identité et à une culture, de même que de son droit à l'égalité sans discrimination. Essentiellement, ces séries de données dressent un portrait global des enfants du Nouveau-Brunswick par rapport à l'ensemble de la population. Quel pourcentage de la population représentent les enfants? Est-ce notre population qui vieillit ou notre taux de natalité qui diminue? Dans quelle proportion les groupes culturels et linguistiques francophones, anglophones, autochtones et allophones sont-ils représentés dans notre province au sein de cette population? Dans quelle langue les parents choisissent-ils de faire instruire leur enfant? De quelle façon tous ces indicateurs se comparent une fois ventilés entre garçons et filles?

Notre population a encore augmenté<sup>1</sup>, mais nous sommes une province vieillissante.

Les pourcentages de la population représentés par différents groupes d'âge ont peu changé à l'exception d'une catégorie.

<sup>1</sup> La population totale du NB s'est accrue de 21 174 personnes

Le pourcentage de la population de plus de 65 ans a grimpé considérablement, passant de 14,75 % à 16,46 %. Le pourcentage des 0-19 ans a diminué dans une proportion presque équivalente, passant de 22,73 % à 21,22 %, ce qui représente une baisse plus prononcée que la baisse moyenne enregistrée pour ce groupe d'âge au Canada. Le pourcentage d'enfants et de jeunes au sein de notre population nous place toujours au 9<sup>e</sup> rang par rapport à l'ensemble des provinces.<sup>2</sup> Nos enfants et nos jeunes représentent de plus en plus une minorité et notre dépendance économique future envers eux s'accroît. En cette époque de vieillissement de la population du Nouveau-Brunswick, il nous faut une jeunesse solide, résiliente et compétente, attachée à son milieu et désireuse de rester afin de renforcer le Nouveau-Brunswick.



<sup>2</sup> Cadre, question 3; indicateur 21.

## Droits civils et libertés des enfants

Cet ensemble de droits mesure la façon dont les enfants s'expriment, à partir de leur taux de participation à des sports et à des activités scolaires, à l'école ou au sein de la collectivité, des heures passées devant un écran, de même que par la mesure de leur autonomie, de leurs compétences, de leurs comportements prosociaux respectueux, de leur participation au marché du travail, de leur bénévolat et de leur intention de voter. D'autres indicateurs pourraient être élaborés ou ajoutés afin de mieux mesurer les droits particuliers associés à cet ensemble de droits en vertu de la *Convention*, comme la liberté d'information et les droit à la vie privée. Cependant, les 32 indicateurs énumérés dans ce tableau révèlent un portrait intéressant de l'équilibre vie-école des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick, en plus d'offrir des suggestions utiles de domaines de recherche futurs en matière de politiques et de programmes.

Les données actualisées pour l'indicateur 32, mesurant la proportion de jeunes qui prévoient voter lorsqu'ils auront l'âge de le faire, indiquent une baisse marquée, passant de 78,4 % des élèves de 12<sup>e</sup> année interrogés à 69 %.<sup>3</sup> Avait-on obtenu plus de réponses positives en raison de récentes

élections fédérales, provinciales ou municipales au moment du sondage l'an dernier? Le niveau actuel est-il plus près de la réalité? Il sera intéressant d'assurer le suivi des réponses à cette question dans les années à venir et d'observer la tendance.

Une évolution encourageante est l'augmentation du nombre de jeunes de 12 à 19 ans qui déclarent faire de la course ou du jogging. Ce nombre a grimpé de 52,8 % à 70,4 % des répondants, ce qui place le Nouveau-Brunswick en première position au Canada parmi les 10 endroits où un rapport est produit.<sup>4</sup> Selon leurs réponses de 2011, les jeunes du Nouveau-Brunswick comptent parmi les plus actifs physiquement par rapport à leurs pairs du reste du Canada dans des activités comme l'exercice à la maison, le jogging, la natation, les travaux extérieurs et la balle molle. Ils comptent toutefois parmi les moins actifs au soccer et au volley-ball.<sup>5</sup> Il importe de continuer d'insister sur tous les programmes d'activité physique, puisque nos taux de diabète et d'obésité demeurent démesurément élevés au Nouveau-Brunswick.

<sup>3</sup> Cadre, question 2; indicateur 33.

<sup>4</sup> Cadre, question 2; indicateur 18.

<sup>5</sup> Cadre, question 2; indicateurs 18, 21, 22, 23, 26 et 29



## Environnement familial et prise en charge

L'ensemble des droits liés à la famille englobe le droit de l'enfant à l'encadrement et aux soins parentaux, à des parents qui agiront toujours en tant que principaux répondants en accordant la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant. On y retrouve également le droit de ne pas être séparé de sa famille et de ses parents sauf lorsque la loi l'exige, par exemple, dans les cas où il se révèle nécessaire de retirer l'enfant de son milieu familial afin de le protéger contre la maltraitance ou la négligence. Le droit de l'enfant à l'adoption et à une forme de prise en charge lui garantissant un cadre familial dans la mesure du possible s'y retrouve également. D'autres droits prônant la réunification des familles, interdisant le transfert illicite d'enfants à l'étranger et prévoyant des mesures particulières de réadaptation pour les enfants victimes de violence sont aussi habituellement regroupés dans cet ensemble de droits. En soulignant, en 2012, la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants sous le thème *Par et pour les enfants*, nous nous concentrerons sur l'intersection des droits des articles 31 et 19. C'est d'abord au sein du cadre familial que les enfants apprennent à jouer, souvent en compagnie de leurs frères et sœurs, de cousins, d'amis et de proches plus jeunes. C'est aussi dans ces mêmes contextes que les enfants risquent le plus souvent de subir de

la violence et de la maltraitance et dans de telles situations encore, la structure de soutien des pairs peut revêtir une signification particulière.



Les données du Cadre de 2012 confirment encore une fois que le Nouveau-Brunswick soutient ses familles. Un pourcentage plus élevé de familles du Nouveau-Brunswick a reçu des versements de soutien en 2010-2011 qu'en 2009-2010, soit 91 % par rapport à 89 %. Le Nouveau-Brunswick se situe actuellement au deuxième rang en matière de versements parmi l'ensemble des endroits au Canada où un rapport est présenté et affiche un taux de recouvrement supérieur dans une proportion de 6 % à celui de la moyenne canadienne.<sup>6</sup> Un nouvel indicateur révèle que les familles néo-brunswickoises ne consacrent en moyenne que 23,7 % de leur revenu au logement, ce qui est avantageusement comparable à la moyenne nationale, en l'occurrence, 28,3 % du revenu.<sup>7</sup> Cependant, comme nous l'indiquions l'année dernière, il est difficile de procéder à un rapprochement entre cette aisance relative des familles du Nouveau-Brunswick et l'insécurité alimentaire constatée dans notre province au sein des familles ayant des enfants. Cette dernière mesure nous classe au 10<sup>e</sup> rang sur les 13 provinces et territoires du Canada. Par contre, les données actualisées sur les mesures liées à la solidarité communautaire démontrent qu'un nombre plus élevé de jeunes répondants d'ici déclarent avoir un fort ou un très fort sentiment d'appartenance à leur collectivité par

<sup>6</sup> Cadre, question 3; indicateur 6.

<sup>7</sup> Cadre, question 3; indicateur 11.

rapport à ceux de l'ensemble du Canada. Le pourcentage obtenu pour cet indicateur a très légèrement diminué depuis le rapport de l'an dernier, mais est tout de même demeuré (à 79,9 %) le plus élevé parmi les dix provinces et bien supérieur à la moyenne nationale, qui se situe à 74,4 %<sup>8</sup>. Nous pouvons, comme province, tabler sur l'engagement de nos jeunes envers leur collectivité. À leur tour, nos collectivités doivent s'engager envers nos jeunes.

Comme de vray il faut noter  
que les jeux des enfans ne  
sont pas jeux, et les faut juger  
en eux comme leurs plus  
serieuses actions.

- Montaigne, Essais, livre 23

<sup>8</sup> Cadre, question 3; indicateur 21.





## Le droit à la santé

Généralement, les théoriciens des droits des enfants regroupent le droit de l'enfant à la santé sous l'article 24, avec plusieurs autres droits liés à la santé, comme le droit de l'enfant à un niveau de vie adéquat. Comme nous avons de nombreux indicateurs dont nous estimons devoir assurer le suivi en lien avec la santé des enfants du Nouveau-Brunswick, nous avons décomposé cet ensemble de droits afin d'en dégager les principales composantes et fait une distinction entre les indicateurs liés au droit à la santé, aux conditions de santé, aux incapacités à proprement parler et à ceux qui ont trait aux comportements de santé, au niveau de vie et à d'autres déterminants de la santé plus directs.

Les données du Cadre de 2012 révèlent une grande diversité de tendances. Certaines représentent une cause de préoccupation et d'autres portent sur des domaines où l'on constate déjà des améliorations. Des améliorations significatives ont été relevées dans le domaine des perceptions de santé chez les jeunes. Par exemple on a également observé une tendance positive chez les jeunes qui perçoivent leur état de santé comme étant très bon ou excellent.<sup>9</sup> C'est un élément important et digne de mention, puisqu'il s'agit d'un repère de qualité de la santé et du mieux-être. Sur une note moins encourageante, les taux d'infection à Chlamydia au sein de la population féminine demeurent à la hausse, plutôt qu'à la baisse.<sup>10</sup> On relève aussi un élément plus déconcertant : le nombre de bébés affichant un faible poids à la naissance est plus élevé, faisant ainsi passer le Nouveau-Brunswick du 4<sup>e</sup> rang au 7<sup>e</sup> rang sur les 10 provinces par rapport à cet indicateur.<sup>11</sup> Enfin, la prévalence du diabète chez les 12-19 demeure toujours inquiétant. Le Nouveau-Brunswick se situe 10<sup>e</sup> sur 10, ce qui reflète le pire rendement au Canada à cet égard.<sup>12</sup>

<sup>9</sup> Cadre, question 4; indicateur 10.

<sup>10</sup> Cadre, question 4; indicateur 6.

<sup>11</sup> Cadre, question 4; indicateur 1.

<sup>12</sup> Cadre, question 4; indicateur 3.

## Comportements de santé et niveau de vie

Le tableau 5 de notre cadre est également lié aux droits relevant de l'ensemble des droits à la santé en vertu de la *Convention*. Mais la fonction première de ce tableau 5 consiste à évaluer si nous faisons du bon travail ou non en ce qui a trait à la promotion du sain développement des enfants et des jeunes. Les indicateurs sont regroupés en diverses catégories : soins prénataux et postnataux, éducation à la petite enfance, comportements de santé physique et mentale, comportements de santé visuelle et dentaire, ainsi que d'autres comportements particuliers aux enfants et aux jeunes, comme les perceptions qu'ont les enfants du concept de vie saine.

Selon les données sur les déterminants de la santé mis en évidence dans ce domaine, une vigilance renouvelée et une meilleure éducation s'imposent en ce qui a trait aux indicateurs énumérés. Une diminution significative du nombre de mères ayant commencé à allaiter a été constatée, tant en pourcentage qu'en ce qui a trait au rang que nous occupons au pays. Il est aussi préoccupant d'observer que malgré une légère amélioration du taux d'allaitement, les nourrissons du Nouveau-Brunswick ont 40 % moins de probabilités d'être nourris exclusivement au lait maternel durant les six premiers mois de leur vie que l'ensemble des bébés canadiens. Le

Nouveau-Brunswick se situe, à ce chapitre, derrière tous les autres endroits au Canada où un rapport est réalisé.<sup>13</sup>

Plus de jeunes du Nouveau-Brunswick ont, au cours de la dernière année, vu ou consulté un professionnel de la santé à propos de leur santé émotionnelle ou mentale, le pourcentage étant passé de 11 % à 15 %. Cependant, la moyenne canadienne a également augmenté considérablement en un an et le Nouveau-Brunswick demeure 10<sup>e</sup> sur 10 au Canada.<sup>14</sup> Cela met bien en évidence l'importance de veiller à ce que les enfants et les jeunes puissent s'orienter dans les services qui s'offrent à eux : lignes d'aide téléphonique, conseillers en orientation, fournisseurs de soins primaires, spécialistes de l'intervention, pour des besoins de divers ordres. Ces services doivent être simultanément accessibles, sans interruption et coordonnés de façon à s'articuler autour de l'enfant ou du jeune. Un programme catalyseur pour aider les jeunes à mieux s'orienter aux services dans leur communauté c'est l'initiative du « Maillon » appuyé par la Stratégie du Mieux-être. Toutes les communautés de la province pourraient bénéficier de l'arbre décisionnel et de la carte de services qu'offre ce répertoire en ligne, dans les deux langues officielles. Il faudrait

<sup>13</sup> Cadre, question 5; indicateur 3.

<sup>14</sup> Cadre, question 5; indicateur 9.

étendre ce service à d'autres communautés du Nouveau-Brunswick.

Un nouvel indicateur cette année révèle que 41 % des jeunes seulement utilisent toujours ou souvent un écran solaire durant la saison estivale.<sup>15</sup> Nous devons veiller à éduquer les enfants et les jeunes en ce qui a trait à l'importance de l'utilisation des produits de protection solaire. Selon un autre nouvel indicateur, de moins en moins d'enfants se rendent à l'école à pied ou à bicyclette d'une année à l'autre au Nouveau-Brunswick. Cet indicateur nous classe au 9<sup>e</sup> rang sur 10.<sup>16</sup> Il serait également pertinent d'obtenir plus d'information sur le nombre d'enfants et de jeunes qui déjeunent quotidiennement. Sachant que seuls deux enfants sur cinq déjeunent régulièrement et qu'à peine la moitié des adolescents dorment huit heures par nuit,<sup>17</sup> nous devons en faire davantage pour éduquer les enfants, les jeunes et les parents en ce qui a trait aux avantages et aux fondements d'un mode de vie sain.

Plusieurs nouveaux indicateurs ont été ajoutés dans ce tableau pour permettre la ventilation des données liées aux comportements de santé des enfants et des jeunes des

Premières Nations. Bien que des efforts supplémentaires s'imposent pour nous permettre de comprendre les causes fondamentales de la plus faible incidence d'adoption de comportements de santé en ce qui a trait au tabagisme, au déjeuner quotidien et à l'image identitaire positive au sein de cette population, nous sommes encouragés de constater que les jeunes des Premières Nations consomment quotidiennement plus de fruits et de légumes que les autres jeunes du Nouveau-Brunswick et qu'ils affichent également des niveaux quotidiens d'activité physique moyenne à ardue plus élevés que leurs pairs non autochtones de la province.<sup>18</sup>



<sup>15</sup> Cadre, question 5; indicateur 30.

<sup>16</sup> Cadre, question 5; indicateur 21.

<sup>17</sup> Cadre, question 5; indicateurs 24 et 28.

<sup>18</sup> Cadre, question 5; indicateurs 22a et 26a

L'éducation, le jeu, le repos, les loisirs, les activités récréatives, les arts et la culture et les enfants des minorités



Le prochain ensemble de droits des enfants porte sur le droit à l'éducation et les objectifs d'éducation, sur les droits prévus à l'article 31 et sur les droits des enfants des minorités, dont les enfants autochtones, en ce qui a trait à l'utilisation de leur langue, à la pratique de leur religion et de leur culture. La partie II de ce rapport porte particulièrement sur la

thématique de l'article 31. Le tableau 6 du Cadre présente des données du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait au droit des enfants à l'éducation. On y retrouve 26 indicateurs portant sur la transition vers l'école primaire, les indicateurs d'alphabétisation et de numératie, le développement social et émotionnel, de même que le sentiment d'appartenance à l'école.

Pratiquement tous ces indicateurs sont dérivés d'évaluations provinciales réalisées annuellement par le ministère de l'Éducation. Il serait donc intéressant d'observer les tendances en ce qui a trait au rendement des élèves au fil du temps. De façon générale, nous sommes encouragés de constater une stabilité relative en ce qui a trait aux indicateurs d'évaluation, ce qui laisse du moins supposer que le rendement du système d'éducation est le même d'une année à l'autre. À certains égards, cependant, on constate d'importantes améliorations. Par exemple, les résultats à l'épreuve d'écriture de 2<sup>e</sup> année dans le secteur anglophone ont considérablement augmenté, puisque la moyenne provinciale est passée de 69 l'an dernier à 78 cette année. Ce résultat s'approche davantage de celui des épreuves de lecture et des examens comparables dans le secteur francophone.<sup>19</sup>

<sup>19</sup> Cadre, question 6; indicateur 5.

Une grande force du système d'éducation du Nouveau-Brunswick est notre engagement fondamental envers la dualité, non seulement en ce qui a trait à la langue d'instruction et d'enseignement en classe, mais également à l'administration scolaire, à la gouvernance scolaire, de même qu'aux services d'élaboration et d'évaluation des programmes. Cette approche en matière d'éducation, garantie par notre *Charte des droits et libertés*, démontre un engagement de principe envers les articles 28, 29 et 30 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et constitue un modèle, non seulement pour le Canada mais pour le monde entier.

Pour cette raison, nous devons réfléchir à la façon dont cet engagement de principe envers l'égalité dans les services éducatifs peut être mis en action au profit des enfants des Premières Nations Mi'kmaq et Malécite du Nouveau-Brunswick. Selon un nouvel indicateur dans ce tableau, le sentiment d'appartenance à l'école des enfants des Premières Nations serait considérablement moindre que celui des autres enfants de la province.<sup>20</sup> Les Néo-Brunswickois et plus particulièrement les Acadiens ne seront pas surpris. Nous connaissons cette histoire.

---

<sup>20</sup> Cadre, question 6; indicateur 24a.

Si la dualité en éducation est un test décisif pour les gouvernements du Nouveau-Brunswick, si elle revêt une importance aussi fondamentale en ce qui a trait à notre programme d'égalité des chances pour les deux communautés linguistiques officielles, avons-nous de bons motifs de refuser aux enfants des Premières Nations les avantages qui pourraient leur être consentis à titre de minorité, tant sur le plan linguistique, qu'au titre de la gouvernance scolaire culturelle? Ces communautés culturelles sont autochtones sur notre continent. Si nous n'investissons pas collectivement dans la conservation de la langue malécite, qui le fera? Nous savons quoi faire puisque nous avons, et c'est tout à notre honneur, ouvert la voie vers les meilleurs programmes et les meilleures approches éducatives pour les minorités linguistiques. Si nous n'agissons pas dès maintenant, aurons-nous le temps de préserver ce patrimoine linguistique unique issu de notre territoire?

À la lumière de cet engagement envers la dualité, il n'est pas étonnant de constater des différences significatives entre les résultats observés chez les enfants anglophones et francophones. Leur réalité est différente, ils se heurtent à des défis distincts et peuvent périodiquement établir différentes stratégies et priorités en matière de réussite scolaire. En même temps, il n'y a aucune raison pour laquelle un système éducatif ne pourrait pas apprendre auprès de l'autre. Il est

déconcertant de constater que l'un des systèmes affiche un rendement nettement inférieur à celui de l'autre pour tel ou tel indicateur donné. Dans un contexte nord-américain, on peut, certes, s'attendre à ce que les francophones utilisent leur langue seconde avec plus d'aisance, mais lorsque l'on observe que 72 % des élèves francophones ont un niveau de maîtrise intermédiaire ou avancé de leur langue seconde alors que ce pourcentage n'est que de 33 % chez les élèves anglophones, force est de remettre nos approches en question.<sup>21</sup> Un commentaire semblable peut être formulé si l'on fait une comparaison entre les épreuves de mathématiques de 5<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> année des deux systèmes. L'an dernier, nous soulignons que les élèves anglophones accusaient un recul de 10 points en 5<sup>e</sup> année et de 12 points en 8<sup>e</sup> année par rapport aux élèves francophones. Il est encourageant de constater que cet écart s'est considérablement rétréci cette année.<sup>22</sup> Les experts diront, sans doute avec raison, que ces types de comparaisons devraient être évitées ou abordées avec une très grande prudence. Nous en convenons, mais nous n'en faisons état que pour souligner le fait que la comparaison demeure un facteur pertinent dans une province comme la nôtre, engagée comme elle l'est envers l'égalité fondamentale de ses deux

<sup>21</sup> Cadre, question 6; indicateur 16.

<sup>22</sup> Cadre, question 6; indicateurs 9 et 12.

communautés linguistiques, et aussi afin d'encourager de nouvelles recherches sur la cause de tels écarts et l'identification de solutions possibles.

Une dernière observation, non moins controversée, peut être faite par rapport à l'écart considérable entre les filles et les garçons en matière de réussite scolaire. Cette année, les filles ont obtenu des résultats supérieurs, voire souvent très supérieurs, à ceux des garçons dans tous les degrés et dans toutes les matières ou pour tous les indicateurs utilisés. En français langue seconde, l'écart atteint souvent 15 % et dans d'autres matières, il est courant d'observer une différence de 9 ou 10 points.<sup>23</sup> Il nous faut commencer à nous demander pourquoi le rendement académique des garçons est si faible par rapport à celui des filles et ce que nous devrions faire à cet égard.



<sup>23</sup> Cadre, question 6; indicateur 16.





## Mesures de protection particulières – facteurs de risque indésirables

Le dernier ensemble de droits faisant partie de l'approche centrée sur les droits des enfants renvoie au regroupement d'articles de la *Convention* portant sur les mesures de protection particulières. L'UNICEF subdivise cet ensemble de droits en quatre catégories : les enfants vivant des situations d'urgence, comme des conflits armés, la violence familiale et les enfants réfugiés (articles 22, 38 et 39); les enfants et le système de justice pour la jeunesse (articles 37, 39 et 40); les enfants dans des situations d'exploitation, comme le travail des enfants, la toxicomanie, l'exploitation sexuelle, le trafic d'enfants ou d'autres formes d'exploitation (articles 32 à 36) et les mesures particulières de protection pour les enfants des minorités (article 30). Dans notre cadre, nous avons élaboré des indicateurs pour bon nombre de ces droits, mais pas tous, en deux colonnes. Le tableau 7 du Cadre porte sur les facteurs pouvant se répercuter négativement sur les enfants et les jeunes et les indicateurs correspondants sont regroupés en lien avec la grossesse adolescente, la consommation de drogues, le tabagisme et d'autres comportements négatifs.

Peu des indicateurs dans ce tableau ont été mis à jour depuis l'an dernier, en raison du manque de données nouvelles. Nous observons cependant que le nombre d'adolescentes ayant donné naissance à un enfant n'a pas diminué et qu'il demeure supérieur à la moyenne canadienne dans une proportion de 30 %, ce qui se traduit par une jeune fille sur trente.<sup>24</sup> Parfois, dans notre province, il subsiste une tendance à vouloir balayer ces enjeux sous le tapis et à éviter de s'engager dans un débat et dans une recherche franche de solutions. Nous devons prendre en considération les coûts intergénérationnels des grossesses non désirées et élaborer des politiques et des programmes dans l'intérêt supérieur de tous les enfants, qu'il s'agisse de nourrissons ou d'adolescentes.

Enfin, notre tableau renferme aussi désormais un nouvel indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre, qui révèle qu'avec des émissions de CO<sub>2</sub> de 24,5 tonnes par résident dans la province, par rapport à la moyenne nationale, qui se situe à 20,3 tonnes, nous occupons le 8<sup>e</sup> rang parmi les 10 endroits au pays où un rapport est réalisé.<sup>25</sup> Nous accueillons les rétroactions du Collectif pour la santé des enfants et de l'environnement du Nouveau-Brunswick, qui nous a incité à inclure cet indicateur, et nous souhaiterions

explorer de meilleures façons d'effectuer des suivis et de faire des liens entre cette mesure de sécurité environnementale mondiale et d'autres résultats et mesures de notre Cadre des droits et du bien-être de l'enfance.

<sup>24</sup> Cadre, question 7; indicateur 2.

<sup>25</sup> Cadre, question 7; indicateur 21.



## Mesures de protection particulières – Indicateurs de sécurité

Le tableau 8 est centré sur les comportements des enfants et des jeunes en matière de sécurité et inclut tous les indicateurs liés aux jeunes visés par le système de justice criminel. Ici, les indicateurs peuvent porter sur les blessures subies par les enfants, les cas de maltraitance ou de négligence d'enfants, les enfants victimes de violence, les perceptions des enfants et des jeunes en ce qui a trait à la sécurité, les enfants prestataires de l'aide sociale, de même que des indicateurs liés à la justice criminelle et aux services correctionnels.

Dans ce tableau, le Cadre révisé de 2012 ajoute plusieurs nouveaux indicateurs qui nous aideront à assurer un meilleur suivi des mesures de remplacement employées par rapport à la justice criminelle pour les jeunes. Nous voyons maintenant, par exemple, qu'en 2011, il y a eu 268 conférences multidisciplinaires pour les jeunes des services correctionnels.<sup>26</sup> Dans le tableau de rendement systémique, nous avons également réparti, cette année, le taux de criminalité chez les jeunes par dossier jeunesse avec inculpation (2 825)<sup>27</sup> et sans inculpation (3 150).<sup>28</sup> Au fil du

temps, en poursuivant le suivi de ces données, nous espérons voir baisser les deux indicateurs du taux de criminalité et à une éventuelle hausse du nombre de conférences multidisciplinaires.

Les indicateurs mis à jour par rapport à la violence et aux blessures subies par les enfants révèlent aussi des tendances très positives. Le nombre d'adolescents victimes d'un accident de travail a diminué de près de 12 % depuis l'an dernier et les pourcentages d'enfants recevant des services de protection de l'enfance, cherchant refuge dans les maisons de transition et participant à des programmes de témoins de violence conjugale sont tous considérablement à la baisse.<sup>29</sup> En même temps, le pourcentage de jeunes prestataires de l'aide sociale par rapport à l'ensemble de leur groupe d'âge a augmenté de 0,65 % à 0,71 %.<sup>30</sup> Enfin, nous voyons aussi une tendance encourageante en ce qui a trait aux services correctionnels pour les jeunes, où nous observons une diminution du taux d'incarcération des jeunes, lequel est passé de 10,5 à 8,2 jeunes sur 10 000, de même qu'une augmentation marginale uniquement en ce qui a trait au taux de probation des jeunes.<sup>31</sup> La baisse observée correspond à la réduction des

<sup>26</sup> Cadre, question 8; indicateur 18.

<sup>27</sup> Cadre, question 9; indicateur 26a.

<sup>28</sup> Cadre, question 9; indicateur 26b.

<sup>29</sup> Cadre, question 8; indicateurs 4 et 8.

<sup>30</sup> Cadre, question 8; indicateur 13.

<sup>31</sup> Cadre, question 8; indicateurs 16 et 17.

indices de gravité de la criminalité et des taux de criminalité chez les jeunes.<sup>32</sup>

Ces tendances sont en général très encourageantes. En continuant d'amener les milieux scolaires du Nouveau-Brunswick à s'investir dans des stratégies d'enrichissement des environnements d'apprentissage positifs, de même que de bâtir un leadership et des liens communautaires par la tolérance, l'empathie et des programmes respectueux des droits, nous comptons assister à la poursuite de la diminution de ces indicateurs. Nous savons que chez les jeunes vulnérables, les influences des pairs comptent parmi les facteurs de protection les plus importants, une fois qu'ils sont engagés. Cette année, en continuant d'aller de l'avant dans la défense de l'habilitation des jeunes et de l'éducation en matière de droits des enfants, nous espérons avoir vent de nombreux autres cas de réussite d'entraide chez les enfants.



---

<sup>32</sup> Cadre, question 8; indicateurs 23-26.

## Partie II

Cibles du Cadre établi à la lumière de l'article 31 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*

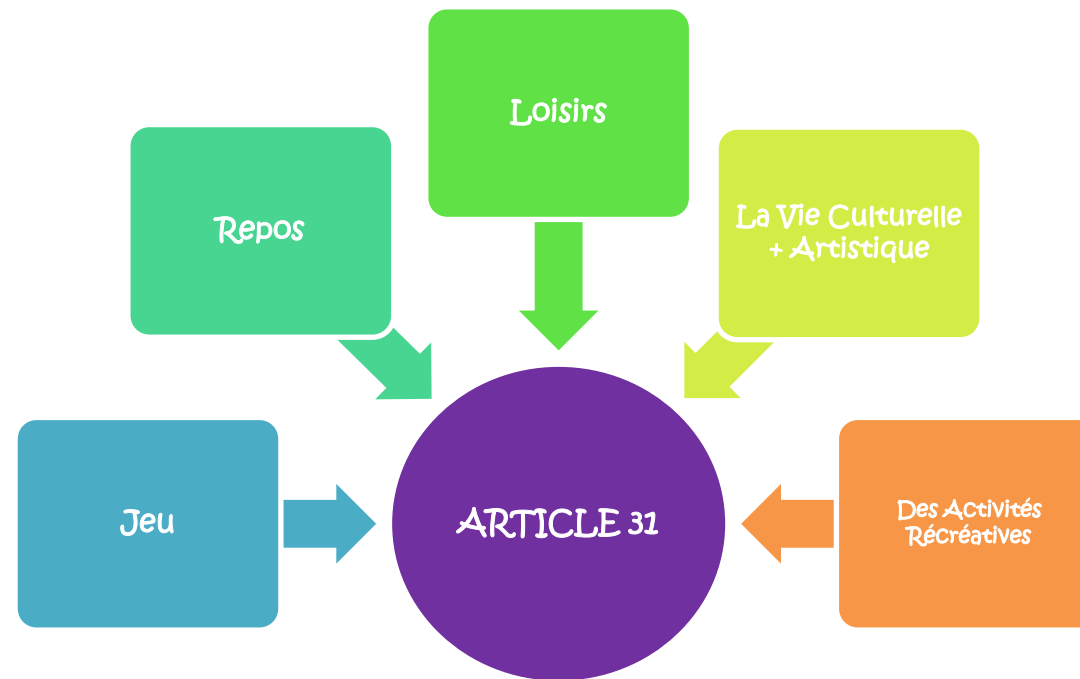
### Un Plan Cibl 



1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Article 31, Convention relative aux droits de l'enfant



**Cible 1** : Accroître à 95 % d'ici 2017 le pourcentage d'étudiants de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année qui ont un sentiment d'appartenance envers leur école

**Cible 2** : Accroître à 50 % d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui consacrent au moins 90 minutes par jour à de l'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse

**Cible 3** : Accroître la disponibilité d'aliments sains dans les écoles, en vue de porter à 90 % d'ici 2015 le pourcentage d'élèves de 12<sup>e</sup> année qui pensent que leur école leur offre cette disponibilité

**Cible 4** : Réduire de 25% d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui ont de surpoids

**Cible 5** : Réduire de 70 % la prévalence du diabète chez les jeunes de 12 à 19 ans, afin qu'elle rejoigne la moyenne nationale

**Cible 6** : Accroître de 20% d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui disent dormir plus de huit heures par nuit

**Cible 7** : Diminuer de 10 % d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui passent plus de deux heures par jour devant un écran ou au téléphone

**Cible 8** : Accroître à 80 % d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui pensent que leur école leur offre des occasions de participer à des activités culturelles

**Cible 9** : Accroître à 90 % d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui peuvent suivre des cours de d'arts, de musique et de théâtre



## Le contexte

Le thème du rapport de cette année sur l'état de l'enfance est le jeu. La partie II du Rapport ne s'intéresse cependant pas qu'au jeu. Elle se penche sur tous les droits énoncés à l'article 31 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'ONU. Et le jeu constitue un de ces droits. Les enfants ont également droit de se livrer à des activités récréatives. Troisièmement, ils ont droit au repos et au sommeil. Quatrièmement, ils ont droit aux loisirs. Et cinquièmement, ils ont droit de participer à la vie culturelle et artistique. Ces droits sont des composantes fondamentales de tout mode de vie sain. Ils font la promotion de la résilience et peuvent contribuer à réduire la délinquance criminelle et les problèmes de santé mentale. Le rapport du défenseur des enfants et de la jeunesse, intitulé *Jouer ça compte!*, aborde plusieurs de ces enjeux et constitue un document complémentaire du rapport de cette année. Les lecteurs du présent rapport qui souhaitent approfondir le contexte de l'article 31 et des autres droits contenus dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* sont invités à consulter notre rapport *Jouer ça compte!*

Nous avons une dette incalculable envers le jeu de l'imaginaire.

- Carl Jung

Le jeu est la plus haute expression du développement humain en enfance, car lui seul révèle la libre expression de l'âme de l'enfant.

Friedrich Froebel Créateur du jardin d'enfance

L'article 31 ne peut être étudié en faisant abstraction des autres droits énoncés dans la *Convention*, car ils sont tous interdépendants et essentiels, et ils permettent à l'enfant de vivre pleinement et de réaliser entièrement son potentiel. La façon dont ces droits interagissent constitue un concept holistique de l'enfant. Et il est impératif que nous travaillions tous de manière à avoir une vision globale de l'enfant. C'est ce que doit faire chaque personne qui travaille pour ou avec les enfants ou qui prend leur défense d'une manière ou d'une autre. Par l'entremise de son modèle de prestation des services intégrés, le gouvernement du Nouveau-Brunswick cherche à promouvoir la collaboration entre les différents ministères. Dans l'esprit de cette initiative, il est absolument essentiel pour les enfants du Nouveau-Brunswick que tous les ministères travaillent ensemble, et ce, en mettant l'accent sur les droits de l'enfant et sur son bien-être afin que dans toute situation, l'enfant soit considéré dans sa globalité. Nous devons adopter une politique et un plan d'action globaux pour

les enfants du Nouveau-Brunswick. Cette politique et ce plan doivent être sous la direction d'un bureau central. Et leur mise en œuvre requiert une coordination à l'échelle du gouvernement.



Les décisions gouvernementales peuvent avoir d'importantes incidences sur les droits de l'enfant énoncés à l'article 31. Les politiques ministérielles peuvent avoir des répercussions considérables. De même, nous devons nous assurer que nos lois ne violent pas les droits de l'enfant. Nos politiques et nos lois doivent prendre en compte leurs effets sur l'article 31 (ainsi que sur tous les droits contenus dans la *Convention*).

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse se réjouit vivement de l'engagement qu'a pris le gouvernement envers les enfants, qui s'est traduit par la nouvelle politique exigeant que chaque changement apporté à une politique ou à une loi soit évalué en fonction de ses impacts sur les droits

de l'enfant. Cela permettra de mettre en pratique le principe selon lequel « [d]ans toutes les décisions qui concernent les enfants, [...] l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale » (un principe qui se trouve à l'article 3 de la *Convention*). Le Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance servira entre autres à aider les ministères à réaliser les études d'impacts sur les droits de l'enfant et à mesurer les résultats.

Grâce à ces études d'impacts sur les droits de l'enfant, les droits des enfants seront au centre de l'attention et notre province en récoltera sans aucun doute de nombreux fruits. Nous croyons que le plan ciblé qui suit, dont l'objectif est de soutenir les droits énoncés à l'article 31, peut jouer un important rôle dans la protection et la promotion des droits des enfants.



## Exploration des cibles

### LE DROIT DE SE LIVRER AU JEU : Cible 1

#### **Cible 1 : Accroître à 95 % d'ici 2017 le pourcentage d'étudiants de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année qui ont un sentiment d'appartenance envers leur école**

Au Nouveau-Brunswick, 17 % des étudiants de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année n'ont pas de sentiment d'appartenance envers leur école<sup>33</sup>. Cela équivaut à près d'un étudiant sur cinq. Ceci est le reflet tragique de notre échec à créer un réseau de l'éducation dans lequel les étudiants se sentent respectés et motivés à apprendre et à faire partie intégrante de la collectivité scolaire.

De plus, 20 % des étudiants de 12<sup>e</sup> année ne se sentent pas respectés à l'école<sup>34</sup>. Le Cadre de cette année démontre que ce pourcentage a augmenté; il était de 17 % auparavant. Pour un étudiant sur cinq, l'école n'arrive pas à lui offrir un milieu qui promeut sa dignité. Bien que cela inquiète nous notons avec encouragement les efforts du ministère pour pallier ces perceptions.

Le respect mutuel et l'empathie devraient être constamment encouragés à l'école. Le Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance révèle que 65 % des étudiants de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année ont été victimes d'intimidation<sup>35</sup>. Nous constatons également que 20 % des étudiants de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année ne sont pas satisfaits de la façon dont on répond à leurs besoins en matière de santé mentale dans le contexte scolaire<sup>36</sup>, alors que 13 % des élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année ne se sentent pas en sécurité à l'école<sup>37</sup>. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les districts scolaires et les écoles ne ménagent pas leurs efforts, mais il faut implanter un changement de culture dans notre réseau de l'éducation. Ce changement de culture peut s'opérer en grande partie à travers le jeu.

<sup>33</sup> Cadre, question 6, indicateurs 24 et 25

<sup>34</sup> Cadre, question 6, indicateur 23

<sup>35</sup> Cadre, question 8, indicateur 9

<sup>36</sup> Cadre, question 6, indicateur 20

<sup>37</sup> Cadre, question 8, indicateur 10



Presqu'un enfant sur cinq aux  
grades 4 à 12 au N.-B. n'ont  
pas de sentiment  
d'appartenance à leur école.

Le jeu est essentiel à notre survie et à notre développement en tant qu'espèce. Il se peut que certains lecteurs butent sur cette phrase, qu'ils la rejettent parce qu'ils la considèrent comme étant sans substance et qu'ils décident de ne pas continuer leur lecture. Nous réitérons cette affirmation. Nous la maintenons parce qu'un nombre sans cesse croissant de recherches dans une foule de disciplines scientifiques démontre que cette assertion est véridique. Le jeu n'est pas frivole, il est essentiel. Il est essentiel à un développement maximal sur les plans cognitif, émotionnel, social et physique.

Le jeu permet aux enfants d'avoir le choix. Le droit des enfants de jouer signifie qu'ils ont le droit de se livrer à des activités qui ne sont pas contrôlées par les adultes. Les attributs essentiels du jeu consistent dans le fait que le jeu est souvent exempt de structures rigides, qu'il est habituellement contrôlé par les enfants et qu'il est spontané, créatif et évolutif. Au royaume du jeu, l'enfant est maître. La nature informelle du jeu fait en sorte qu'il est difficile pour certaines personnes de

le considérer comme étant utile, mais il ne fait aucun doute que le jeu est un outil; sur le plan du développement, il est comme un crayon qui dessine de nouveaux tracés neurologiques qui constituent l'image de notre cerveau.

Au royaume du jeu,  
l'enfant est maître

Certains jeux peuvent également favoriser l'activité physique. Un des principaux problèmes lors de l'élaboration de stratégies visant à faire davantage appel au jeu « actif » chez les enfants réside dans le fait qu'il est très difficile d'évaluer l'effort physique lorsque le jeu est non structuré et que l'activité est sporadique. Il est en fait difficile de mesurer le temps consacré au jeu, car le jeu peut dériver pour se transformer en loisir. Les écoles sont un endroit idéal pour faire le suivi des niveaux de jeu, puisque l'horaire de la journée est structuré. Pendant leur dernière année à l'école secondaire, plus d'un étudiant sur cinq a déclaré qu'il était d'avis que son école ne lui avait pas offert d'occasions de participer à de l'activité physique en dehors des cours d'éducation physique<sup>38</sup>. Toujours pendant leur dernière année

<sup>38</sup> Cadre, question 9, indicateur 10

à l'école secondaire, 29 % des étudiants ont déclaré que leur école ne les avait pas aidés à acquérir des attitudes positives à l'égard de l'activité physique<sup>39</sup>. Le jeu peut contribuer à résoudre ce problème.

Nous devons chercher des solutions novatrices pour améliorer notre réseau d'éducation. Nous préconisons l'instauration à l'école d'une culture de respect des droits, dont l'apprentissage fondé sur le jeu constituerait un élément important. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance devrait continuer vigoureusement à intégrer davantage d'apprentissage fondé sur le jeu dans les programmes de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année (et au-delà).

*Les recherches liées aux fonctions cérébrales et autres démontrent plus clairement qu'auparavant que l'enfance a besoin du jeu. Le jeu entraîne à la pensée courageuse, créatrice et rigoureuse chez l'adulte.*

Tina Bruce



Dans les écoles, les programmes d'activité physique fondée sur le jeu font partie de ce que nous préconisons, mais nous militons également en faveur de l'apprentissage fondé sur le jeu. En juillet de cette année, tous les ministres canadiens de l'Éducation ont publié une déclaration commune sur l'importance de l'apprentissage fondé sur le jeu. Cette déclaration insiste sur l'importance du « jeu » tant pour l'apprentissage que pour le mieux-être. Cela devrait être incorporé dans une culture scolaire qui repose sur les droits et le mieux-être.

<sup>39</sup> Cadre, question 9, indicateur 13

L'initiative sur les écoles respectueuses des droits, d'UNICEF Canada, est un exemple de programme qui aide les écoles à créer un « milieu d'apprentissage global », qui s'appuie sur la *Convention relative aux droits de l'enfant* pour faire la promotion d'une culture scolaire inclusive, participative et respectueuse par l'entremise d'une approche fondée sur les droits. Cette initiative peut commencer à la maternelle; elle permettrait d'inculquer aux enfants, dès le plus jeune âge, une mentalité qui favorise le respect des droits. Le Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance du Nouveau-Brunswick révèle que 42 % de notre population d'âge scolaire est composée d'élèves de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année<sup>40</sup>; nous avons là une incroyable occasion d'agir et de commencer dès maintenant à inculquer à cette importante proportion de nos élèves des valeurs d'empathie et de respect des droits.



<sup>40</sup> Cadre, question 2, indicateur 12(a)

Selon l'article 29 de la *Convention*, l'éducation d'un enfant doit, entre autres, viser à lui inculquer « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales » et à le préparer « à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ». Lorsqu'ils comprennent leurs droits et ceux des autres, les enfants apprennent à devenir responsables. Des droits découlent les relations.

Les enfants doivent être instruits à propos de leurs droits, d'une manière progressive et tout au long de leurs études. De manière générale, notre pédagogie pourrait mieux respecter les articles 12 à 15 de la *Convention*. Pour s'attaquer efficacement aux graves problèmes auxquels l'école est confrontée, comme l'intimidation, et sa version moderne, la cyberintimidation, il faut une approche systémique qui instaure une culture de respect mutuel chez les enfants et les adolescents.

Lorsqu'ils comprennent leurs droits et ceux des autres, les enfants apprennent à devenir responsables. Des droits découlent les relations.

Les mutations profondes de la société, qui émergent du réseautage social de l'ère numérique, changent incontestablement les façons dont les jeunes Canadiens interagissent. Ces changements font en sorte que la vie de nos enfants doit être enracinée dans une culture de respect des droits, à l'école et ailleurs. La *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'ONU offre un contexte dans lequel on peut enseigner aux enfants l'importance de bien comprendre leurs droits et ceux des autres. La *Convention* constitue un cadre permettant d'établir des relations saines, respectueuses et empreintes de sollicitude. Les indicateurs contenus dans le Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance, tels que les pourcentages de jeunes présentant un niveau élevé de comportements oppositionnels<sup>41</sup>, peuvent nous aider à mesurer les progrès accomplis.

L'accent mis sur la compétition et les heures de cours standardisées ne donnent pas toujours les meilleurs résultats. Ailleurs dans le monde, on obtient de très bons résultats grâce à des approches moins rigides. La Finlande est constamment à la tête des pays européens où les enfants et les jeunes passent le moins d'heures en classe, et pourtant, ses étudiants sont ceux qui réussissent le mieux d'Europe. En Finlande, cette réussite n'est pas attribuable à un seul facteur, mais à la philosophie et à l'approche holistiques qui inspirent l'éducation des enfants. Le respect, l'empathie,

<sup>41</sup> Cadre, question 7, indicateur 13

l'apprentissage par le jeu, les droits et le mieux-être y occupent une place centrale. Le système éducationnel au Nouveau-Brunswick est certes très compétitif tant au niveau des tests d'aptitudes scolaire internationaux qu'en matière d'inclusion scolaire. Mais là n'est pas la question. Le système éducationnel doit d'abord préparer l'enfant à une citoyenneté tolérante.



L'objectif global de l'éducation est de maximiser la capacité de l'enfant à participer pleinement et de manière responsable à une société libre. L'éducation doit être inspirante. Le but ultime de l'éducation n'est pas l'accumulation de connaissances, mais plutôt le développement global de l'enfant. L'éducation doit tendre à être centrée sur l'enfant et à le rendre autonome. Les enfants et les jeunes doivent également participer à l'élaboration du programme scolaire, tout au long de leurs études.

Le jeu chez l'enfant est une activité extrêmement importante pour son développement scolaire, personnel et social. Plusieurs aspects du jeu soulignent l'importance d'entrer en relation avec la nature; le jeu engendre des enfants en santé sur les plans physique et mental, ainsi que des citoyens engagés. L'absence d'occasion de jouer peut causer de graves problèmes de développement neurologique chez les enfants.



Par conséquent, nous devons être conscients des menaces qui pèsent sur le jeu libre. Les écoles, les parents, les collectivités et le gouvernement ont tous un rôle à jouer. Par exemple, l'importance excessive accordée aux activités récréatives peut entraver la liberté de jouer. Et une trop grande quantité de devoirs peut empêcher les enfants de jouer. L'absence de choix et de variété de milieux pour jouer limite la quantité de jeux auxquels les enfants participent. De plus, pour que les enfants puissent exercer leur liberté de jeu, ils doivent être protégés des situations stressantes. L'excès de travail constitue un danger. La discrimination et l'intimidation diminuent le jeu. La violence familiale entrave la résilience de l'enfant et sa capacité à trouver une issue au moyen du jeu. Les trop grandes pressions sur le plan scolaire sont un ennemi du jeu. L'éloignement du foyer (comme lorsque le gouvernement intervient et qu'il obtient la garde de l'enfant, ou lors d'une incarcération ou d'un séjour prolongé à l'hôpital) perturbe la capacité de jouer. Lorsque le jeu est menacé, le développement l'est aussi.

Les adultes ont l'obligation d'accorder aux enfants des temps libres et de leur offrir des endroits et des occasions sécuritaires et accessibles pour le jeu créatif. Évidemment, comme le souligne l'article 2 de la *Convention*, de telles occasions doivent également être axées sur la pleine intégration des enfants handicapés. Le gouvernement doit travailler avec les groupes communautaires en vue de dresser



un portrait fidèle des temps et des lieux consacrés au jeu au Nouveau-Brunswick, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. Nous devons également surveiller étroitement le progrès accompli au chapitre des indicateurs tirés du Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance, comme le sentiment d'appartenance à l'école, les taux de décrochage scolaire, les niveaux d'éducation postsecondaire et le nombre de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale.

Lorsque le jeu est menacé,  
le développement l'est aussi

L'emphase stratégique que nous plaçons sur le sentiment d'appartenance scolaire s'explique d'abord parce que c'est un indicateur que nous croyons être fortement influençable par une mise en application soutenue des droits proclamés à l'article 31. Mais aussi ce choix stratégique s'explique du fait que l'amélioration du sentiment d'appartenance entrainera aussi plusieurs bénéfices pour l'école et la communauté tout en obligeant les administrations scolaires à se préoccuper des élèves les plus vulnérables en salle de classe.





## LE DROIT DE PARTICIPER AUX ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES : Cibles 2-5

### Cible 2 : Accroître à 60 % d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui consacrent au moins 90 minutes par jour à de l'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse

Quarante pour cent des jeunes de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année consacrent au moins 90 minutes à de l'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse<sup>42</sup>. Quatre-vingts pour cent des enfants en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année sont physiquement actifs pendant au moins 30 minutes, au moins 3 fois par semaine<sup>43</sup>. Santé Canada et la Société canadienne de physiologie de l'exercice recommandent un minimum de 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse *chaque jour* pour les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans.

Le pourcentage de jeunes de 12<sup>e</sup> année qui participent à des sports organisés par leur école a légèrement augmenté, pour s'établir à 42 %; mais cela signifie qu'il y a encore 58 % des jeunes de 12<sup>e</sup> année qui ne participent pas aux sports organisés par leur école<sup>44</sup>. Pendant leur dernière année à l'école secondaire, plus d'un étudiant sur cinq a déclaré qu'il était d'avis que son école ne lui avait pas offert d'occasions de participer à de l'activité physique en dehors des cours

d'éducation physique<sup>45</sup>. Pendant leur dernière année à l'école secondaire, 29 % des étudiants ont déclaré que leur école ne les avait pas aidés à acquérir des attitudes positives à l'égard de l'activité physique<sup>46</sup>. Comme la majorité des étudiants ne participent pas aux sports à l'école, il faudrait donc que les écoles insistent davantage sur le jeu actif et les activités récréatives actives, mais non reliées aux sports. Ces activités devraient être intégrées à des cours quotidiens d'éducation physique à tous les niveaux.

**Les ados au N.B. se classent premier au pays au niveau de l'exercice physique à la maison**

<sup>42</sup> Cadre, question 5, indicateur 22

<sup>43</sup> Cadre, question 5, indicateur 23

<sup>44</sup> Cadre, question 2, indicateur 3

<sup>45</sup> Cadre, question 9, indicateur 10

<sup>46</sup> Cadre, question 9, indicateur 13

Les activités récréatives actives permettent de promouvoir les aptitudes physiques, la pensée logique, le travail d'équipe et la confiance en soi. Les programmes récréatifs peuvent également constituer d'excellentes façons d'apprendre en dehors de la salle de classe. Il a été démontré qu'ils réduisent le stress et la dépression; par conséquent, ils sont une manière rentable d'améliorer la santé publique. Le Nouveau-Brunswick a soutenu une foule de programmes récréatifs et les initiatives gouvernementales comme le programme offert après les heures de classe de la stratégie du bien-être et le programme de développement à long terme des athlètes appuyés par le Plan sportif Provincial sont dignes d'éloges.

**Les jeunes du N.-B. font du jogging et courent plus que les jeunes de toute autre province**

Cependant, certaines préoccupations demeurent concernant les activités récréatives. Elles ne sont pas une panacée. Les activités récréatives ne doivent pas empiéter sur le temps réservé au repos, aux loisirs, au jeu ou aux autres droits comme celui à l'éducation. En outre, la violence dans les sports est de plus en plus préoccupante, et les politiques

gouvernementales doivent se pencher sur cette préoccupation.

Le coût de plusieurs activités récréatives modernes est également préoccupant, car il est manifestement un obstacle au plein exercice de ce droit. Les mesures gouvernementales en ce sens devraient donc être axées sur les enfants défavorisés sur le plan économique. Une attention particulière devrait aussi être accordée aux formes inclusives d'activités récréatives, qui permettraient aux enfants handicapés ou ayant des besoins spéciaux d'y participer facilement.

Pourtant les jeunes du Nouveau-Brunswick ne sont pas inactifs. Soixante et onze pour cent des jeunes âgés de 12 à 19 ans font de la marche dans le but de faire de l'exercice<sup>47</sup>. Le taux chez les garçons a considérablement diminué en un an, passant de 66 % des garçons qui font de la marche à 59 %. Pendant ce temps, le taux chez les filles a augmenté, passant de 82,6 % à 86 %. La moyenne combinée représente un déclin par rapport à l'année précédente, mais les jeunes du Nouveau-Brunswick se maintiennent au-dessus de la moyenne nationale.

Les jeunes du Nouveau-Brunswick font plus de jogging ou de course à pied que les jeunes de toutes les autres provinces. La popularité du jogging et de la course à pied a connu une croissance stupéfiante. En un an, elle est passée de 51 % à

<sup>47</sup> Cadre, question 2, indicateur 17

66 % chez les garçons. Chez les filles, cette popularité est passée de 54,7 % à 75,4 %. Avec un taux combiné de 70,4 %, les jeunes du Nouveau-Brunswick se classent bien au-dessus de la moyenne nationale, qui s'élève à 62,7 %.

Les jeunes garçons faisaient autant d'exercice à la maison en 2011 qu'en 2010, alors que les jeunes filles en faisaient beaucoup plus; le pourcentage est passé de 43,4 % à 57,3 %<sup>48</sup>. Cette augmentation chez les filles âgées de 12 à 19 ans a entraîné une hausse importante de la moyenne combinée; avec une moyenne 9 % plus élevée que la moyenne canadienne, le Nouveau-Brunswick occupe le premier rang parmi les provinces au chapitre du pourcentage d'adolescents qui font de l'exercice à la maison.

De même, avec une importante hausse de la pratique de la natation, les jeunes filles sont les chefs de file de ce sport en 2011. La popularité de ce genre d'exercice chez les filles âgées de 12 à 19 ans est passée de 48,8 % en 2010 à 61,8 % en 2012. Chez les garçons du même groupe d'âge, la popularité de la natation n'a augmenté que de 1 %. La popularité de la natation chez les filles a fait en sorte que la moyenne du Nouveau-Brunswick est 10 % plus élevée que la moyenne canadienne.

Dans le domaine du jardinage, on constate une importante hausse de popularité, tant chez les garçons que chez les filles.

<sup>48</sup> Cadre, question 2, indicateur 20

La participation des deux groupes a augmenté de près de 5 %. Mais les jeunes garçons ont continué à faire du jardinage et des travaux extérieurs dans une proportion beaucoup plus importante que les jeunes filles. En 2011, 50,1 % des jeunes garçons faisaient du jardinage et des travaux extérieurs, contre 29,1 % des jeunes filles. Les jeunes du Nouveau-Brunswick s'adonnent plus à ce genre d'occupation que les jeunes des autres provinces; notre moyenne est 9 % plus élevée que la moyenne canadienne.

Les jeunes filles âgées de 12 à 19 ans jouent moins au soccer, mais pratiquent beaucoup plus la danse. En 2010, 43,4 % des adolescentes pratiquaient la danse, alors qu'en 2011, ce pourcentage s'élevait à 56,8 %. Cette popularité fait en sorte que la moyenne est 12 % plus élevée que la moyenne canadienne.

Bien que plusieurs d'entre nous pratiquaient des sports compétitifs à l'époque où nous fréquentions l'école, la majorité des élèves d'aujourd'hui ne le font pas. Nous devons remettre en question l'accent qui est mis sur les sports compétitifs, ainsi que les ressources qui leur sont allouées; ce type de sports est très apprécié de certains jeunes, mais plusieurs autres s'y intéressent moins. De plus, si on insiste trop sur les sports organisés, il peut en résulter une discrimination non intentionnelle. L'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie a constaté que les enfants provenant de familles à revenus

élevés affichaient un taux de participation à des sports organisés 25 % supérieur à celui des enfants appartenant à des familles à faible revenu. Afin de réduire les obstacles, il faudrait à l'avenir faire un suivi des disparités socioéconomiques dans le sport au Nouveau-Brunswick.

En conclusion ce sont les retombées avantageuses pour la santé de l'activité récréative active qui font que nous avons choisi cette cible stratégique au plan d'action en vue d'améliorer le pourcentage de jeunes qui consacrent au moins 90 minutes par jour à de l'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse. Les bénéfices devraient se refléter non seulement au niveau de la santé des jeunes aujourd'hui mais devraient se traduire en des comportements sains la vie durant et entraîner aussi des impacts inter-générationnels.



### **Cible 3 : Accroître la disponibilité d'aliments sains dans les écoles, en vue de porter le pourcentage à 90 % d'ici 2015**

Selon les étudiants de 12<sup>e</sup> année de partout dans la province, 44 % de nos écoles ne facilitent pas l'accès à des collations et à des aliments sains<sup>49</sup>. Cet indicateur doit être plus élevé, peu importe qu'il s'agisse essentiellement d'offrir uniquement des aliments sains dans les écoles ou d'apprendre aux jeunes à connaître quels aliments sont sains.



Le ministère de l'Éducation s'est attelé à cette tâche de plusieurs façons et sa Politique 711 insiste aujourd'hui sur des normes minimales pour l'alimentation saine dans les écoles en établissant des normes pour la sensibilisation à la bonne nutrition, pour les choix de menus et pour la vente d'aliments en milieu scolaire. Une suggestion pour améliorer la politique

afin d'optimiser l'alimentation saine et de sensibiliser les jeunes à ces enjeux serait d'insister que les écoliers eux-mêmes participent à l'application et à la vérification de la politique dans leur école.

Page | 50



<sup>49</sup> Cadre, question 5, indicateur 16



Afin de jouer, de participer aux activités récréatives ou de se produire sur scène, il faut bien manger. Les athlètes le savent très bien. Nous ne pouvons pas pleinement bénéficier des droits garantis à l'article 31 si l'on ne mange pas bien. Les parents ont une obligation à cet égard et l'école aussi. Une initiative prometteuse c'est le programme Céd'ici piloté cet

automne au Centre Communautaire Sainte-Anne à Fredericton. Grâce à ce projet les grandes entreprises de services alimentaires ont été remplacés par une coopérative communautaire qui gère maintenant les services de cafétéria des deux écoles ainsi qu'un café dans le centre communautaire.

Le programme et les menus ont été développés par un maître cuisinier en consultation avec les élèves et le conseil étudiants des écoles desservis et ont grandement amélioré les choix d'aliments sains aux menus. Le Céd'ici entreprend d'acheter des produits locaux et a augmenté les choix végétariens aux menus. Les élèves apprécient aussi le goût rehaussé des plats servis. Les coûts d'opération sont minimisés afin de minimiser le prix des repas, mais les profits de l'entreprise sont réinvestis dans la Maison des jeunes, au conseil étudiant, leurs programmes et autres organismes communautaires qui ont investi dans l'entreprise. Un pourcentage fixe des revenus est dirigé vers un service de repas aux familles nécessiteuses et annuellement aussi envers un fonds d'avenir communautaire. Ces programmes et d'autres semblables peuvent facilement être repris dans d'autres écoles ailleurs dans la province. Le ministère de l'Éducation et de la Petite Enfance devrait évaluer les retombées du programme et appuyer des projets semblables ailleurs.



## Cible 4 : Réduire de 25% d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui ont du surpoids

Le nombre d'adolescents du Nouveau-Brunswick qui considèrent que leur santé est très bonne ou excellente a augmenté en moyenne, passant de 64,9 % à 66,4 %<sup>50</sup>. Mais ce pourcentage est encore considérablement inférieur au pourcentage canadien, qui s'élève à 68,2 %<sup>51</sup>. Au Nouveau-Brunswick, nous constatons que la perception des jeunes à l'égard de leur santé tend maintenant vers une variance selon le sexe. Chez les garçons, le pourcentage de ceux qui considèrent que leur santé est très bonne ou excellente est passé de 64,3 % à 69,2 %, alors que ce pourcentage a diminué chez les filles, passant de 66,5 % à 63,5 %<sup>52</sup>.

25%

des garçons en 6<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> années  
au Nouveau-Brunswick ont du  
surpoids.

Le nombre de jeunes qui considèrent qu'ils ont du surpoids a augmenté, tant chez les garçons que chez les filles<sup>53</sup>. Nous demeurons au-dessus de la moyenne nationale. Cependant, l'aspect le plus révélateur de cet indicateur est l'énorme écart que l'on constate entre les adolescents et les adolescentes. Les adolescentes demeurent beaucoup plus susceptibles de considérer qu'elles ont du surpoids (20,9 % des filles par opposition à 8,3 % des garçons)<sup>54</sup>. Cette statistique est le reflet d'une perception, bien sûr, mais elle n'est pas liée à une perception déformée de l'image corporelle chez les adolescentes. Le Cadre de l'an dernier a démontré que 20 % de la cohorte générale de jeunes filles appartenant à cette tranche d'âge (soit de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année) avaient du surpoids ou étaient obèses<sup>55</sup>. Le dernier cadre révèle que 20,9 % des filles se perçoivent comme ayant du surpoids, ce qui est une perception très juste..

Par contre, la perception chez les jeunes garçons est tout à fait inexacte. L'an dernier, 25 % de la cohorte générale de jeunes garçons appartenant à cette tranche d'âge (soit de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année) avaient du surpoids ou étaient obèses. Par ailleurs, seuls 8.2 % des garçons se perçoivent comme ayant du

<sup>50</sup> Cadre, question 4, indicateur 10

<sup>51</sup> Cadre, question 4, indicateur 10

<sup>52</sup> Cadre, question 4, indicateur 10

<sup>53</sup> Cadre, question 4, indicateur 22

<sup>54</sup> Cadre, question 4, indicateur 22

<sup>55</sup> Cadre 2011, question 4, indicateur 21

surpoids. Cette situation doit être corrigée en faisant de l'éducation et en prenant les mesures nécessaires.

Inversement, 11 % des enfants d'âge scolaire du Nouveau-Brunswick, de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année, affichent un poids insuffisant<sup>56</sup>. Cet indicateur de santé est très préoccupant. Les données les plus récentes montrent que cette situation se prolonge à l'adolescence, alors que 9 % des jeunes garçons ont un poids inférieur à la normale.

Atteindre un plus grand nombre de jeunes qui sont à l'intérieur des taux de poids sain exigera des efforts additionnels. Le Défenseur des enfants et de la jeunesse appui fortement la Stratégie de bien-être du Nouveau-Brunswick comme pratique prometteuse globale. Bon nombre des indicateurs de Cadre sont tirés du sondage sur le mieux-être des élèves que cette stratégie mets en place. En ces temps de compressions budgétaires il est encourageant de noter que le gouvernement a doublé le budget de la Stratégie du mieux-être et du Plan sportif provincial. Ces nouveaux investissements devront servir à mobiliser les communautés si nous voulons atteindre les objectifs fixés.

<sup>56</sup> Cadre, question 4, indicateur 26

*Chaque fois que l'on retrace l'origine  
d'un talent ou d'une pratique  
importante dans le développement  
de l'espèce humaine on remonte  
presqu'invariablement au domaine du  
jeu.*

**-Eric Hoffer**

## **Cible 5 : Réduire de 70 % la prévalence du diabète chez les jeunes de 12 à 19 ans, afin qu'elle passe sous la moyenne nationale**

La prévalence du diabète chez les adolescents est bien au-delà de la moyenne nationale; la plus haute, au fait, de toutes les provinces<sup>57</sup>. Bien que la très petite taille de l'échantillon fait qu'il soit difficile d'analyser ces données en raison de leur faible fiabilité, étant donné les taux publiés au Cadre cette année de 3,3% de diabète chez les garçons et de 0% chez les filles il est évident que d'autres recherches s'imposent. D'abord il faut vérifier les données et s'assurer de leur fiabilité et le cas échéant il faut s'interroger sur l'incidence nettement plus élevée chez les garçons et pallier au problème<sup>58</sup>.

Les parents et le gouvernement ont un rôle à jouer pour s'attaquer à ce problème. Nous devons surveiller les indicateurs qui pourraient avoir un lien avec cette situation. Par exemple, 53 % des parents ayant des enfants de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année ont mangé dans un établissement de restauration rapide au cours de la semaine précédant le sondage<sup>59</sup>. Nous devons redoubler d'effort pour faire de l'école et de la maison des sanctuaires où l'on retrouve des aliments sains. Nous devons promouvoir des initiatives

d'activités créatives dans les écoles, comme les « autobus pédestres », les pupitres permettant de travailler debout et les parcs d'aventure. Et nous devons faire le suivi des indicateurs qui figurent dans le Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance; ainsi, dans le Cadre de cette année, la bicyclette est devenue moins populaire, tant chez les filles que les garçons du Nouveau-Brunswick, alors que la moyenne a chuté de près de 4 %, ce qui nous place à 43,7 %, soit juste sous la moyenne canadienne, qui est de 45,4 %.

Entre-temps, le Cadre sera amélioré chaque année; il pourra prendre en compte des indicateurs comme le nombre moyen de pas que font chaque jour les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick. L'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie fait un suivi de cette donnée; nous constatons que dans cette catégorie, le Nouveau-Brunswick occupe l'avant-avant-dernier rang parmi les provinces et territoires du Canada, et que nous nous situons en deçà du nombre de pas que les lignes directrices en matière d'activité physique quotidienne recommandent de faire chaque jour.

<sup>57</sup> Cadre, question 4, indicateur 3

<sup>58</sup> Cadre, question 4, indicateur 3

<sup>59</sup> Cadre, question 3, indicateur 19

## LE DROIT AU REPOS ET AUX LOISIRS : Cibles 6-7

**Cible 6 : Accroître de 20% d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui dorment plus de huit heures par nuit**

Le Cadre des droits et du mieux-être de l'enfance mentionne qu'au Nouveau-Brunswick, seulement 52 % des jeunes de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année dorment plus de huit heures par nuit<sup>60</sup>. Le nombre minimum d'heures de sommeil requis pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans varie de 8,5 à 9,25 heures par nuit.

Le sommeil est essentiel. Nous savons tous cela, mais la plupart d'entre nous ont une idée assez floue du nombre d'heures de sommeil dont nous avons besoin pour fonctionner. Nous devons nous pencher sur cette question, car lorsqu'ils manquent de sommeil, les enfants et adolescents peuvent manifester des problèmes de santé physique et psychologique. Nous constatons un énorme changement culturel quant aux habitudes de sommeil chez les adolescents. Certains experts qualifient cette situation d'épidémie de privation de sommeil. Les conséquences peuvent être catastrophiques. Des liens ont été établis entre le manque de sommeil adéquat et des effets néfastes sur la santé physique, tels que l'obésité et le diabète, et sur la santé mentale, comme l'anxiété et la dépression.

<sup>60</sup> Cadre, question 5, indicateur 28.

AGE	Besoins en Sommeil
<b>Nouveaux-nés (0-2 mois)</b>	<b>12-18 heures</b>
<b>Nourrissons (2-11 mois)</b>	<b>14-15 heures</b>
<b>Tout-petits (1-3 ans)</b>	<b>12-14 heures</b>
<b>Pré-maternelle (3-5 ans)</b>	<b>11-13 heures</b>
<b>Enfants d'âge scolaire (5-10 ans)</b>	<b>10-11 heures</b>
<b>Adolescents (10-17 ans)</b>	<b>8½-9½ heures</b>
<b>Adultes</b>	<b>7-9 heures</b>

Nos lois et nos politiques relatives aux jeunes qui travaillent doivent faire en sorte qu'ils ont du temps pour dormir suffisamment. Ce n'est pas une tâche facile que de trouver un équilibre entre les devoirs, les emplois à temps partiel, les périodes de loisirs, les activités artistiques et culturelles et les activités récréatives, d'une part, et le nombre requis d'heures de sommeil, d'autre part. Les parents jouent le rôle le plus important quand vient le temps d'aider leurs enfants à

atteindre un certain équilibre. Nous conseillons vivement aux parents de veiller à ce qu'il n'y ait ni téléphone cellulaire, ni téléviseur, ni ordinateur dans la chambre de leurs enfants. Il est également important de faire de l'exercice physique par l'entremise du jeu et des activités récréatives afin de favoriser de bonnes habitudes de sommeil. Le rôle du gouvernement est de contribuer à une meilleure sensibilisation du public à l'importance du sommeil et du repos pour le développement de l'enfant.

## **Cible 7 : Diminuer de 10 % d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui passent plus de deux heures par jour devant un écran ou au téléphone**

Soixante pour cent des jeunes de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année consacrent plus de deux heures par jour à des activités sédentaires, comme regarder la télé, naviguer sur Internet ou parler au téléphone<sup>61</sup>. Chez les jeunes autochtones, ce pourcentage s'élève à 68 %<sup>62</sup>. Les Directives canadiennes en matière de comportement sédentaire recommandent un maximum de deux heures par jour d'activités récréatives devant un écran. De très nombreuses recherches ont établi des liens entre le temps passé devant un écran et les incidences négatives sur la santé.

Le pourcentage d'adultes âgés de 20 ans et plus qui passent plus de 15 heures par semaine devant la télé atteint maintenant 34 %<sup>63</sup>. Évidemment, tous ces adultes ne sont pas forcément des parents. Mais ce que cela suggère, c'est que les enfants d'aujourd'hui sont en danger si leur avenir est semblable à ce qu'on constate chez les adultes. Manifestement, nous ne sommes pas de bons modèles pour nos enfants; selon l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé, seulement 15 % des adultes atteignent le seuil recommandé de 150 minutes d'activité physique par semaine.

À l'école et à la maison, les jeunes doivent être encouragés à mettre fin à leur comportement sédentaire et à être actifs. Ils doivent pouvoir avoir accès à des environnements et à des modèles qui favorisent des modes de vie actifs. C'est là un autre domaine où les jeunes peuvent susciter des changements; l'influence des pairs a un effet domino sur l'activité physique chez les jeunes. Lorsqu'on convainc un jeune de l'importance d'adopter un mode de vie actif et sain, ses amis les plus proches en sont souvent convaincus à leur tour.



<sup>61</sup> Cadre, question 2, indicateur 13

<sup>62</sup> Cadre, question 2, indicateur 13a

<sup>63</sup> Cadre, question 3, indicateur 20



Une menace plus récente qui plane sur la santé de nos jeunes est la cyber-intimidation. Bien que nous n'ayons toujours pas un ensemble de recherche bien exhaustif concernant ce nouveau phénomène, les données disponibles nous permettent de conclure que le problème est répandu et grandissant. Nous savons tous que la cyber-intimidation est une forme particulièrement insidieuse de violence émotionnelle, puisque cet harcèlement peut rejoindre énormément de gens et sa trace est souvent indélébile. Il appert que la cyber-intimidation prend souvent forme tard la nuit, lorsque les intimidateurs et leurs victimes vérifient leurs textes et sites de médias sociaux, plutôt que de dormir.

Le manque de repos qui en résulte et l'anxiété que peut entraîner la cyber-intimidation méritent une attention urgente. L'harcèlement et l'abus qui mène au dommage psychologique constituent des formes de violence émotionnelle et nécessitent une protection en vertu de l'article 19 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Nous devons faire bien attention cependant à la forme de protection offerte. Une approche globale s'impose afin de minimiser la cyber-intimidation, en s'attaquant aux problèmes de fond. Les causes sous-jacentes de ce problème relèvent de l'interpersonnel et de notre aptitude à voir chez l'autre sa dignité humaine égale. Les écoles peuvent bien sûr jouer un rôle important en nourrissant une culture d'empathie et de respect mutuel. Les parents et les communautés ont aussi un rôle important à jouer, tout comme les enfants eux-mêmes. Avec le haut taux d'élèves relevés au Cadre des droits et du mieux-être qui ne se sentent pas respectés à l'école ou qui n'y ont aucune appartenance, nous laissons place à l'intimidation. Afin de créer le changement de culture voulu et d'instaurer une vraie culture des droits de l'enfant, un leadership institutionnel sera requis en partenariat avec tous les acteurs de la société civile.

Une approche globale  
s'impose afin de minimiser  
la cyber-intimidation, en  
s'attaquant aux problèmes  
de fond

## LE DROIT DE PARTICIPER AUX ARTS ET A LA CULTURE : Cibles 8-9

### Cible 8 : Accroître à 80 % d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui pensent que leur école leur offre des occasions de participer à des activités culturelles

Pendant leur dernière année à l'école secondaire, 43 % des étudiants ont déclaré qu'ils étaient d'avis que leur école ne leur avait pas offert d'occasions de participer à des activités culturelles organisées par l'école<sup>64</sup>. Le coût des activités artistiques et culturelles en dehors de l'école peut être prohibitif pour plusieurs familles. Les écoles devraient favoriser et financer la participation à ces activités, afin d'assurer une plus grande égalité d'accès à celles-ci pour les enfants du Nouveau-Brunswick.

Pendant leur dernière année à l'école secondaire, plus d'un étudiant sur cinq a déclaré qu'au cours de ses études au secondaire, il n'avait eu aucune occasion de suivre les cours facultatifs qui l'intéressait et le passionnait<sup>65</sup>. Pendant leur dernière année à l'école secondaire, 54 % des étudiants ont déclaré qu'ils étaient d'avis qu'ils n'avaient eu aucune occasion de participer à des activités culturelles en dehors de l'école<sup>66</sup>. Il est important que les écoles offrent un éventail d'activités variées afin de permettre à certains jeunes de

renforcer leur estime de soi et de découvrir des activités différentes de celles qui leur sont habituellement proposées et qui font appel à leur créativité.



<sup>64</sup> Cadre, question 9, indicateur 11

<sup>65</sup> Cadre, question 9, indicateur 15

<sup>66</sup> Cadre, question 9, indicateur 12

## Cible 9 : Accroître à 90 % d'ici 2015 le pourcentage de jeunes qui peuvent suivre des cours d'arts plastiques

Pendant leur dernière année à l'école secondaire, 24 % des étudiants ont déclaré qu'au cours de leurs études au secondaire, ils n'avaient eu aucune occasion de suivre des cours facultatifs d'arts plastiques<sup>67</sup>. Cependant lorsque nous analysons cette statistique entre répondants anglophones et francophones, nous notons que près de 82% des étudiants anglophones notent avoir eu de telles opportunités de cours durant leur secondaire alors que seul 54% des francophones indiquent la même chose. Inversement, les francophones rapportent plus souvent avoir eu des opportunités d'activités culturelles organisées par l'école (71.7%) que leurs homologues anglophones (59.6%). Ces indicateurs révèlent la perception des jeunes. Que nous disent-ils sur la perception des priorités du système éducationnel en matière d'art et de culture. Que nous disent-ils concernant les priorités des jeunes face aux arts et à la culture?

Si nous prenons au sérieux le droit de l'enfant de participer aux arts et à la culture de sa communauté nous devons faire mieux. Considérant aussi les buts de l'éducation établis à l'article 29 de la *Convention*, nous devrions tenter d'offrir une formation aux beaux-arts à tout élève du secondaire et nous

assurer aussi que les élèves qui veulent se spécialiser dans ces matières aient des choix de cours adéquats.

Trop souvent au Nouveau-Brunswick les élèves au secondaire doivent faire un choix entre soit les arts visuels ou la musique, mais pas les deux. Il y a rarement d'option avancée pour les arts littéraires, le multimédia ou le film. Trop souvent les enseignants de musique doivent faire une pleine charge d'enseignement avec l'attente qu'ils feront marcher la fanfare, les chorales et les comédies musicales les soirs et fins de semaine. Les productions théâtrales si elles existent relèvent invariablement du parascolaire et les classes d'art et de musique sont parfois évacuées comme des choix de cours à option lorsque des compressions budgétaires s'imposent.

---

<sup>67</sup> Cadre, question 9, indicateur 17



L'art permet de  
s'évader sans quitter  
la maison

Twyla Tharp

La riche tradition littéraire et artistique du Nouveau-Brunswick mérite mieux. Le talent de nos jeunes qui se déverse sur les scènes de la Bataille des Arts et d'*Accrocs de la chanson* ainsi que dans les festivals de film et festivals littéraire de la province mérite mieux aussi. Lorsque l'orchestre des jeunes du Nouveau –Brunswick a remporté une médaille d'or au festival de musique Summa Cum Laude à Vienne en 2010 la Province et le Canada l'ont applaudi, mais pourtant il n'existe toujours pas de système de musique orchestral jeunesse ailleurs au plan local ou municipal pour nourrir ce talent.

Page | 61

Un développement encourageant c'est l'expansion récente du programme d'orchestre pour enfants Sistema de son centre initial à Moncton, jusque St-Jean et Rexton. Ce programme de développement social et d'inclusion communautaire offre des opportunités de développement et de résilience à tous ceux et celles qui le demandent par le biais de la formation musicale. Il n'y a pas de raison pourquoi les histoires à succès que les enseignants des écoles primaires anglophones de Moncton connaissent maintenant très bien ne pourraient pas être reprises ailleurs. La Province devra partager rondement les résultats de l'évaluation de ce programme innovateur et dédoubler ce succès dans toutes les régions de la province, particulièrement en milieux minoritaires francophones et autochtones.

## Mise en œuvre du plan d'action

La réalisation de ce plan doit reposer sur les quatre principes généraux de la *Convention relative aux droits de l'enfant* : le droit à ce que les droits de l'enfant soient garantis et protégés de manière non discriminatoire, c.-à-d. le droit à une égalité de fait (article 2); le droit à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une préoccupation primordiale dans les décisions qui ont une incidence sur les enfants (article 3); le droit à la survie et au développement dans toute la mesure possible (article 6); et le droit pour les enfants et les adolescents d'exprimer librement leurs points de vue sur toutes les questions qui les touchent (article 12).

En ce qui a trait à l'article 12, la participation des jeunes devrait occuper une importante place dans toutes les initiatives; par exemple, il faudrait tenir compte des opinions et des idées des enfants et des jeunes lors de la planification des environnements de jeu. Les utilisateurs ultimes devraient pouvoir exprimer leurs opinions sur ce qu'on fait avec leur argent et sur la manière dont on le dépense. Les enfants et les jeunes devraient pouvoir participer activement à l'administration et à la gouvernance des organismes qui mettent en œuvre leurs droits de jouer, de se reposer et de se

livrer à des activités récréatives, artistiques et culturelles. Les organismes pour la jeunesse, comme Youth Matters, la Fédération des jeunes francophones et le Mi'kmaq Maliseet Atlantic Youth Council, peuvent aider à favoriser la participation des jeunes.

La mise en œuvre des droits énoncés à l'article 31, conformément aux droits à la non-discrimination garantis à l'article 2, exige que l'on insiste tout particulièrement sur les mesures qui peuvent être prises afin que les jeunes qui sont handicapés, pris en charge, impliqués dans le système de justice pour jeunes contrevenants ou qui appartiennent à des groupes qui font traditionnellement l'objet de discrimination puissent bénéficier d'un meilleur exercice de leurs droits prévus à l'article 31.

Nous espérons que ce plan ciblé constituera une part importante de cette quête.

**Le jeu est la plus haute forme de la recherche**

**Albert Einstein**

## Conclusion

Le Nouveau-Brunswick est sur la bonne voie pour devenir un chef de file au Canada en ce qui a trait à la mise en œuvre des droits des enfants. Nous pouvons compter sur un agent parlementaire indépendant, dont le mandat large en matière de défense des droits des enfants est largement conforme aux Principes de Paris, ainsi que sur un gouvernement et des ministères qui se sont engagés à travailler de concert avec le Défenseur des enfants et de la jeunesse afin d'améliorer la condition des enfants dans notre province. Plusieurs grands engagements ont été pris en faveur des droits des enfants dans notre province, et nous constatons que les travailleurs sociaux, les agents des services correctionnels, les éducateurs, les professionnels de la santé, les avocats et plusieurs autres professionnels du Nouveau-Brunswick commencent à recevoir de la formation dans le domaine des droits des enfants.

Pour les cinq dernières années à venir, le défenseur des enfants et de la jeunesse a entrepris de faire rapport sur les droits des enfants au Nouveau-Brunswick; en outre, nous pouvons compter sur l'appui d'un partenaire vraiment exceptionnel, soit le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick. Nous pensons que le Cadre qui découle de ce travail est très prometteur et qu'il permettra de garantir que,

dorénavant, les droits des enfants et des jeunes ne seront plus dissimulés.

Le travail de diffusion que le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick a entrepris, de même que nous, à l'égard du présent cadre et de ses utilisations potentielles vise à accroître la compréhension des droits des enfants dans notre province. La publication du présent rapport donne le coup d'envoi de la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants. Cette initiative, qui a pris naissance au Nouveau-Brunswick, a été célébrée pour la première fois l'an dernier. Cette année, la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants est célébrée à l'échelle nationale et des activités sont organisées partout au pays.

Le gouvernement a un rôle prépondérant à jouer à ce chapitre, de même qu'à celui de la promotion des droits des enfants auprès des enseignants, des employés des services de garde, des travailleurs sociaux, des professionnels évoluant au sein du système de justice pénale, des décideurs et de tous les autres adultes qui travaillent avec les jeunes. Le gouvernement a l'obligation d'élargir la base de connaissances de tous les Néo-Brunswickois au sujet de tous les droits de l'enfant.



Le gouvernement a également l'obligation, en vertu de la *Convention*, de faire la promotion du leadership des parents en faveur d'un mode de vie équilibré pour leurs enfants, qui leur laisse du temps pour le jeu, les activités récréatives, le repos, les loisirs, les arts et la culture. C'est souvent une tâche herculéenne que de trouver un équilibre entre les exigences de l'école, les devoirs, l'emploi à temps partiel et le bénévolat, d'une part, et le temps consacré au jeu, aux activités récréatives, au repos, aux loisirs, aux arts et à la culture, d'autre part.

En 2011, le pourcentage d'adolescents du Nouveau-Brunswick qui se disent satisfaits ou très satisfaits de leur vie a légèrement augmenté par rapport à 2009-2010<sup>1</sup>. Mais il est inquiétant de constater que près de 3 % des adolescents ne sont pas satisfaits de leur vie. Nous devons travailler sans relâche pour nos enfants et nos jeunes. Nous devons leur permettre de vivre dans la dignité et l'épanouissement, en respectant leurs droits et en leur enseignant comment respecter les droits des autres. Et nous devons les laisser jouer.

Il existe encore d'importantes lacunes au chapitre des données disponibles permettant de mesurer le respect des droits des enfants. Cette situation s'explique par l'émergence relativement récente d'une large compréhension publique du

fait que les enfants ont des droits et qu'ils méritent qu'on leur accorde une attention particulière. La cueillette de données au Nouveau-Brunswick sera certainement améliorée. Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick et le Défenseur des enfants et de la jeunesse vont continuer à faire pression en ce sens. Nous souhaitons que le Cadre permette de mieux mesurer la diversité des enfants et des jeunes de notre province. Nous voulons des données ventilées selon l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, la nationalité et d'autres caractéristiques. Nous voulons un portrait le plus complet possible de nos enfants et de nos jeunes.

Les gouvernements doivent être soucieux de respecter et de promouvoir d'une manière holistique tous les droits énoncés dans la *Convention relative aux droits de l'enfant*, afin que le développement de nos enfants soit le plus complet possible. Pour ce faire, il est indispensable de pouvoir compter sur une cueillette et une analyse des données qui sont suffisamment approfondies. Lorsque nous effectuons des mesures, nous sommes plus à même d'évaluer les services offerts aux enfants et aux jeunes.

Dans cinq ans, le Canada devra de nouveau transmettre au Comité des droits de l'enfant de l'ONU un rapport sur les progrès que notre pays a accomplis dans la mise en œuvre de

la *Convention*. Nous voyons des signes qui montrent que le Nouveau-Brunswick sera prêt et que grâce à ses modèles et résultats au chapitre des droits des enfants et de leur mieux-être, notre province sera pour le pays un chef de file en la matière. Plusieurs des éléments requis sont désormais en place mais ils doivent être réunis en un seul plan provincial pour l'enfance qui rassemblera et guidera les efforts de toutes les agences publiques.

Le Cadre tente de regrouper des données et de les rendre facilement accessibles à tous les ministères, aux organismes à but non lucratif, aux chercheurs, ainsi qu'à tous les autres groupes intéressés. Cela ne signifie pas que chaque indicateur du Cadre permettra de tirer une image évidente de la situation, ni que le Rapport sur l'état de l'enfance brosera un portrait complet des ramifications entre chaque indicateur. Nous espérons que les chercheurs, les décideurs et d'autres personnes utiliseront ces données en vue d'approfondir la multitude de facettes des droits et du mieux-être des enfants et de tenter d'en broser un portrait plus complet.

Nous savons également que le Cadre a d'ores et déjà démontré sa valeur, mais nous attendons avec impatience l'analyse des tendances qui sera entreprise au cours de la troisième année. Pour le moment nous veillerons attentivement afin de vérifier l'utilisation dont feront les

analystes des ministères des renseignements utiles contenus au Cadre et de veiller aussi comment l'exercice des droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick puisse s'en trouver rehaussé.

# Bibliographie

## Références bibliographiques académiques et médiatiques

Assemblée générale des Nations Unies, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966, Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 993, p. 3, disponible dans Internet : <<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c0f50a22>>

Assemblée générale des Nations Unies, première session, Convocation d'une conférence internationale sur la liberté d'information, 14 décembre 1946, A/RES/59(I), disponible dans Internet : <<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/033/10/IMG/NR003310.pdf?OpenElement>>.

Assemblée générale des Nations Unies, Rapport du Comité spécial plénier de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Un monde digne des enfants, 2002, A/S-27/19/Rev.1.

Assemblée générale des Nations Unies, vingt-septième session extraordinaire, Résolution adoptée par l'Assemblée générale \*sur le rapport du Comité spécial plénier (A/S-27/19/Rev.1 et Corr.1)] S-27/2. Un monde digne des enfants, 11 octobre 2002, A/RES/S-27/2.

Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration sur le droit au développement, 4 décembre 1986, A/RES/41/128, disponible dans Internet : <[http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/41/128](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/41/128)>.

Bala, Nick et Sanjeev Anand, *Youth Criminal Justice Law*, 2e éd., Toronto, Irwin Law Inc., 2009, p. 20.

Biddle, Stuart, et Mavis Asare. « Physical Activity and Mental Health in Children and Adolescents: a Review of Reviews », *British Journal of Sports Medicine*, vol. 45, n° 11 (2011), p. 886-895.

Bielski, Zosia. "Canada's Teen Birth and Abortion Rate drops by 36.9 per cent." *The Globe and Mail*, May 26, 2010.

Canada, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Nouvelle perspective de la santé des Canadiens : un document de travail (rapport Lalonde) (en ligne), Ottawa, s.n., 1974, < <http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/com/fed/lalonde-fra.php>>.

Carter, Philpa, et coll. « Longitudinal Analysis of Sleep in relation to BMI and Body Fat in Children: the FLAME Study », *British Medical Journal* (en ligne), vol. 342 (2011), d2712. Dans Internet : <http://www.bmj.com/content/342/bmj.d2712>

Chaput, Jean-Philippe. « A good night's sleep for a healthier population », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 38, n° 3 (2010).

Chaput, Jean-Philippe, et coll. « Short sleep duration is independently associated with overweight and obesity in Quebec children », *Canadian Journal of Public Health* = *Revue canadienne de santé publique*, vol. 102 (2011), p. 369-374.

Coalition canadienne pour les droits des enfants, « Children's Rights in Canada 2011 Working Document: Right to Play, Background Research: Children's Right to Rest, Play, Recreation, Culture, and the Arts », Ébauche d'un texte pour un rapport de société civile à l'intention du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, troisième/quatrième rapport du Canada, commandé par la Coalition canadienne pour les droits des enfants, octobre 2010.

[Coalition Canadienne Pour Les Droits Des Enfants. \*Des principes à la réalisation : mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies\* \(en ligne\), s.l., chez l'auteur, \[2011\]. Dans Internet : <http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/CCRC-Mise-en-oeuvre-de-la-Convention-relative-aux-droits-de-lenfant.pdf>](http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/CCRC-Mise-en-oeuvre-de-la-Convention-relative-aux-droits-de-lenfant.pdf)

Comité des droits de l'homme des Nations Unies, Observation générale no 16 : Article 17 (Droit au respect de la vie privée), 8 avril 1988, HRI/GEN/1/Rev.9 (Vol. I).

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, Observation générale 3 : La nature des obligations des États parties (art. 2, par. 1, du Pacte), 14 décembre 1990, E/1991/23.

Conseil Des Ministres De L'éducation (Canada). *Déclaration du CMEC sur l'apprentissage par le jeu* (en ligne), s.l., chez l'auteur, 19 juillet 2012. Dans Internet : [http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/282/play-based-learning\\_statement\\_FR.pdf](http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/282/play-based-learning_statement_FR.pdf)

Crawford, Adam. "Criminalizing Sociability through Anti-Social Behaviour Legislation: Dispersal Powers, Young People and the Police," *Youth Justice: An International Journal*, vol. 9(1), 2009.

David, Paulo, Article 31: The Right to Leisure, Play and Culture, Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2006, p. 19, coll. « A Commentary on the United Nations Convention on the Rights of the Child ».

Freeman, Michael, Article 3: The Best Interests of the Child, Leiden (Hollande), Martinus Nijhoff Publishers, 2007, p. 44, coll. « A Commentary on the United Nations Convention on the Rights of the Child ».

Gleave, Josie. "Community Play: A Literature Review." London: Play England, 2010.

Graham, Mary G. dir., Sleep needs, patterns, and difficulties of adolescents: Summary of a workshop, Washington (D.C.), National Academy Press, 2000.

Hodgkin, Rachel et Peter Newell, Implementation Handbook for the Convention on the Rights of the Child (en ligne), 3e éd. révisée, Genève, UNICEF, 2007, p. 472, <[http://www.unicef.org/publications/index\\_43110.html](http://www.unicef.org/publications/index_43110.html)>.

Initiative internationale pour mettre fin à tous les châtiments corporels, rapport sur le statut juridique du châtiment corporel, en ligne : [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org).

Irwin, Lori et al. "Examining how Context Shapes Young Children's Perceptions of Health" Child: Care, Health and Development, vol. 33(4).

Jeunes En Forme Canada. *Le jeu actif est-il en voie d'extinction? Le Bulletin 2012 de l'activité physique chez les jeunes de Jeunes en forme Canada*, Toronto, chez l'auteur, 2012.

Kapasi, Haki & Gleave, Josie. "Because it's Freedom: Children's Views on their Time to Play." Londres: National Children's Bureau, 2009.

Karsten, Lia et Willem van Vliet, « Increasing Children's Freedom of Movement: Introduction », Children, Youth and Environments (en ligne), vol. 16, no 1, 2006, p. 69-73, <[http://www.colorado.edu/journals/cye/16\\_1/16\\_1\\_04\\_SpecialIssue-intro.pdf](http://www.colorado.edu/journals/cye/16_1/16_1_04_SpecialIssue-intro.pdf)>.

Korczak, Janusz. Ghetto Diary. New York: Holocaust Library, 1978.

Korczak, Janusz. King Matt the First. New York: Farrar, Straus et Giroux, 1986.

Korczak, Janusz. When I am Little Again; and The Child's Right to Respect. Lanham, Maryland: University Press, 1992.

Lester, Stuart, Owain Jones & Wendy Russell. "Supporting School Improvement through Play: An Evaluation of South Gloucestershire's Outdoor Play and Learning Programme." Londres: National Children's Bureau, 2011.

Lester, Stuart et Wendy Russell, « Children's Right to Play: An Examination of the Importance of Play in the Lives of Children Worldwide », La Haye (Hollande), Bernard van Leer Foundation, 2010, « Working Paper » no 57.

Lester, Stuart et Wendy Russell, « Play for a Change - Play, Policy and Practice: A Review of Contemporary Perspectives », London, Play England, National Children's Bureau, 2008.

Lifton, Betty Jean. *The King of Children: the Life and Death of Janusz Korczak*, publié par l'American Academy of Pediatrics, 2005. [traductions]

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, L.C. 2002, ch. 1.

Loi sur les jeunes contrevenants, L.R.C. 1985, ch. Y-1.

Mckay, Wayne. *Respect et Responsabilité dans les relations : il n'y a pas d'app pour ça : rapport de la Commission d'étude sur l'intimidation et la cyberintimidation* (en ligne), s.l., Commission d'étude sur l'intimidation et la cyberintimidation, 2012. Dans Internet : [http://cyberbullying.novascotia.ca/media/documents/French\\_Cyberbullying\\_Task\\_Force\\_Report.pdf](http://cyberbullying.novascotia.ca/media/documents/French_Cyberbullying_Task_Force_Report.pdf)

Mishna, Faye, et coll. « Cyber Bullying Behaviors among Middle and High School Students », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 80, n° 3 (2010).

National Sleep Foundation. « How Much Sleep do we Really Need? », *National Sleep Foundation* (en ligne), 2011. Dans Internet : <http://www.sleepfoundation.org>

Nations Unies, « Directives relatives aux enfants dans le système de justice pénale », Annexe de la Résolution 1997/30 du Conseil économique et social des Nations Unies : Administration de la justice pour mineurs, 21 juillet 1997.

Louv, Richard *Last Child in the Woods: Saving our Children from Nature-Deficit Disorder*, Chapel Hill (N.C.), Algonquin Books, 2008.



Nowak, Manfred, Article 6: The Right to Life, Survival and Development, Leiden (Hollande), Martinus Nijhoff Publishers, 2005, p. 14, coll. « A Commentary on the United Nations Convention on the Rights of the Child ».

Olds, Tim, Carol MAHER et Lisa MATRICCIANI. « Sleep Duration of Bedtime? Exploring the relationship between Sleep Habits and Weight Status and Activity Patterns », *Sleep* (en ligne), vol. 34, n° 10 (2011). Dans Internet : <http://www.journalsleep.org/ViewAbstract.aspx?pid=28265>

Paperny, Anna. "Canada's Youth Crime Plans Bewilder International Observers." *The Globe and Mail*, 19 juillet, 2011.

Parlement du Canada. "Children: The Silenced Citizens – Effective Implementation of Canada's International Obligations with Respect to the Rights of Children – Final Report of the Standing Senate Committee on Human Rights," Avril, 2007, p. xiii.

Pellis, Sergio et Vivien Pellis, « Play and the Development of Social Engagement: A Comparative Perspective », dans Peter Marshall et Nathan Fox, dir., *The Development of Social Engagement: Neurological Perspectives*, New York, Oxford University Press, 2006.

Pellis, Sergio et Vivien Pellis, *The Playful Brain: Venturing to the Limits of Neuroscience*, Oxford, Oneworld Publications, 2009, p. 94.

Rae, Judith. "Indigenous Children: Rights and Reality – A Report on Indigenous Children and the U.N. Convention on the Rights of the Child." Le sous-groupe relatif aux enfants et aux jeunes autochtones, Août 2006.

Ramstetter, Catherine, Robert Murray & Andrew Garner. "The Crucial Role of Recess in Schools." *Journal of School Health* vol. 80.11, 2010.

Schabas, William et Helmut Sax, Article 37: Prohibition of Torture, Death Penalty, Life Imprisonment and Deprivation of Liberty, Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2006, p. 51-52, coll. « A Commentary on the United Nations Convention on the Rights of the Child ».

Schleyer-Lindenmann, A. et M. Piolat, « Les tâches de développement : un concept à redécouvrir », *Psychologie française*, vol. 56, no 2 (juin 2011), p. 81-101.

Société Canadienne De Physiologie De L'exercice. « Directives canadiennes en matière d'activité physique et en matière de comportement sédentaire », *CSEP = SCPE* (en ligne), s.d. Dans Internet : <http://www.csep.ca/Francais/view.asp?x=949>

Terry-Humen, Elizabeth, Jennifer Manlove et Kristin Moore, *Playing Catch-Up: How Children Born to Teen Mothers Fare* (en ligne), Washington (D.C.), National Campaign to Prevent Teen Pregnancy, 2005, <<http://www.thenationalcampaign.org/resources/pdf/pubs/PlayingCatchUp.pdf>>.

Thorgeirsdóttir, Herdís. *Commentary on the United Nations Convention on the Rights of the Child, Article 13: The Right to Freedom of Expression*. Leiden, Pays-Bas: Martinus Nijhoff, 2006.

Tustin, Lee & Robert Lutes. *A Guide to the Youth Criminal Justice Act, 2012 Edition*. Markham: LexisNexis Canada Inc., 2011.

UNICEF, *Le sport, les loisirs et le jeu*, New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2004.

UNICEF, *Protecting Children from Violence in Sport: A review with a Focus on Industrialized Countries* (en ligne), Florence (Italie), Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, 2010, <[http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/violence\\_in\\_sport.pdf](http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/violence_in_sport.pdf)>.

UNICEF. "The State of the World's Children 2009, Special Edition: Celebrating 20 Years of the Convention on the Rights of the Child," 2009.

UNICEF. "The State of the World's Children 2011 – Executive Summary: Adolescence, an Age of Opportunity," 2011.

UNICEF Innocenti Research Centre. "Law Reform and the Implementation of the Convention on the Rights of the Child." Florence, Italy: The United Nations Children's Fund (UNICEF), 2007.

UNICEF Innocenti Research Centre and UNICEF Canada. *Not There Yet: Canada's Implementation of the General Measures of the Convention on the Rights of the Child*. UNICEF, 2009. Available online at: <http://www.unicef.ca>

Van Bueren, Geraldine, *Article 40: Child Criminal Justice*, Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2005, p. 7, coll. « A Commentary on the United Nations Convention on the Rights of the Child ».

Verheyde, Mieke, *Article 28: The Right to Education*, Leiden (Hollande), Martinus Nijhoff Publishers, 2005, p. 42, coll. « A Commentary on the United Nations Convention on the Rights of the Child ».

**Lois et jurisprudence nationales et citations de droit international**

Lois sur les services à la famille, LNB 1980, c F-2.2

The Juvenile Delinquents Act, Statutes of Canada, 1908, chapter 40.

Loi sur les jeunes contrevenants L.R.C., 1985, c. Y-1.

Loi sur les services de justice pénale pour adolescents, SC 2002, C1.

Canadian Foundation for Children, Youth and the Law c. Canada (Procureur général), [2004] A.C.S. no 6.

*R. c. D.B.*, [2008] 2 R.C.S. 3.

Déclaration d'Alma-Ata, Conférence internationale sur les soins de santé primaires, Alma-Ata, URSS, 6-12 septembre 1978, disponible dans Internet : <[http://www.who.int/topics/primary\\_health\\_care/alma\\_ata\\_declaration/fr/](http://www.who.int/topics/primary_health_care/alma_ata_declaration/fr/)>.

Préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, adopté par la conférence internationale de la santé, New York, du 19 juin au 22 juillet 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États (Registres officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, no 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.

Organisation internationale du Travail, C79 Convention sur le travail de nuit des adolescents (travaux non industriels), 1946.

Organisation internationale du Travail, C90 Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948.

Organisation internationale du Travail, C138 Convention sur l'âge minimum, 1973.

Assemblée Générale des N.U., Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989, Traités des Nations Unies, vol. 1577, p. 3

Assemblée Générale des N.U., Pacte International relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966, Traités des Nations Unies, vol. 999, p. 171.

Assemblée Générale des N.U., Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966, Traités des Nations Unies vol. 993, p. 3. Disponible au: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/3ae6b36c0.html>.

Assemblée Générale des N.U, Convention relative aux personnes handicapées, adoptée le 24 janvier 2007, A/RES/61/106

Nations Unies, Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners, 30 Août 1955. Disponible au: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/3ae6b36e8.html>

### **Références bibliographiques du Comité des N.U. relatif aux droits de l'enfant**

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Comité des droits de l'enfant des Nations Unies : Observations finales : Canada, 27 octobre 2003, CRC/C/15/Add.215.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Directives générales concernant la forme et le contenu des rapports périodiques que les états parties doivent présenter conformément au paragraphe 1 b) de l'article 44 de la convention - Adoptées par le Comité à sa trente-neuvième session, le 3 juin 2005, 29 novembre 2005, CRC/C/58/Rev.1.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observation générale No 9 (2006) : Les droits des enfants handicapés, 27 février 2007, CRC/C/GC/9.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observation générale No 7 (2005) : Mise en oeuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance, 20 septembre 2006, CRC/C/GC/7/Rev.1.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observation générale No 5 (2003) : Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6), 27 novembre 2003, CRC/GC/2003/5.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observation générale No 8 (2006): Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres), 2 mars 2007, CRC/C/GC/8.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observation générale no 4 (2003) : La santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant, 1er juillet 2003, CRC/GC/2003/4.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observation générale No 9 (2006) : Les droits des enfants handicapés, 27 février 2007, CRC/C/GC/9, para. 67.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observation générale No 1 (2001) : Paragraphe 1 de l'article 29 : Les buts de l'éducation, 2001, CRC/GC/2001/1.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 15 février 1995, CRC/C/15/Add.34, para 15, disponible dans Internet : <<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G95/153/98/PDF/G9515398.pdf?OpenElement>>.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observations finales : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 9 octobre 2002, CRC/C/15/Add.188.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Canada, 20 juin 1995, CRC/C/15/Add.37.

Comité Des Droits De L'enfant Des Nations Unies. *Consideration of reports submitted by States parties under article 44 of the Convention. Concluding observations: Canada*, 5 octobre 2012, « Advance unedited version », CRC/C/CAN/CO/3-4.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observations finales du Comité des droits de l'enfant : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 15 février 1995, CRC/C/15/Add.34.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, quarante-troisième session, Journée de débat général du Comité des droits de l'enfant : le droit de l'enfant d'être entendu, 29 septembre 2006, para. 9. En anglais.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, quarante-troisième session, Journée de débat général du Comité des droits de l'enfant : le droit de l'enfant d'être entendu, 29 septembre 2006, para. 36 (en anglais); Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Rapport sur la onzième session (Genève, 8-26 janvier 1996), 22 mars 1996, CRC/C/50, Annexe IX : Débat général sur «L'enfant et les médias».

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Rapport sur la trente-cinquième session (Genève, 12-30 janvier 2004), 11 mai 2004, CRC/C/137, Annexe II.

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Rapport sur la treizième session (Genève, 23 septembre - 11 octobre 1996), 31 octobre 1996, CRC/C/57.

Comité des droits de l'enfant, Observation générale No 8 (2006) : Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres), 2 mars 2007, RC/C/GC/8, disponible dans Internet : < <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G07/407/72/PDF/G0740772.pdf?OpenElement>>.



# Cadre des droits et du mieux-être des enfants 2012

**Le Cadre**

## Un portrait provincial

Dans ce portrait, nous examinerons la population du Nouveau-Brunswick dans son entier, comparant les moyennes des hommes et des femmes à la moyenne provinciale. Un des objectifs du portrait provincial est d'illustrer où se situe le Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les différents indicateurs par rapport aux autres provinces et territoires canadiens. Un deuxième objectif est de démontrer si le classement du Nouveau-Brunswick s'est amélioré ou non par rapport au classement national précédent.

## Qui devrait utiliser ce Cadre ?

- Résidents de la communauté et du voisinage
- Les jeunes
- Les éducateurs
- Les jeunes travailleurs
- Les dirigeants de la communauté
- Les employeurs et les gens d'affaires
- Fournisseurs de soins de santé
- Les parents / grands-parents
- Les représentants des médias
- Les chefs religieux
- Les gardiens parascolaires et les entraîneurs
- Les organismes communautaires
- Les groupes de jeunes
- Les décideurs et responsables de l'élaboration des politiques
- Les représentants du gouvernement local
- Les coalitions et les réseaux locaux

# Quels sont les droits des enfants et des jeunes ? Créé par UNICEF Canada

## La Convention relative aux droits de l'enfant en langage clair<sup>C</sup>

Les « droits » sont des choses que tous les enfants devraient avoir ou être capables de faire. Tous les enfants ont les mêmes droits. Ces droits sont énumérés dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Presque tous les pays ont reconnu l'importance de ces droits. Tous les droits sont liés entre eux, et ils sont tous aussi importants les uns que les autres. Quelquefois, nous devons penser aux droits du point de vue du meilleur intérêt des enfants dans une situation donnée. Quelquefois, nous devons penser aux droits du point de vue de ce qui est essentiel à la vie des enfants et à leur protection contre les dangers. À mesure que tu grandis, ta responsabilité de faire des choix et d'exercer tes droits augmente.



### Article 1

Toute personne de moins de 18 ans a les droits énumérés dans la Convention.

### Article 2

Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice.

### Article 3

Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour toi. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.

### Article 4

Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés.

Il doit aider tes parents à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton potentiel.

### Article 5

Ta famille a la responsabilité de t'aider à apprendre à exercer tes droits et de s'assurer que tes droits sont respectés.

### Article 6

Tu as le droit de vivre.

### Article 7

Tu as droit à un nom, et ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Tu as le droit d'avoir une nationalité (le droit d'appartenir à un pays).

### Article 8

Tu as le droit d'avoir une identité — un document officiel qui reconnaît qui tu es. Personne ne peut te l'enlever.

### Article 9

Tu as le droit de vivre avec tes parents, à moins que cela ne te nuise. Tu as le droit de vivre dans une famille qui s'occupe de toi.

### Article 10

Si tu ne vis pas dans le même pays que tes parents, tu as le droit d'être avec eux.

### Article 11

Tu as le droit d'être protégé contre l'enlèvement.

### Article 12

Tu as le droit d'exprimer ton opinion, et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.

### Article 13

Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les autres ou ne les offense pas.

### Article 14

Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est bien et ce qui est mal, et ce qui est le mieux pour toi.

### Article 15

Tu as le droit de choisir tes amis, de te joindre à des groupes et de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.

### Article 16

Tu as droit à ta vie privée.

### Article 17

Tu as le droit de savoir ce qui est important pour ton bien-être. La radio, les journaux, les livres, les ordinateurs, par exemple, doivent te transmettre cette information. Les adultes doivent s'assurer que l'information que tu obtiens n'est pas nuisible, et t'aider à trouver et à comprendre l'information dont tu as besoin.

### Article 18

Tu as le droit d'être élevé par tes parents, si possible.

### Article 19

Tu as le droit d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements, physiques et psychologiques.

### Article 20

Tu as le droit qu'on s'occupe spécialement de toi et qu'on t'aide, si tu ne peux pas vivre avec tes parents.

### Article 21

Tu as le droit qu'on s'occupe de toi et qu'on te protège, si tu es adopté ou confié à d'autres personnes.

### Article 22

Tu as droit à une protection spéciale et à de l'aide si tu es un réfugié (si tu as été forcé de quitter ta maison ou si tu vis dans un autre pays), ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention.

### Article 23

Tu as droit à l'éducation et aux soins dont tu as besoin, si tu es handicapé, ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention, pour pouvoir vivre une vie harmonieuse.

### Article 24

Tu as droit aux meilleurs soins de santé possibles, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut t'aider à rester en santé.

### Article 25

Si tu vis loin de chez toi ou si tu es confié à des personnes loin de chez toi, tu as le droit que tes conditions de vie soient examinées régulièrement. Il faut qu'on s'assure que ces conditions de vie sont appropriées à ta situation.

### Article 26

Tu as droit à de l'aide du gouvernement si tu es pauvre ou démuné.

### Article 27

Tu as droit à de la nourriture, à des vêtements, à un endroit sûr où tu peux vivre et recevoir les soins dont tu as besoin. Tu ne dois pas être désavantagé : tu dois pouvoir faire la plupart des choses que les autres enfants peuvent faire.

### Article 28

Tu as droit à une éducation de qualité. Tu dois pouvoir poursuivre tes études selon tes capacités.

### Article 29

L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.

### Article 30

Tu as le droit d'avoir, ou de choisir, ta culture, ta langue et ta religion. Pour que ce droit soit respecté, les populations minoritaires et les populations indigènes ont besoin d'une protection spéciale.

### Article 31

Tu as le droit de jouer et de te reposer.

### Article 32

Tu as le droit d'être protégé contre le travail qui nuit à ta santé ou t'empêche d'aller à l'école. Si tu travailles, tu as le droit d'être en sécurité et de recevoir un salaire raisonnable.

### Article 33

Tu as le droit d'être protégé contre l'usage des drogues et leur trafic.

### Article 34

Tu as le droit d'être protégé contre l'abus sexuel.

### Article 35

Personne n'a le droit de t'enlever ou de te vendre.

### Article 36

Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation.

### Article 37

Personne n'a le droit de te punir cruellement ou de te maltraiter.

### Article 38

Tu as le droit de vivre en paix et d'être protégé si tu vis dans une région en guerre. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être forcés à s'enrôler dans un groupe armé ou à participer à la guerre.

### Article 39

Tu as le droit d'être aidé si tu es blessé, négligé ou maltraité.

### Article 40

Tu as droit à une aide juridique et à un traitement juste, dans un système judiciaire qui respecte tes droits.

### Article 41

Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que les articles de la Convention, ces lois doivent être appliquées.

### Article 42

Tu as le droit de connaître tes droits! Les adultes doivent eux-mêmes les connaître et t'aider à les comprendre.

### Articles 43 à 54

Ces articles expliquent comment les gouvernements et des organisations internationales comme l'UNICEF continuent de travailler à s'assurer que tous les enfants voient leurs droits respectés.

Ceci n'est pas la version officielle de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Pour voir la *Convention officielle* :

<http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

# Le Cadre des droits et du mieux-être des enfants 2012 – Les questions–

1 – Quel est le degré de diversité des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick?	Diversité
2 – Avec quelle facilité les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick s'expriment-ils?	Expression
3 – Dans quels genres de familles les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick vivent-ils?	Famille et communauté
4 – À quel point les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick sont-ils en santé ?	Santé
5 – À quel point faisons-nous une bonne promotion d'un développement sain des enfants et des jeunes?	Développement sain
6 – Quel est le degré d'apprentissage des enfants et des jeunes néo-brunswickois?	Apprentissage
7 – Quels facteurs indésirables peuvent affecter les enfants et les jeunes?	Facteurs indésirables
8 – À quel point les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick sont-ils en sécurité?	Sécurité
9 – Quel est le rendement du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les droits et le bien-être des enfants et des jeunes ?	Rendement du système

# Le Cadre des droits et du mieux-être des enfants 2012

## 1 – Diversité

Renseignements démographiques

## 2 – Expression

Sentiment positif d'expression

## 3 – Famille et communauté

Situation économique de la famille

Comportements des parents en matière de santé

Connectivité à la famille et à la communauté

Garde non-parentale de l'enfant

## 4 – Santé

Morbidité

Invalidité

Santé des enfants et des jeunes

Santé mentale

Poids malsain

## 5 – Développement sain

Prénatal et postnatal

Apprentissage des jeunes enfants

Santé physique ou mentale

Santé dentaire

Soins de la vue

Perceptions des enfants et des jeunes à l'égard des modes de vie sains

Comportements des enfants et des jeunes en matière de santé

## 6 – Apprentissage

Transition vers l'école primaire

Littéracie et numératie

Développement social et émotionnel

Connectivité à l'école

## 7 – Facteurs indésirables

Grossesse chez les adolescentes

Consommation de drogues

Tabagisme

Consommation d'alcool

Autres comportements négatifs des enfants et des jeunes

Environnement et les changements climatique

## 8 – Sécurité

Blessures

Abus ou négligence envers les enfants

Enfants victimes de violence

Enfants et jeunes qui se sentent en sécurité

Assistance sociale

Admission des jeunes au services correctionnels

## 9 – Rendement du système

# Cadre des droits et du mieux-être des enfants 2012

**Les résultats provinciaux**



## 1 – Quel est le degré de diversité des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick?

### Convention internationale relative aux droits de l'enfant: Principes généraux; Articles 1,2,3,6,12

	Âge ou année scolaire	N.-B. "Rapport 2011"	Garçon	Fille	N.-B.	Canada	Rang (N.-B. vs Canada)
<b>1 - Population totale (2011, nombre)</b>	Population totale	729,997	366,440	384,730	751,171	33,476,688	X
a) 0 à 4 ans (2011, % de la population totale)	0 à 4 ans	4.72	5.07	4.67	4.86	5.61	8/10
b) 5 à 9 ans (2011, % de la population totale)	5 à 9 ans	5.33	5.08	4.69	4.88	5.41	8*/10
c) 10 à 14 ans (2011, % de la population totale)	10 à 14 ans	6.16	5.67	5.10	5.38	5.74	8/10
d) 15 à 19 ans (2011, % de la population totale)	15 à 19 ans	6.53	6.44	5.79	6.10	6.51	9/10
e) 0 à 19 ans (2011, % de la population totale)	0 à 19 ans	22.73	22.25	20.25	21.22	23.26	9/10
f) 20 à 64 ans (2011, % de la population totale)	20 à 64 ans	62.52	62.66	61.99	62.32	61.97	4/10
g) 65 ans et plus (2011, % de la population totale)	65 ans et plus	14.75	15.08	17.77	16.46	14.77	2/10
<b>2 - Nombre total de familles au recensement (2011)</b>	Population totale	217,790	X	X	224,590	9,389,695	X
<b>3 - Nombre moyen de personnes dans une famille au recensement (2011)</b>	Population totale	2.8	X	X	2.7	2.9	8*/10
<b>4 - Pourcentage de la population qui parle l'anglais le plus souvent à la maison (2011, %)</b>	Population totale	68.67	68.32	68.04	68.17	64.10	9/10
<b>5 - Pourcentage de la population qui parle le français le plus souvent à la maison (2011, %)</b>	Population totale	29.41	27.90	27.98	27.94	20.40	2/10
6 - Pourcentage de la population ayant une identité autochtone qui parle une langue autochtone le plus souvent à la maison (2006, %)	Population totale		8.8	8.5	8.7	11.8	7/13
7 - Pourcentage de la population qui a le statut d'immigrant (2006, %)	Population totale		3.47	3.85	3.67	19.80	8/10
8 - Pourcentage de la population ayant une identité autochtone (2006, %)	Population totale		2.46	2.44	2.45	3.75	7/10
9 - Pourcentage de la population totale de 15 ans et plus qui ont au moins un certificat post-secondaire, diplôme ou grade universitaire (2006, %)	Population totale		44.50	44.75	44.63	50.70	7/10
10 - Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant une identité autochtone qui ont au moins un certificat post-secondaire, diplôme ou grade universitaire (2006, %)	Population totale		40.75	38.82	39.72	34.53	3/13
11 - Population de 15 ans et plus ayant déclaré des heures de travail non rémunérées reliées aux soins des enfants (2006, %)	Population totale		32.04	39.20	35.74	37.51	7/10
<b>12 - Nombre total d'inscriptions à l'école (2011-2012, nombre)</b>	M à 12 <sup>e</sup> année	104,421	52,662	49,917	102,579	X	X
a) Maternelle à la 5 <sup>e</sup> année (2011-2012, % du nombre total d'inscriptions à l'école)	M à 5 <sup>e</sup> année	41.41	41.80	42.47	42.13	X	X
b) 6 <sup>e</sup> à la 8 <sup>e</sup> année (2011-2012, % du nombre total d'inscriptions à l'école)	6 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> année	22.91	23.02	22.89	22.96	X	X
c) 9 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année (2011-2012, % du nombre total d'inscriptions à l'école)	9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	35.52	35.00	34.45	34.73	X	X
d) Élèves déjà diplômés (2011-2012, % du nombre total d'inscriptions à l'école)	Élèves déjà diplômés	0.16	0.18	0.19	0.19	X	X
<b>13 - Inscription à l'école en anglais comme langue d'enseignement (2011-2012, %)</b>	M à 12 <sup>e</sup> année	54.71	57.18	50.75	54.05	X	X
<b>14 - Inscription à l'école en français comme langue d'enseignement (2011-2012, %)</b>	M à 12 <sup>e</sup> année	28.58	28.44	29.00	28.71	X	X
<b>15 - Inscription à l'école en immersion en français (2011-2012, %)</b>	M à 12 <sup>e</sup> année	16.72	14.38	20.25	17.24	X	X

Renseignements démographiques

### Rang pour la diversité:

1 = plus grande quantité  
10 = moins grande quantité  
(sur les 10 provinces)

\*=une autre province a le même rang  
X =Données non disponibles  
M = Maternelle  
Gras = Indicateur mis à jour



## 2 – Avec quelle facilité les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick s'expriment-ils?

**Convention internationale relative aux droits de l'enfant: libertés et droits civils; Articles 7,8,13,14,15,16,17,37**

	Âge ou année scolaire	N.-B. "Rapport 2011"	Garçon	Fille	N.-B.	Canada	Rang (N.-B. vs Canada)
1 - Jeunes qui ont des comportements sociaux positifs[se rendre utile, être respectueux, être attentionné, etc.] (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		66	79	73	X	X
<b>1.a Jeunes autochtones qui ont des comportements sociaux positifs[se rendre utile, être respectueux, être attentionné, etc.] (2009-2010, %) (NOUVEAU)</b>	<b>6<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année</b>	<b>--</b>	62	74	<b>68</b>	X	X
2 - Enfants qui ont des comportements sociaux positifs[se rendre utile, être respectueux, attentionné, etc.] (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		62	79	71	X	X
<b>3 - Jeunes qui participent à des sports organisés par l'école (2011-2012, %)</b>	<b>12<sup>e</sup> année</b>	<b>40.2</b>	<b>47</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	X	X
<b>4 - Jeunes qui participent à des sports non organisés par l'école (2011-2012, %)</b>	<b>12<sup>e</sup> année</b>	<b>45.6</b>	<b>52</b>	<b>35</b>	<b>43</b>	X	X
<b>5 - Jeunes qui participent à des activités organisées par l'école (2011-2012, %)</b>	<b>12<sup>e</sup> année</b>	<b>41</b>	<b>53</b>	<b>52</b>	<b>53</b>	X	X
<b>6 - Jeunes qui participent à des activités non organisées par l'école (2011-2012, %)</b>	<b>12<sup>e</sup> année</b>	<b>27.9</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	X	X
7 - Enfants qui prennent part à des activités physiques qui ne sont pas organisées par l'école [comme le vélo, la danse, des sports ou des jeux] après les classes (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		69	67	68	X	X
8 - Enfants ou jeunes autochtones qui pratiquent des sports une ou plusieurs fois par semaine (2006, %)	6 à 14 ans		X	X	67	68	<b>4*/7</b>
9 - Jeunes ayant un niveau d'autonomie modéré à élevé [choix] (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		67	74	71	X	X
10 - Enfants ayant un niveau d'autonomie modéré à élevé [choix] (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		81	84	82	X	X
11 - Jeunes rapportant un niveau de compétence modéré à élevé (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		73	79	76	X	X
12 - Enfants rapportant un niveau de compétence modéré à élevé (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		75	83	79	X	X
13 - Jeunes qui consacrent 2 heures ou moins à des activités sédentaires [télévision/films, jeux vidéo, ordinateur, envoi de messages textes ou parler au téléphone] (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		35	44	40	X	X
<b>13.a Jeunes autochtones qui consacrent 2 heures ou moins à des activités sédentaires [télévision/films, jeux vidéo, ordinateur, envoi de messages textes ou parler au téléphone] (2009-2010, %) (NOUVEAU)</b>	<b>6<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année</b>	<b>--</b>	29	35	<b>32</b>	X	X
14 - Enfants qui consacrent 2 heures ou moins à des activités sédentaires [télévision/films, jeux vidéo, ordinateur] (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		32	46	38	X	X
<b>17 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : MARCHÉ (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>74.4</b>	<b>59.2</b>	<b>85.9</b>	<b>71.9</b>	65.9	<b>4/10</b>
<b>18 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : JOGGING OU COURSE (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>52.8</b>	<b>66</b>	<b>75.4</b>	<b>70.4</b>	62.7	1/10
<b>19 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : CYCLISME (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>47.5</b>	<b>53.3</b>	<b>33.1</b>	<b>43.7</b>	45.4	<b>4/10</b>
<b>20 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : EXERCICES À LA MAISON (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>46.1</b>	<b>48.9</b>	<b>57.3</b>	<b>52.9</b>	43.7	1/10
<b>21 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : NATATION (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>46</b>	<b>44.7</b>	<b>61.8</b>	<b>52.8</b>	42.8	3/10
<b>22 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : JARDINAGE / TRAVAUX EXTÉRIEURS (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>35.7</b>	<b>50.1</b>	<b>29.1</b>	<b>40.1</b>	31.1	1/10
<b>23 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : SOCCER (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>34.3</b>	<b>36.6</b>	<b>17</b>	<b>27.3</b>	34.8	9/10
<b>24 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : DANSE SOCIALE / POPULAIRE (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>34</b>	<b>23.9</b>	<b>56.8</b>	<b>39.5</b>	27.7	<b>4/10</b>
<b>25 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : BASKETBALL (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>33.4</b>	<b>44.3</b>	<b>25.8</b>	<b>35.5</b>	37.7	<b>7/10</b>
<b>26 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : Ballon-Volant (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>24.3</b>	<b>22.2</b>	<b>19.3</b>	<b>20.8</b>	28.4	10/10
<b>27 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : QUILLES (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>21.1</b>	<b>17.4</b>	<b>12.1</b>	<b>14.9</b>	17.4	<b>7/10</b>
<b>28 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : HOCKEY (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>17.8</b>	<b>27.7</b>	<b>9.2</b>	<b>18.9</b>	15.9	<b>4/10</b>
<b>29 - Activités physiques auxquelles les jeunes ont participé durant les 3 derniers mois : BASEBALL / BALLE-MOLLE (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>17.7</b>	<b>22</b>	<b>23.7</b>	<b>22.8</b>	14.9	2/10
<b>30 - Taux de participation au travail (2010, %) (NOUVEAU)</b>	<b>15 à 19 ans</b>	<b>--</b>	<b>46.6</b>	<b>46.9</b>	<b>46.6</b>	40.4	8*/10
31 - Jeunes qui ont fait du bénévolat parascolaire sans être payés, durant la dernière année (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		70	82	76	x	x
<b>32 - Jeunes qui prévoient voter, une fois légalement admissibles, dans une élection municipale, provinciale ou fédérale (2012, %)</b>	<b>12<sup>e</sup> année</b>	<b>78.4</b>	<b>72</b>	<b>66</b>	<b>69</b>	x	x

Sentiment positif d'expression

### Légende:

Bon (rang 1, 2, 3)
Mise en garde
Moins bon (3 dernières place)

(Comprend toutes les provinces et territoires quand l'information est disponible – 13 maximum)  
(Les indicateurs mis à jour excluent les territoires – maximum de 10)

\*=une autre province à le même rang  
X=Données non disponibles  
M = Maternelle  
Gras = Indicateur mis à jour

### 3 - Dans quels genres de familles et communauté les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick vivent-ils?

**Convention internationale relative aux droits de l'enfant: Milieu familial et soins alternatifs; Articles 5,9,10,11,18,19,25,39**

		Âge ou année scolaire	N.-B. "Rapport 2011"	Garçon	Fille	N.-B.	Canada	Rang (N.-B. vs Canada)
Situation économique familiale	1 - Vivre dans une famille à faible revenu (moins de 17 ans) (2006, %)	Moins de 17 ans		X	X	16	17.5	3/10
	<b>2 – Taux de chômage (2011, %)</b>	<b>15 ans et plus</b>	<b>9.3</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>9.5</b>	<b>7.5</b>	<b>8/10</b>
	3 - Aucun diplôme d'études secondaires (25 ans et plus) (2006, %)	25 ans et plus		23.1	19	21	15.4	8/13
	<b>4 - Vivre dans une famille monoparentale (2011, %)</b>	<b>Moins de 18 ans</b>	<b>16.3</b>	X	X	<b>16.1</b>	16.3	<b>5/10</b>
	<b>5 - Familles qui reçoivent de l'aide sociale ou des prestations sociales (2012, % du total des familles avec enfants à la maison)</b>	<b>Toute les familles</b>	<b>5.88</b>	X	X	<b>5.95</b>	X	X
	<b>6 - Familles ayant reçu des paiement de soutien financier (2010-2011, %)</b>	<b>Population totale</b>	<b>89</b>	X	X	<b>91</b>	<b>85</b>	<b>2*/6</b>
	7 - Autochtones dont les sources de revenus sont l'aide sociale ou des prestations sociales (2006, %)	15 ans et plus		X	X	10	16	
	8 - Insécurité alimentaire à la maison, avec des enfants de 0 à 5 ans, modérée et grave (2007-2008, %)	0 à 5 ans		X	X	<b>5.2<sup>E</sup></b>	4.9	<b>5/13</b>
	9 - Insécurité alimentaire à la maison, avec des enfants de 6 à 17 ans, modérée et grave (2007-2008, %)	6 à 17 ans		X	X	<b>8.7</b>	5.2	<b>11/13</b>
	10 - Insécurité alimentaire à la maison, avec des enfants de moins de 18 ans, modérée et grave (2007-2008, %)	Moins de 18 ans		X	X	<b>7.3</b>	5.1	<b>10/13</b>
	<b>11 - % des dépenses du ménage consacré au logement selon les dépenses moyennes des ménages (2010, %) (NOUVEAU)</b>	<b>Population totale</b>	<b>--</b>	X	X	<b>23.7</b>	28.3	<b>2/10</b>
Comportements des parents en matière de santé	12 - Parents qui mangent 5 fruits ou légumes ou plus par jour (2010-2011, %)	Parents-M à 5 <sup>e</sup> année		X	X	<b>47</b>	X	X
	13 - Parents qui n'ont pas consommés des boissons sucrées non-nutritives hier (2010-2011, %)	Parents - M à 5 <sup>e</sup> année		X	X	<b>54</b>	X	X
	14 - Parents très actifs physiquement au moins 30 minutes, 3 fois par semaine ou plus (2010-2011, %)	Parents - M à 5 <sup>e</sup> année		X	X	<b>58</b>	X	X
	15 - Parents qui consacrent 2 heures ou moins par jour à des activités sédentaires [devant un écran] (2010-2011, %)	Parents - M à 5 <sup>e</sup> année		X	X	<b>90</b>	X	X
	16 - Parents qui participent à des loisirs [travaux manuels, chant, écoute de musique, jouer du piano, etc.] (2010-2011, %)	Parents - M à 5 <sup>e</sup> année		X	X	<b>86</b>	X	X
	17 - Parents qui disent avoir déjeuné avec les enfants hier (2010-2011, %)	Parents - M à 5 <sup>e</sup> année		X	X	<b>55</b>	X	X
	19 - Parents qui n'ont pas mangé de restauration rapide au cours de la dernière semaine (2010-2011, %)	Parents - M à 5 <sup>e</sup> année		X	X	<b>47</b>	X	X
<b>20 - Adultes qui ont regardé la télévision plus de 15 heures durant la dernière semaine (2011, %)</b>	<b>20 ans et plus</b>	<b>32.4</b>	X	X	<b>34</b>	31	<b>7/10</b>	
Connectivité à la famille et à la communauté	<b>21 - Sentiment d'appartenance des jeunes à leur communauté, plutôt fort ou très fort (2011, %)</b>	<b>12 à 19 ans</b>	<b>81.9</b>	<b>79.8</b>	<b>79.9</b>	<b>79.9</b>	<b>74.4</b>	<b>1/10</b>
	22 - Jeunes satisfaits en matière de santé psychologique en relation avec les amie(s) (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		77	85	<b>81</b>	X	X
	23 - Jeunes satisfaits en matière de santé psychologique en relation avec la famille (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		70	82	<b>83</b>	X	X
Garde non-parentale de l'enfant	<b>24 - Familles recevant des subventions pour des enfants adoptés ayant des besoins spéciaux (2012, nombre)</b>	<b>Moins de 18 ans</b>	<b>309</b>	X	X	<b>322</b>	X	X
	<b>25 - Bébé placé en adoption [adoption publique] (2012, nombre)</b>	<b>Bébé</b>	<b>&lt;10</b>	X	X	<b>&lt;10</b>	X	X
	<b>26 - Adoptions privées (2012, nombre)</b>	<b>Moins de 18 ans</b>	<b>31</b>	X	X	<b>27</b>	X	X
	<b>27 - Adoptions internationales (2012, nombre)</b>	<b>Moins de 18 ans</b>	<b>73</b>	X	X	<b>31</b>	X	X



**Légende:**

Bon (rang 1, 2, 3)
Mise en garde
Moins bon (3 dernières place)

(Comprend toutes les provinces et territoires quand l'information est disponible – 13 maximum)  
(Les indicateurs mis à jour excluent les territoires – maximum de 10)

\*=une autre province à le même rang  
X =Données non disponibles  
M = Maternelle  
**Gras** = Indicateur mis à jour

## 4 - À quel point les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick sont-ils en santé ?

### Convention internationale relative aux droits de l'enfant: Santé et mieux-être; Articles 2,6,18,23,26,27

		Âge ou année scolaire	N.-B. "Rapport 2011"	Garçon	Fille	N.-B.	Canada	Rang (N.-B. vs Canada)
Morbidité	<b>1 - Faible poids à la naissance (2009, %)</b>	À la naissance	5.5	5.6	6.5	6.1	6.1	7/10
	2 - Malformations et déformations congénitales, et anomalies chromosomiques (2009, taux par 100 000)	À la naissance	En développement – disponible l'année prochaine					
	<b>3 - Prévalence du diabète chez les jeunes (2011, %)</b>	12 à 19 ans	x	3.3	0	1.7	0.5	10/10
	<b>4 - Prévalence de l'asthme chez les jeunes (2011, %)</b>	12 à 19 ans	15.3	6.3	21.4	13.6	11.8	4/9
	5 - Prévalence de l'asthme chez les autochtones (2006, %)	6 à 14 ans		x	x	22	14	7/7
	<b>6 - Jeunes qui souffrent d'infections transmises sexuellement - taux de chlamydia (2011, rate per 100,000)</b>	15 à 19 ans	1,272.9	484	2194	1,318	X	X
Invalidité	7 - Jeunes dont la santé fonctionnelle, est bonne à pleine (2009-2010, %)	12 à 19 ans		84.3	80.7	82.6	84.7	6/13
	8 - Jeunes qui ont eu des blessures au cours des 12 derniers mois causant la limitation des activités normales (2009-2010, %)	12 à 19 ans		34.3	27.7	31.1	26.5	12/13
	9 - Autochtones qui sont souvent restreints lors d'une ou plusieurs activités (2006, %)	6 à 14 ans		x	x	9	11 <sup>E</sup>	6*/7
Santé des enfants et des jeunes	<b>10 - Jeunes qui perçoivent leur santé de très bonne à excellente (2011, %)</b>	12 à 19 ans	64.9	69.2	63.5	66.4	68.2	6/10
	11 - Autochtones qui perçoivent leur santé de très bonne à excellente (2006, %)	6 à 14 ans		x	x	82	x	2*/7
	<b>12 - Jeunes qui perçoivent leur santé mentale de très bonne à excellente (2011, %)</b>	12 à 19 ans	71.1	81.5	73.6	77.7	77.3	4/10
Santé mentale	<b>13 - Prévalence de déficit de l'attention et de troubles de comportement perturbateurs chez les jeunes (2011-2012, taux d'admission à l'hôpital par 10 000)</b>	0 à 18 ans	7.11	10.5	4.82	7.60	2.45	X
	<b>14 - Prévalence de troubles dépressifs chez les jeunes (2011-2012, taux d'admission à l'hôpital par 10 000)</b>	0 à 18 ans	6.81	5.05	11.21	8.20	5.24	X
	<b>15 - Réaction à un facteur de stress ou trouble de l'adaptation (2011-2012, taux d'admission à l'hôpital par 10 000)</b>	0 à 18 ans	4.85	4.50	9.12	6.87	3.57	X
	<b>16 - Trouble schizotypique ou délirant (2011-2012, taux d'admission à l'hôpital par 10 000)</b>	0 à 18 ans	1.57	1.50	0.78	1.13	1.01	X
	<b>17 - Trouble de l'humeur (affectif) (2011-2012, taux d'admission à l'hôpital par 10 000)</b>	0 à 18 ans	1.33	1.64	3.0	2.33	0.53	X
	<b>18 - Trouble anxieux (2011-2012, taux d'admission à l'hôpital par 10 000)</b>	0 à 18 ans	1.21	0.95	1.56	1.27	1.05	x
	<b>19 - Prévalence de troubles de l'alimentation chez les jeunes (2011-2012, taux d'admission à l'hôpital par 10 000)</b>	0 à 18 ans	0.96	0.14	1.17	0.67	1.01	x
	<b>20 - Taux d'hospitalisation pour les cas de maladies ou de désordres mentaux (2011-2012, taux d'admission à l'hôpital par 10 000)</b>	0 à 18 ans	30.97	33.70	41.44	37.66	19.43	x
	Poids malsain	21 - Jeunes avec un poids malsain [surpoids ou obèse] (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		25	20	23	x
<b>22 - Jeunes qui se considèrent comme ayant un surpoids (2011, %)</b>		12 à 19 ans	12.8	8.3	20.9	14.2	12.9	8/10
23 - Enfants avec un poids malsain [surpoids ou obèse] (2010-2011, %)		M à 5 <sup>e</sup> année		35	38	36	x	x
24 - Jeunes avec un poids malsain [poids insuffisant] (2009-2010, %)		6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		8	7	7	x	x
<b>25 - Jeunes qui se considèrent comme ayant un poids insuffisant (2011, %)</b>		12 à 19 ans	7.1	13.7	1.8	8.1	7.6	7/10
26 - Enfants avec un poids malsain [insuffisance de poids] (2010-2011, %)		M à 5 <sup>e</sup> année		9	13	11	x	X

#### Légende:

Bon (rang 1, 2, 3)
Mise en garde
Moins bon (3 dernières place)

(Comprend toutes les provinces et territoires quand l'information est disponible – 13 maximum)  
(Les indicateurs mis à jour excluent les territoires – maximum de 10)

\*=une autre province à le même rang  
X =Données non disponibles  
M = Maternelle  
Gras = Indicateur mis à jour

## 5 - À quel point faisons-nous une bonne promotion d'un développement sain des enfants et des jeunes?

**Convention internationale relative aux droits de l'enfant: Santé et mieux-être- Comportements de santé et niveau de vie; Articles 3,6,18,23,24,26,27**

	Âge ou année scolaire	N.-B. "Rapport 2011"	Garçon	Fille	N.-B.	Canada	Rang (N.-B. vs Canada)	
Prénatal et postnatal	<b>1 - Femmes enceintes qui reçoivent des prestations prénatales (2011-2012,% de naissances vivantes)</b>	Toutes les femmes enceintes	20.01	0	19.7	19.7	X	X
	<b>2 - Dépistage universel des troubles de l'audition chez les nouveau-nés (2011-2012, %)</b>	Nouveau-né et bébé	87.8	X	X	86.1	X	X
	<b>3 - Allaitement, a commencé à allaiter (2011, %)</b>	12 ans et plus	82	X	69.5	69.5	88.4	9/10
	<b>4 - Proportion des bébés qui sont allaités exclusivement à 6 mois (2011, %)</b>	12 ans et plus	18.7 <sup>e</sup>	X	20.9	20.9	27.8	8/8
	5 - Proportion des enfants à la maternelle répondant aux exigences d'immunisation (2009-2010, %)	M		X	X	91.4	X	X
Apprentissage des jeunes enfants	<b>6 - Total des places approuvées disponibles en garderie (2011-2012, nombre)</b>	Enfant en garderie	20,319	X	X	21,695	X	X
	<b>7 - Services d'intervention précoce (2011-2012, moyenne mensuelle)</b>	Petite enfance	1,774	X	X	1,802	X	X
Santé physique ou mentale	8 - Jeunes qui ont eu la consultation d'un médecin au cours de la dernière année (2009-2010, %)	12 à 19 ans	66.3	74.6	70.3	70.9		7/13
	<b>9 - Jeunes qui ont vu ou parlé à un professionnel de la santé au sujet de leur santé émotionnelle ou mentale au cours des 12 derniers mois (2011, %)</b>	12 à 19 ans	11.1	7.3	23.6	15.1	10.6	10/10
	10 - Jeunes qui ont un bon ou excellent niveau de santé psychologique[avoir une attitude positive envers ce qu'ils ressentent, pensent et font] (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		84	89	87	X	X
	<b>10.a. Jeunes autochtones qui ont un bon ou excellent niveau de santé psychologique [having a positive sense of how they feel, think and act] (2009-2010, %) (Nouveau)</b>	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	--	75	79	78	X	X
11 - Enfant qui a un bon ou excellent niveau de santé [avoir une attitude positive envers ce qu'ils ressentent, pensent et font] (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		77	84	80	X	X	
Santé dentaire	12 - Jeunes qui ont visité un professionnel dentaire au cours de la dernière année (2009-2010, %)	12 à 19 ans	83.2	81.9	83.9	82.0		X
	13 - Autochtones qui ont visité un professionnel dentaire au cours de la dernière année (2009-2010, %)	6 à 14 ans		x	X	78	71	5 <sup>e</sup> /7
Soins de la vue	14 - Jeunes qui ont vu ou parlé à un professionnel pour la vue au cours de la dernière année (2009-2010,%)	12 à 19 ans		38.3	46.8	42.5	45.3	X
Perceptions des enfants et des jeunes à l'égard des modes de vie sains	<b>15 - Enseignants qui démontrent une attitude positive à l'égard d'un mode de vie sain (2011-2012, %)</b>	12 <sup>e</sup> année	72.5	73	73	75	X	X
	<b>16 - L'école a fait la promotion d'une saine alimentation et a offert des choix sains (2011-2012, %)</b>	12 <sup>e</sup> année	67.3	66	66	66	X	X
	17 - Jeunes qui remarquent des choix d'aliments sains à l'école [lors d'événements sportifs ou autres, levées de fonds, à la cantine/caféteria, prix moins élevés pour des aliments plus sains, etc.] (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		56	65	61	X	X
	18 - Jeunes qui remarquent l'activité physique pratiquée par leurs parents, beaux-parents ou tuteurs [au moins 3 fois au cours de la dernière semaine] (2009-2010,%)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		X	X	42	X	X
	19 - Enfants qui remarquent l'activité physique pratiquée par leurs parents, beaux-parents ou tuteurs [au moins 3 fois au cours de la dernière semaine] (2010-2011,%)	Parents - M à 5 <sup>e</sup> année		X	X	65	X	X
	20 - Enfant ayant soupé avec un parent le jour avant le sondage (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		75	79	77	X	X
Comportements des enfants et des jeunes en matière de santé	<b>21 - Jeunes qui marchent ou font du vélo seulement pour se rendre ou revenir du travail ou de l'école (2011, %)</b>	12 à 19 ans	30.1	26.5	29.1	27.7	52.8	9/10
	22 - Jeunes qui pratiquent au moins 90 minutes d'une activité physique modérée et élevée (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		48	33	40	X	X
	<b>22.a. - Jeunes autochtones qui pratiquent au moins 90 minutes d'une activité physique modérée et élevée (2009-2010, %) (Nouveau)</b>	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	--	50	35	42	X	X
	23 - Enfant très actif physiquement au moins 30 minutes, 3 fois par semaine ou plus (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		80	79	80	X	X
	24 - Jeunes qui déjeunent chaque jour (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		45	32	41	X	X
	<b>24.a. Jeunes autochtones qui déjeunent chaque jour (2009-2010, %) (Nouveau)</b>	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	--	35	28	31	X	X
	25 - Enfants qui déjeunent chaque jour (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		68	72	70	X	X
	26 - Jeunes qui mangent au moins 5 fruits ou légumes chaque jour [jus non inclus] (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		24	25	24	X	X
	<b>26.a. Jeunes autochtones qui mangent au moins 5 fruits ou légumes chaque jour [jus non inclus](2009-2010,%)(Nouveau)</b>	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	--	25	26	25	X	X
	27 - Enfants qui mangent au moins 5 fruits ou légumes ou plus chaque jour [jus non inclus] (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		47	55	50	X	X
	28 - Jeunes qui dorment plus de 8 heures par nuit (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		50	52	52	X	X
	29 - Jeune qui n'a jamais essayé de fumer (jusqu'à la 12 <sup>e</sup> année) (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		54	64	60	X	X
	<b>29.a. Jeune autochtone qui n'a jamais essayé de fumer (jusqu'à la 12<sup>e</sup> année) (2009-2010, %) (Nouveau)</b>	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	--	57	49	52	X	X
	<b>30- Jeune qui utilisent de la crème solaire sur son corps pendant l'été (% ayant rapporté utiliser de la crème solaire toujours et souvent) (Nouveau)</b>	12 à 19 ans	--	27	55	41	X	X

### Légende:

Bon (rang 1, 2, 3)

Mise en garde

Moins bon  
(3 dernières place)

(Comprend toutes les provinces et territoires quand l'information est disponible – 13 maximum)  
(Les indicateurs mis à jour excluent les territoires – maximum de 10)

\*=une autre province à le même rang  
X=Données non disponibles 11  
M = Maternelle  
Gras = Indicateur mis à jour



## 6 - Quel est le degré d'apprentissage des enfants et des jeunes néo-brunswickois?

### Convention internationale relative aux droits de l'enfant: éducation, jeu, loisir et activités culturelles; Articles 28,29,31

		Âge ou année scolaire	N.-B. "Rapport 2011"	Garçon	Fille	N.-B.	Canada	Rang (N.-B. vs Canada)	
Transition vers l'école primaire	1 - Autochtones qui ont participé à un programme de développement de la petite enfance ou préscolaire (2007,%)	6 à 14 ans		X	X	<b>68</b>	62	<b>1*/7</b>	
	2 - Pourcentage des étudiants ayant atteint un niveau approprié ou fort quant à la lecture silencieuse à l'évaluation de 2 <sup>e</sup> année – secteur francophone seulement (2011-12, %)	2 <sup>e</sup> année	<b>F: 74</b>	<b>F:72</b>	<b>F:82</b>	<b>F:77</b>	X	X	
Littéracie et numératie	3 - Pourcentage des étudiants ayant atteint un niveau approprié ou fort quant à la lecture orale à l'évaluation de 2 <sup>e</sup> année – secteur francophone seulement (2011-12, %)	2 <sup>e</sup> année	<b>F: 77</b>	<b>F:72</b>	<b>F:82</b>	<b>F:77</b>	X	X	
	4 - Pourcentage des étudiants ayant atteint un niveau approprié ou fort quant à la compréhension de lecture à l'évaluation de 2 <sup>e</sup> année – secteur anglophone seulement (2011-12, %)	2 <sup>e</sup> année	<b>A: 80</b>	<b>A:74</b>	<b>A:84</b>	<b>A:79</b>	X	X	
	5 - Pourcentage des étudiants ayant atteint un niveau approprié ou fort quant à l'évaluation de l'écriture en 2 <sup>e</sup> année – secteur anglophone seulement (2011-12, %)	2 <sup>e</sup> année	<b>A: 69</b>	<b>A:70</b>	<b>A:85</b>	<b>A:78</b>	X	X	
	6 - Pourcentage des étudiants ayant atteint un niveau approprié ou fort quant à la lecture silencieuse à l'évaluation de 4 <sup>e</sup> année – secteur francophone seulement (2011-12, %)	4 <sup>e</sup> année	<b>F: 60</b>	<b>F:57</b>	<b>F:68</b>	<b>F:62</b>	X	X	
	7 - Pourcentage des étudiants ayant atteint un niveau approprié ou fort quant à la compréhension de lecture à l'évaluation de 4 <sup>e</sup> année – secteur anglophone seulement (2011-12, %)	4 <sup>e</sup> année	<b>A:81</b>	<b>A:73</b>	<b>A:82</b>	<b>A:77</b>	X	X	
	8 - Moyenne d'examen provincial - secteur francophone seulement - sciences et technologies 5 <sup>e</sup> année (2011-12, %)	5 <sup>e</sup> année	<b>F: 62</b>	<b>F:62</b>	<b>F:63</b>	<b>F:63</b>	X	X	
	9 - Moyenne d'examen provincial - évaluation par district – math 5 <sup>e</sup> année (2011-12, %)	5 <sup>e</sup> année	<b>A:61 F: 71</b>	<b>A:62 F:72</b>	<b>A:66 F:73</b>	<b>A:64 F: 72</b>	X	X	
	10 - Moyenne d'examen provincial - secteur anglophone seulement – compréhension de lecture anglaises 7 <sup>e</sup> année (2011-12, %)	7 <sup>e</sup> année	<b>A:70</b>	<b>A:65</b>	<b>A:74</b>	<b>A:69</b>	X	X	
	11 - Moyenne d'examen provincial - secteur francophone seulement - sciences et technologies 8 <sup>e</sup> année (2011-12, %)	8 <sup>e</sup> année	<b>F: 66</b>	<b>F:64</b>	<b>F:65</b>	<b>F:65</b>	X	X	
	12 - Moyenne d'examen provincial - évaluation par district – math 8 <sup>e</sup> année (2011-12, %)	8 <sup>e</sup> année	<b>A:58 F:70</b>	<b>A:58 F:64</b>	<b>A:57 F:66</b>	<b>A:58 F:65</b>	X	X	
	13 - Moyenne d'examen provincial - secteur francophone seulement – français 8 <sup>e</sup> année (2011-12, %)	8 <sup>e</sup> année	<b>F: 64</b>	<b>F:61</b>	<b>F:68</b>	<b>F:64</b>	X	X	
	14 - Moyenne d'examen provincial - secteur anglophone seulement - compréhension de lecture anglaises 9 <sup>e</sup> année (2011-12, %)	9 <sup>e</sup> année	<b>A: 73</b>	<b>A:70</b>	<b>A:77</b>	<b>A:74</b>	X	X	
	15 - Moyenne d'examen provincial - secteur anglophone seulement - écriture anglaises 9 <sup>e</sup> année (2011-12, %)	9 <sup>e</sup> année	<b>A: 79</b>	<b>A:75</b>	<b>A:90</b>	<b>A:82</b>	X	X	
	16 - Pourcentage des étudiants ayant atteint un niveau intermédiaire ou plus haut lors de l'évaluation de l'anglais ou du français, langue seconde, compétence orale (2011-12, %)	10 <sup>e</sup> année	<b>A:33 F:70</b>	X	X	<b>A:33 F:72</b>	X	X	
	17 - Moyenne d'examen provincial - secteur francophone seulement – français 11 <sup>e</sup> année (2011-12, %)	11 <sup>e</sup> année	<b>F: 61</b>	<b>F:61</b>	<b>F:66</b>	<b>F: 63</b>	X	X	
	18 - Moyenne d'examen provincial - secteur francophone seulement – math 11 <sup>e</sup> année (2011-12, %)	11 <sup>e</sup> année	<b>F: 66</b>	<b>F:65</b>	<b>F:65</b>	<b>F:65</b>	X	X	
	Développement social et émotionnel	19 - Jeunes qui sont satisfaits ou très satisfaits de la vie (2011, %)	12 à 19 ans	<b>96.1</b>	<b>97.4</b>	<b>97.4</b>	<b>97.4</b>	<b>96.9</b>	<b>5/10</b>
		20 - Jeunes qui sont satisfaits en matière de santé psychologique en relation avec l'école (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		75	84	<b>80</b>	X	x
21 - Autochtone satisfait avec la disponibilité d'activités parascolaires à son école (2007, %)		6 à 14 ans		X	X	<b>72</b>	74	<b>6/7</b>	
22 - Enfant à besoins spéciaux recevant des services [incluant les services intégrés de garderie et les travailleurs de soutien] (2011-12, nombre)		Petite enfance	<b>474</b>	X	X	<b>612</b>	X	X	
23 - Jeunes qui se sentent respectés à l'école (2011-12, %)		12e année	<b>83</b>	<b>81</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	X	X	
Connectivité à l'école	24 - Jeunes qui ont un sentiment d'appartenance à leur école (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		80	86	<b>83</b>	X	X	
	24.a - Jeunes autochtones qui ont un sentiment d'appartenance à leur école (2009-2010, %) (Nouveau)	6e à 12e année	--	<b>76</b>	<b>78</b>	<b>77</b>	x	X	
	25 - Enfants qui ont un sentiment d'appartenance à leur école (2010- 2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		80	87	<b>83</b>	X	X	

#### Légende:

Doing Well (ranked 1, 2, 3)

Caution

Lagging (last 3 places)

(Comprend toutes les provinces et territoires quand l'information est disponible – 13 maximum)  
(Les indicateurs mis à jour excluent les territoires – maximum de 10)  
\*=une autre province à le même rang

X =Données non disponibles  
M = Maternelle  
Gras = Indicateur mis à jour  
A : Districts anglophones  
F : Districts francophones





# Facteurs Indésirables

## 7 - Quels facteurs indésirables peuvent affecter les enfants et les jeunes?

**Convention internationale relative aux droits de l'enfant: Mesures spéciales de protection – facteurs de risque indésirables; Articles 22,29,33,34,35,36,37,38,39,40**

		Âge ou année scolaire	N.-B. "Rapport 2011"	Garçon	Fille	N.-B.	Canada	Rang (N.-B. vs Canada)
Grossesses chez les adolescentes	1 - Taux de grossesse chez les adolescentes (2009, taux par 1 000 femmes)	15 à 19 ans		--	25.9	25.9	X	X
	2 - Adolescents qui ont accouché (2009, taux de naissance brut 1 000 femmes)	15 à 19 ans	20.8	--	20.9	20.9	14.2	8/10
Consommation de drogues	3 - Jeunes qui ont consommé de la marijuana au cours de la dernière année (2007, %)	7 <sup>e</sup> ,9 <sup>e</sup> ,10 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année		27	23.4	25.1	X	X
Tabagisme	4 - Jeunes qui ont fumé au cours des 30 derniers jours (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		14	10	12	X	X
	4. a. Jeunes autochtones qui ont fumé au cours des 30 derniers jours (2009-2010, %) (Nouveau)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	--	24	25	25	X	X
	5 - Jeunes dont un membre de la famille fume [parent, beaux-parents, tuteur, frère ou sœur] (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		75	76	76	X	X
	6 - Jeunes qui sont exposés à la fumée secondaire à la maison (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		24	22	23	X	X
	7 - Enfants qui vivent avec des gens qui fument (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		31	30	31	X	X
	8 - Il est permis de fumer dans la maison, tel que rapporté par un parent (2010-2011, %)	Parents - M à 5 <sup>e</sup> année		X	X	5	X	X
	9 - Jeunes qui ont été exposés à la fumée secondaire dans un véhicule au cours de la dernière semaine (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		33	31	32	X	X
Consommation d'alcool	10 - Jeunes qui ont abusé de l'alcool (se soûler) dans les 30 derniers jours (2007, %)	7 <sup>e</sup> ,9 <sup>e</sup> ,10 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année		24.5	23.3	23.9	25.8	1/4
Autres comportements négatifs des enfants et des jeunes	11 - Jeunes qui boivent des breuvages sucrés non - nutritifs (1 ou plus) (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		68	56	61	X	X
	11.a. Jeunes autochtones qui boivent des breuvages sucrés non - nutritifs (1 ou plus) (2009-2010, %) (Nouveau)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	--	71	67	69	X	X
	12 - Enfants qui boivent des breuvages sucrés non - nutritifs hier (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		60	52	57	X	X
	13 - Jeunes qui ont des comportements oppositionnels [rebelle, irrespectueux, impoli, etc.] (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année		18	13	16	X	X
	13. a. Jeunes autochtones qui ont des comportements oppositionnels [rebelle, irrespectueux, impoli, etc.] (2009-2010, %) (Nouveau)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	--	27	25	26	X	X
	14 - Enfants qui ont des comportements oppositionnels [rebelle, irrespectueux, impoli, etc.] (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année		27	16	22	X	X
	15 - Jeunes qui portent toujours un casque à vélo (2009-2010, %)	12 à 19 ans		45.5	46.6	46	31.2	5/12
	16 - Jeunes qui portent un protège-dents [au hockey seulement] ou un casque [patiner, patin à roues alignées, descente en ski, planche à neige ou au hockey] (2009-2010, %)	12 à 19 ans		14.69	7.29	11.04	11.81	X
	17 - Jeunes qui ont été passagers avec un conducteur aux facultés affaiblies durant la dernière année (2007, %)	7 <sup>e</sup> ,9 <sup>e</sup> ,10 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année		18.7	21.2	19.8	18.9	4/4
	18 - Jeunes qui ont des pratiques sexuelles sans risque : ceux qui ont eu des relations sexuelles et ont utilisé un condom (2007, %)	7 <sup>e</sup> ,9 <sup>e</sup> ,10 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année		66.3	59.6	62.6	61.3	1/4
Environnement et changements climatiques	19 - Crimes violents fait par un (des) jeune(s) (2011, taux par 100 000, population jeunes)	12 à 17 ans	2,606	X	X	2,183	1,756	5/6
	20 - Crimes de dommage à la propriété fait par un (des) jeune(s) (2011, taux par 100 000, population jeunes)	12 à 17 ans	4,372	X	X	3,037	2,735	3/6
	21 - Les émissions de gaz à effet de serre par personne (2010, tonnes CO2e) (Nouveau)	Population totale	--	X	X	24.5	20.3	8/10

### Légende:

Bon (rang 1, 2, 3)
Mise en garde
Moins bon (3 dernières place)

(Comprend toutes les provinces et territoires quand l'information est disponible – 13 maximum)  
(Les indicateurs mis à jour excluent les territoires – maximum de 10)

\*=une autre province à le même rang  
X =Données non disponibles  
M = Maternelle  
Gras = Indicateur mis à jour



## 8 - À quel point les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick sont-ils en sécurité?

**Convention internationale relative aux droits de l'enfant: Mesures spéciales de protection – indicateurs de sécurité; Articles 22,29,33,34,35,36,37,38,39,40**

	Âge ou année scolaire	N.-B. "Rapport 2011"	Garçon	Fille	N.-B.	Canada	Rang (N.-B. vs Canada)	
Blessures	1 - Taux de blessures par cas hospitalisés pour les enfants et jeunes (2008-2009, taux d'admission à l'hôpital par 10 000)	0 à 19 ans	X	X	41.4	25.8	X	
	2 - Taux de blessures liées au VTT normalisé selon l'âge (2009-2010, taux par 100 000 de population)	Population totale	X	X	17.8	10.5	8/11	
	3 - Taux de blessures liées au cyclisme normalisé selon l'âge (2009-2010, taux par 100 000 de population)	Population totale	X	X	12.6	13.6	8/13	
	4 - Nombre de travailleurs du Nouveau-Brunswick âgés de 15 à 19 ans ayant subi un accident au travail (2011, nombre)	15 à 19 ans	404	271	86	357	X	
	5 - Taux de travailleurs du Nouveau-Brunswick âgés de 15 à 19 ans ayant subi un accident au travail (2011, taux par 1 000 jeunes employés)	15 à 19 ans	2.13	X	X	1.98	X	
Abus ou négligence envers les enfants	6 - Enfant de moins de 16 ans prestataire de service de protection de l'enfance (2012, taux par 1 000)	Moins de 16 ans	X	X	22.0	X	X	
Enfants victimes de violence	7 - Enfants qui cherchent refuge dans des maisons de transition (2011-2012, taux par 1 000)	0 à 19 ans	X	X	2.83	X	X	
	8 - Enfants qui sont impliqués dans le Programme d'aide aux enfants témoins de violence familiale (2011-2012, taux par 1 000)	0 à 19 ans	X	X	3.28	X	X	
Enfants et jeunes qui se sentent en sécurité	9 - Jeunes qui n'ont jamais été intimidés (2009-2010, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	41	30	35	X	X	
	10 - Enfants qui se sentent en sécurité à l'école (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année	84	90	87	X	X	
	11 - Enfants qui se sentent confortables pour parler d'intimidation avec un adulte à l'école (2010-2011, %)	4 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> année	82	85	83	X	X	
	12 - Enfants à besoins spéciaux qui se sentent en sécurité – districts anglophones seulement (2008-2009, %)	6 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	X	X	72.5	X	X	
Assistance sociale	13 Jeunes (16 à 18 ans) qui reçoivent de l'argent de l'aide sociale (2012, % du total des jeunes de 16 à 18 ans)	16 à 18 ans	0.65	0.46	0.99	0.71	X	
Admission des jeunes aux services correctionnels	14 - Jeunes - total services correctionnels (2010-2011, nombre)	12 à 17 ans	1,716	1116	364	1,480	43610	X
	a) Jeunes - détention avant procès (2010-2011, % de jeunes - total services correctionnels)	12 à 17 ans	18.8	19.8	23.35	20.68	30.3	X
	b) Jeunes - détention provisoire sous l'autorité du directeur provincial (2010-2011, % de jeunes - total services correctionnels)	12 à 17 ans	5.3	4.12	6.32	4.66	0.61	X
	c) Jeunes - total des placements sous garde en milieu fermé (2010-2011, % de jeunes - total services correctionnels)	12 à 17 ans	5.9	4.66	5.49	4.86	3.38	6/7
	d) Jeunes - total des placements sous garde en milieu ouvert (2010-2011, % de jeunes - total services correctionnels)	12 à 17 ans	4.4	3.58	3.85	3.65	3.05	X
	e) Jeunes - total des peines purgées dans la collectivité (2010-2011, % de jeunes - total services correctionnels)	12 à 17 ans	65.6	67.83	60.99	66.15	62.67	4/7
	15 - Jeunes autochtones - total services correctionnels (2010-2011, nombre)	12 à 17 ans	105	53	33	86	7525	X
	a) Jeunes autochtones - détention avant procès (2010-2011, % d'autochtone - total services correctionnels)	12 à 17 ans	25.7	20.75	6.06	15.12	40.88	X
	b) Jeunes autochtones - détention provisoire sous l'autorité du directeur provincial (2010-2011, % d'autochtones -total services correctionnels)	12 à 17 ans	3.8	0	12.12	4.65	2.33	X
	c) Jeunes autochtones - total des placements sous garde en milieu fermé (2010-2011, % d'autochtones - total services correctionnels)	12 à 17 ans	7.6	5.66	9.09	6.98	4.23	5/5
	d) Jeunes autochtones - total des placements sous garde en milieu ouvert (2010-2011, % d'autochtones - total services correctionnels)	12 à 17 ans	8.6	0	0	0	3.57	X
	e) Jeunes autochtones - total des peines purgées dans la collectivité (2010-2011, % d'autochtones - total services correctionnels)	12 à 17 ans	54.3	73.58	72.73	73.26	49	2/7
	16 - Taux d'incarcération pour les jeunes (2010, taux par 10 000 jeunes)	12 à 17 ans	10.5	X	X	8.2	X	7/9
	17 - Taux de probation pour les jeunes (2010, taux par 10 000 jeunes)	12 à 17 ans	95.6	X	X	97.6	X	5/8
	18- Conférences multidisciplinaires pour les jeunes au sein des services correctionnels (2011- compte) (NOUVEAU)	12 à 17 ans	--	X	X	268	X	X
19- Congé de réintégration pour les jeunes en garde fermée (compte, 2011-2012) (NOUVEAU)	12 à 17 ans	--	X	X	68	X	X	
20- Absences avec escorte pour les jeunes en garde fermée (compte, 2011-2012) (NOUVEAU)	12 à 17 ans	--	X	X	374	X	X	

### Légende:

Bon (rang 1, 2, 3)
Mise en garde
Moins bon (3 dernières place)

(Comprend toutes les provinces et territoires quand l'information est disponible – 13 maximum) (Les indicateurs mis à jour excluent les territoires – maximum de 10)

\*=une autre province à le même rang  
X=Données non disponibles  
M = Maternelle  
Gras = Indicateur mis à jour

## 9 - Quel est le rendement du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les droits et le bien-être des enfants et des jeunes ?

### Convention internationale relative aux droits de l'enfant: Mesures générales de mise-en-œuvre; Articles 1-40

	Âge ou année scolaire	N.-B. "Rapport 2011"	Garçon	Fille	N.-B.	Canada	Rang (N.-B. vs Canada)
1 - Espérance de vie (2007-2009, années)	À la naissance	80.2	77.5	82.8	80.2	81.1	5*/10
2 - Syndrome de mort subite du nourrisson (2010, taux par 100 000)	0 à 1 ans	0.45	0	0	0	X	X
3 - Taux de mortalité infantile (2009, taux par 100 000)	0 à 1 ans	4.1	5.9	5.7	5.8	4.9	7/10
4 - Décès prématurés dus au cancer des enfants et des jeunes (2006-2010, années de vie perdues, taux par 10 000)	0 à 19 ans	19.98	17.66	19.53	18.56	X	X
5 - Décès prématurés dus aux blessures des enfants et des jeunes (2006-2010, années de vie perdues, taux par 10 000)	0 à 19 ans	73.70	94.79	57.9	76.9	X	X
6 - Décès prématurés dus au suicide / aux blessures auto-infligées des enfants et des jeunes (2006-2010, années de vie perdues taux par 10 000)	0 à 19 ans	20.30	27.32	11.86	19.82	X	X
7 - Disposition à apprendre des enfants de la maternelle, par secteur (2011-2012%)	Pré-M à M	A: 79.7 F:82.2	X	X	A:73 F:84	X	X
8 - Jeunes qui ont un médecin régulier (2011, %)	12 à 19 ans	95.2	93.8	92.3	93.1	85.2	3/10
9 - Score de bien-être psychologique des jeunes (2009-2010, %)	12 à 19 ans		77.7	79.4	78.9	X	X
10 - Jeunes qui sentent que leur école leur donne la chance de faire de l'exercice ou des activités physiques autres que les cours d'éducation physique (2011-2012, %)	12 <sup>e</sup> année	77.5	78	79	78	X	X
11 - Jeunes qui ont eu la possibilité de participer à des activités culturelles organisées par l'école (2011-2012, %)	12 <sup>e</sup> année	62.7	55	60	57	X	X
12 - Jeunes qui ont eu la possibilité de participer à des activités culturelles organisées à l'extérieur de l'école (2011-2012, %)	12 <sup>e</sup> année	48.4	46	47	46	X	X
13 - Jeunes qui croient que l'école a aidé à développer des attitudes positives envers l'activité physique (2011-2012, %)	12 <sup>e</sup> année	68.5	74	68	71	X	X
14 - Jeunes qui croient que l'école a aidé à développer des attitudes positives envers une vie saine (2011-2012, %)	12 <sup>e</sup> année	72.6	75	75	75	X	X
15 - Jeunes qui ont eu l'occasion de suivre des cours (au choix) qui les intéressaient et pour lesquels ils éprouvent une passion (2011-2012, %)	12 <sup>e</sup> année	77.0	74	79	77	X	X
16 - Jeunes qui ont eu l'occasion de prendre des cours dans le domaine des métiers (2011-2012, %)	12 <sup>e</sup> année	57.4	69	50	59	X	X
17 - Jeunes qui ont eu l'occasion de prendre des cours dans le domaine des arts (2011-2012, %)	12 <sup>e</sup> année	76.7	70	81	76	X	X
18 - Jeunes qui ont eu l'occasion de participer à des activités d'apprentissage axées sur la carrière (2011-2012,%)	12 <sup>e</sup> année	64.2	64	70	67	X	X
19 - Jeunes qui planifient étudier dans un collège ou une université après leur diplôme d'études secondaires (2012, %)	12 <sup>e</sup> année	78.9	73	83	78	X	X
20 - Décrochage scolaire (2010-2011, %)	7 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	2.0	2.2	1.7	2.0	X	X
21 - Décrochage scolaire - par district (2010-2011, %)	7 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	A: 2.1 F: 1.7	A:2.3 F:2.0	A:1.9 F:1.4	A:2.1 F:1.7	X	X
22 - Personnes de 20 à 24 ans sans diplôme d'études secondaires et non enrôlés à l'école (2007-2010, %)	20 à 24 ans		X	X	8.1	8.9	4/10
23 - Indice de gravité des crimes chez les jeunes (2011, index)	12 à 17 ans	97.6	X	X	78.7	82.6	6/10
24 - Indice de gravité des crimes avec violence chez les jeunes (2011, index)	12 à 17 ans	68.7	X	X	58.6	88.6	3/10
25 - Indice de gravité des crimes sans violence chez les jeunes (2011, index)	12 à 17 ans	119.5	X	X	93.9	78.1	7/10
26.a - Criminalité totale chez les jeunes (accusé) (2011, taux de toutes les violations du Code criminel – sauf code la route - par 100 000)	12 à 17 ans		X	X	2,825	2,415	4*/7
26.b - Criminalité totale chez les jeunes (non accusé) (2011, taux de toutes les violations du Code criminel – sauf code la route - par 100 000)	12 à 17 ans	8,208	X	X	3,620	3,150	4/7
27 - Insécurité alimentaire à la maison, (avec ou sans enfants) modérée et grave (2011, %)	12 ans et plus	8.7	X	X	8.5	7.4	8/10
28 - Taux d'emploi chez les jeunes de 15 ans et plus qui comptent moins de 9 années d'études (2011, %)	15 ans et plus	20	21.1	12	17.0	19.6	7/8
29 - Taux d'emploi chez les jeunes de 15 ans et plus qui ont fréquenté l'école secondaire (2011, %)	15 ans et plus	41.2	41.3	32.7	37.0	40.2	7/8
30 - Taux d'emploi chez les jeunes de 15 ans et plus qui ont leur diplôme d'études secondaires (2011, %)	15 ans et plus	61.8	69.0	53.4X	61.1	61.8	4/8
31 - Taux d'emploi chez les jeunes de 15 ans et plus qui ont soit un certificat ou un diplôme post-secondaire ou un diplôme universitaire (2011, %)	15 ans et plus	73.5	68.1	66.6	67.3	71.0	7/8
32 - Pourcentage de la prestation de service effectuée dans les 30 jours (de la référence à la 1 <sup>ère</sup> visite ) pour la maladie mentale chez les enfants et les jeunes (2011-2012, %)	Moins de 18 ans	44.8	40.0	42.0	41.0	X	X

### Légende:

Bon (rang 1, 2, 3)

Mise en garde

Moins bon  
(3 dernières place)

(Comprend toutes les provinces et territoires quand l'information est disponible – 13 maximum)  
(Les indicateurs mis à jour excluent les territoires – maximum de 10)  
\*=une autre province à le même rang

X = Données non disponibles  
Gras = Indicateur mis à jour  
M = Maternelle  
A : Districts anglophones  
F : Districts francophone

# Cadre des droits et du mieux-être des enfants 2012

**Sources de données et fournisseurs**

# Sources de données :

A – Agence de la santé publique du Canada, *Qu’Est-ce qui détermine la santé?* (2011), [en ligne], < <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/index-fra.php> >.

B - UNICEF, *Convention on the Rights of the Child* (2011), [online], from < <http://www.unicef-irc.org/portfolios/crc.html> >.

C - UNICEF Canada, *The Convention on the Rights of the Child in Child Friendly Language*, [online], < [http://globalclassroom.unicef.ca/pdf/The\\_Convention\\_in\\_Child\\_Friendly\\_Language.pdf](http://globalclassroom.unicef.ca/pdf/The_Convention_in_Child_Friendly_Language.pdf) >.

## 1 – Quel est le degré de diversité des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick ?

### DIVERSITÉ

1. Statistique Canada, Profils des communautés 2011, Recensement de 2006, produit n° 98-316-XWF, (2011), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
2. Statistique Canada, Profils des communautés 2011, Recensement de 2006, produit n° 98-316-XWF, (2011), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
3. Statistique Canada, Profils des communautés 2011, Recensement de 2006, produit n° 98-316-XWF, (2011), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
4. Statistique Canada, Profils des communautés de 2011, Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWE, (2011), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
5. Statistique Canada, Profils des communautés de 2011, Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWE, (2011), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
6. Statistique Canada, Profil de la population autochtone 2006, produit n° 92-594-XWF, (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
7. Statistique Canada, Profils des communautés de 2006, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF, (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
8. Statistique Canada, Profils des communautés de 2006, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF, (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
9. Statistique Canada, Profils des communautés de 2006, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF, (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
10. Statistique Canada, Profil de la population autochtone 2006, produit n° 92-594-XWF, (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
11. Statistique Canada, Profils des communautés de 2006, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF, (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
12. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance, Profile sur l’éducation Juin 2012, [en ligne], de < [www.gnb.ca](http://www.gnb.ca) >.
13. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance, Profile sur l’éducation Juin 2012, [en ligne], de < [www.gnb.ca](http://www.gnb.ca) >.
14. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance, Profile sur l’éducation Juin 2012, [en ligne], de < [www.gnb.ca](http://www.gnb.ca) >.
15. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance, Profile sur l’éducation Juin 2012, [en ligne], de < [www.gnb.ca](http://www.gnb.ca) >.

## 2 – Avec quelle facilité les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick s’expriment-ils ?

### EXPRESSION

1. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
2. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011
3. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? \(2011-2012\).](#)
4. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? \(2011-2012\).](#)
5. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? \(2011-2012\).](#)
6. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? \(2011-2012\).](#)
7. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.
8. Statistique Canada, Profil de la population autochtone 2006, profil des enfants, adolescents et adultes (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
9. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
10. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.
11. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
12. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.
13. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
14. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.
15. Statistique Canada, Profil de la population autochtone 2006, profil des enfants, adolescents et adultes (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
16. Statistique Canada, Profil de la population autochtone, profil des enfants, adolescents et adultes (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
17. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
18. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
19. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
20. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
21. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
22. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
23. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
24. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
25. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
26. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
27. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
28. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
29. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
30. [Statistique Canada, tableau CANSIM 111-0018, Caractéristiques des familles, caractéristiques du travail, selon le sexe et le groupe d'âge \(2010\)](#)
31. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
32. Statistique Canada, Profil de la population autochtone 2006, profil des enfants, adolescents et adultes (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
33. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? \(2011-2012\).](#)

## 3 - Dans quel genre de familles les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick vivent-ils ?

### FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

1. Statistique Canada, tableau CANSIM no. 109-0300, Recensement 2006 (2006) [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >
2. [Statistique Canada, tableau CANSIM 109-5324, 2011. Enquête sur la population active \(2011\), \[en ligne\], de < \[www.statcan.gc.ca\]\(http://www.statcan.gc.ca\) >.](#)
3. Statistique Canada, Profils des communautés de 2006, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF, (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >
4. [Statistique Canada, Profils des communautés 2011, Recensement de 2006, produit n° 98-316-XWF, \(2011\), \[en ligne\], de < \[www.statcan.gc.ca\]\(http://www.statcan.gc.ca\) >.](#)
5. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Développement social.](#)
6. [Statistique Canada, Profils du Centre canadien de la statistique juridique, Tableau #12 Produit 85-228-X \(2010-2011\), \[en ligne\], de < \[www.statcan.gc.ca\]\(http://www.statcan.gc.ca\) >.](#)
7. Statistique Canada, Profil de la population autochtone 2006, profil des enfants, adolescents et adultes (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
8. Statistique Canada, tableau CANSIM no. 105-0546, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (2007-2008), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
9. Statistique Canada, tableau CANSIM no. 105-0546, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (2007-2008), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
10. Statistique Canada, tableau CANSIM no. 105-0546, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (2007-2008), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
11. [Statistique Canada, tableau CANSIM 203-0021 Enquête sur les dépenses des ménages \(EDM\), \(2010\), \[en ligne\], de < \[www.statcan.gc.ca\]\(http://www.statcan.gc.ca\) >.](#)
12. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, Sondage sur le mieux-être de la famille, 2010-2011.
13. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, Sondage sur le mieux-être de la famille, 2010-2011.
14. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, Sondage sur le mieux-être de la famille, 2010-2011.
15. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, Sondage sur le mieux-être de la famille, 2010-2011.
16. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, Sondage sur le mieux-être de la famille, 2010-2011.
17. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, Sondage sur le mieux-être de la famille, 2010-2011.
18. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, Sondage sur le mieux-être de la famille, 2010-2011.
19. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, Sondage sur le mieux-être de la famille, 2010-2011.
20. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes \(2011\), \[en ligne\], de < \[www.statcan.gc.ca\]\(http://www.statcan.gc.ca\) >.](#)
21. [Statistique Canada, tableau CANSIM 105-0501, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes \(2011\), \[en ligne\], de < \[www.statcan.gc.ca\]\(http://www.statcan.gc.ca\) >.](#)
22. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
23. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
24. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Développement social.](#)
25. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Développement social.](#)
26. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Développement social.](#)
27. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Développement social.](#)

## 4 – À quel point les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick sont-ils en santé ?

### SANTÉ

1. Statistique Canada, tableau CANSIM 102-4005, *Faible poids à la naissance* (2009), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
2. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.
3. Statistique Canada, tableau CANSIM 105-0501, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (2011), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
4. Statistique Canada, tableau CANSIM 105-0501, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (2011), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
5. Statistique Canada, Profil de la population autochtone 2006, profil des enfants, adolescents et adultes (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
6. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, Bureau du Médecin-hygiéniste en chef.
7. Statistique Canada, tableau CANSIM no. 105-0501, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (2009-2010) [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
8. Statistique Canada, tableau CANSIM no. 105-0501, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (2009-2010) [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
9. Statistique Canada, Profil de la population autochtone, profil des enfants, adolescents et adultes (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
10. Statistique Canada, tableau CANSIM 105-0501, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (2011), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
11. Statistique Canada, Profil de la population autochtone, profil des enfants, adolescents et adultes (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
12. Statistique Canada, tableau CANSIM 105-0501, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (2011), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
13. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, DAD.](#)
14. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, DAD.](#)
15. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, DAD.](#)
16. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, DAD.](#)
17. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, DAD.](#)
18. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, DAD.](#)
19. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, DAD.](#)
20. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, DAD.](#)
21. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
22. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
23. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.
24. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
25. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
26. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.



## Sources de données :

### 5 – À quel point faisons-nous une bonne promotion d'un développement sain des enfants et des jeunes ?

#### DÉVELOPPEMENT SAIN

1. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
2. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé /DAD / 3M / AHIM.](#)
3. [Statistique Canada, tableau CANSIM 105-0501, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes \(2011\), \[en ligne\], de < www.statcan.gc.ca >.](#)
4. [Statistique Canada, tableau CANSIM 105-0501, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes \(2011\), \[en ligne\], de < www.statcan.gc.ca >.](#)
5. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, Bureau du Médecin-hygiéniste en chef. \(L'école, tel que définie par la Loi sur la santé, inclut uniquement l'école publique et fait exclusion de : l'enseignement à domicile, les écoles privées et les écoles des Premières Nations.\).](#)
6. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
7. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
8. [Statistique Canada, tableau CANSIM no. 105-0501, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes \(2009-2010\) \[en ligne\], de < www.statcan.gc.ca >.](#)
9. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
10. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.](#)
11. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.](#)
12. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2009-2010, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
13. [Statistique Canada, Profil de la population autochtone 2006, profil des enfants, adolescents et adultes \(2006\), \[en ligne\], de < www.statcan.gc.ca >.](#)
14. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2009-2010, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
15. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? \(2011-2012\).](#)
16. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? \(2011-2012\).](#)
17. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.](#)
18. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.](#)
19. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.](#)
20. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.](#)
21. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.](#)
22. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.](#)
23. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.](#)
24. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.](#)
25. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.](#)
26. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.](#)
27. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.](#)
28. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.](#)
29. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.](#)
30. [Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2011, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé](#)

## 6 – Quel est le degré d'apprentissage des enfants et des jeunes néo-brunswickois ?

### APPRENTISSAGE

1. Statistique Canada, Profil de la population autochtone 2006, profil des enfants, adolescents et adultes (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
2. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
3. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
4. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
5. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
6. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
7. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
8. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
9. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
10. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
11. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
12. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
13. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
14. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
15. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
16. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
17. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
18. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
19. [Statistique Canada, tableau CANSIM 105-0501, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes \(2011\), \[en ligne\], de < \[www.statcan.gc.ca\]\(http://www.statcan.gc.ca\) >.](#)
20. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.](#)
21. Statistique Canada, Profil de la population autochtone 2006, profil des enfants, adolescents et adultes (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
22. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.](#)
23. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? \(2011-2012\).](#)
24. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.](#)
25. [Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.](#)
26. Statistique Canada, Profil de la population autochtone 2006, profil des enfants, adolescents et adultes (2006), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.

## 7 – Quels facteurs indésirables peuvent affecter les enfants et les jeunes ?

### FACTEURS INDÉSIRABLES

1. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, Bureau du Médecin-hygiéniste en chef. (Les grossesses incluent les naissances vivantes et les mortinaissances enregistrées, en plus des avortements thérapeutiques légaux dans les hôpitaux accrédités du Nouveau-Brunswick.).
2. Statistique Canada, tableau CANSIM 102-4505, *Statistique de l'état civil – Base de données sur les naissances (2009)*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
3. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, Student Drug Use Drug Use Survey in the Atlantic Provinces 2007, Department of Community Health and Epidemiology, Dalhousie University (2007) (Ce document est disponible en anglais seulement).
4. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
5. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
6. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
7. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.
8. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.
9. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
10. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, Student Drug Use Drug Use Survey in the Atlantic Provinces 2007, Department of Community Health and Epidemiology, Dalhousie University (2007) (Ce document est disponible en anglais seulement).
11. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
12. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.
13. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
14. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.
15. Statistique Canada, tableau CANSIM no. 105-0501, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (2009-2010)* [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
16. Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2009-2010*, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé.
17. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, Student Drug Use Drug Use Survey in the Atlantic Provinces 2007, Department of Community Health and Epidemiology, Dalhousie University (2007) (Ce document est disponible en anglais seulement).
18. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé, Student Drug Use Drug Use Survey in the Atlantic Provinces 2007, Department of Community Health and Epidemiology, Dalhousie University (2007) (Ce document est disponible en anglais seulement).
19. Statistique Canada, Centre canadien e la statistique juridique : *Statistique agrégées de la criminalité, 2011*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
20. Statistique Canada, Centre canadien e la statistique juridique : *Statistique agrégées de la criminalité, 2011*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
21. Environnement Canada: *Tendances en matière d'émissions au Canada 2012*, [en ligne], de < [http://www.ec.gc.ca/Publications/253AE6E6-5E73-4AFC-81B7-9CF440D5D2C5/793-Canada's-Emissions-Trends-2012\\_f\\_01.pdf](http://www.ec.gc.ca/Publications/253AE6E6-5E73-4AFC-81B7-9CF440D5D2C5/793-Canada's-Emissions-Trends-2012_f_01.pdf) >

## 8 – À quel point les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick sont-ils en sécurité ?

### SÉCURITÉ

1. Institut canadien d'information sur la santé, Registre national des traumatismes Fichier étendu, 2008-2009.
2. Institut canadien d'information sur la santé, Registre national des traumatismes Fichier étendu, 2008-2009.
3. Institut canadien d'information sur la santé, Registre national des traumatismes Fichier étendu, 2011.
4. Travail sécuritaire NB, Service de soutien divisionnaire.
5. Travail sécuritaire NB, Service de soutien divisionnaire.
6. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Développement social.
7. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Développement social.
8. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Développement social.
9. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
10. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.
11. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves maternelles à 5e année, 2010-2011.
12. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Mieux-être, Culture et Sport, Sondage sur le mieux-être des élèves 6e à 12e année, 2009-2010.
13. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère du Développement social.
14. Statistique Canada, tableau CANSIM 251-0012. Services communautaires et placement sous garde de jeunes (SCPSGJ), (2010-2011), Centre canadien de la statistique juridique. [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
15. Statistique Canada, tableau CANSIM 251-0012. Services communautaires et placement sous garde de jeunes (SCPSGJ), (2010-2011), Centre canadien de la statistique juridique. [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
16. Statistique Canada, tableau CANSIM 251-0008. Services correctionnels pour les adolescents (2010). [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
17. Statistique Canada, tableau CANSIM 251-0008. Services correctionnels pour les adolescents (2010). [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) >.
18. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, ministère de la Sécurité publique
19. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, ministère de la Sécurité publique
20. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, ministère de la Sécurité publique

## 9 – Quel est le rendement du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les droits et le bien-être des enfants et des jeunes ?

### RENDEMENT DU SYSTÈME

1. Statistique Canada, tableau CANSIM 102-4307 (information sur les zones), (2007-2009), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
2. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Statistiques de l'état civil (2010), [en ligne], de < <http://www.snb.ca/e/1000/1000-01/e/annual2009-e.asp>>.
3. Statistique Canada, tableau CANSIM 102-0504, *Statistique de l'état civil – Base de données sur les naissances* (2009), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
4. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Statistique de l'état civil 2006-2010.
5. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Statistique de l'état civil 2006-2010.
6. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Statistique de l'état civil 2006-2010.
7. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
8. Statistique Canada, tableau CANSIM 105-0501, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (2011)*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
9. Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2009-2010*, fournis par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé..
10. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, *Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? (2011-2012)*.
11. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, *Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? (2011-2012)*.
12. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, *Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? (2011-2012)*.
13. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, *Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? (2011-2012)*.
14. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, *Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? (2011-2012)*.
15. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, *Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? (2011-2012)*.
16. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, *Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? (2011-2012)*.
17. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, *Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? (2011-2012)*.
18. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, *Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? (2011-2012)*.
19. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, *Sondage de fin d'études secondaires 2012 – Qu'est-ce que t'en penses ? (2011-2012)*.
20. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
21. Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
22. Statistique Canada, *Enquête sur la population active, 2007-2010*.
23. Statistique Canada, tableau CANSIM 252-0052, *Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, 2011*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
24. Statistique Canada, tableau CANSIM 252-0052, *Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, 2011*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
25. Statistique Canada, tableau CANSIM 252-0052, *Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, 2011*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
26. Statistique Canada, tableau CANSIM 252-0051, *Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, 2011*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
27. Statistique Canada, tableau CANSIM 105-0547 (2011), [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
28. Statistique Canada, tableau CANSIM 282-004, *Enquête sur la population active (2011)*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
29. Statistique Canada, tableau CANSIM 282-004, *Enquête sur la population active (2011)*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
30. Statistique Canada, tableau CANSIM 282-004, *Enquête sur la population active (2011)*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
31. Statistique Canada, tableau CANSIM 282-004, *Enquête sur la population active (2011)*, [en ligne], de < [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)>.
32. Gouvernement de Nouveau-Brunswick, Ministère de la Santé *Base de données CSDS (communautaire)*.

## Merci à ces fournisseurs de données!

Le Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse et le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick tiennent à remercier un groupe de contributeurs spéciaux et leurs ministères pour leur dévouement, leur soutien et pour leur apport en données qui nous ont permis d'élaborer le « *Le cadre des droits et du mieux-être des enfants 2012* ».

Merci à:

- Debbie Peters, Responsabilisation et gestion de l'information sur la santé, ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick
- Robert Breau, Gestionnaire – Systèmes et informations, Direction des statistiques de l'état civil, Services Nouveau-Brunswick
- Philippe Godin, Conseiller en gestion de la qualité, Services de traitement des dépendances, de santé mentale et de soins de santé primaires, ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick
- Pam Rippin, Coordinatrice, Responsabilisation et gestion de l'information sur la santé, ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick
- Yuanzhong Shi, Rechechiste, ministère du Développement social, gouvernement du Nouveau-Brunswick
- Marlien McKay, Gestionnaire, ministère du Mieux-être et des Communautés saines et inclusives du Nouveau-Brunswick
- Andy Rauska, Gestionnaire, Service de soutien divisionnel, Travail sécuritaire NB
- Neeru Gupta, Épidémiologiste – Bureau du Médecin-hygiéniste en chef, ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick
- Rebecca Clark-Wright, Conseillère principale en matière de politiques, ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick
- Patrick Comeau, Direction de la mesure et de l'évaluation, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick
- Brenda Little, Direction de l'évaluation, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick
- Diane Lutes, Unité de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick
- Sandra Nickerson, Direction des services aux étudiants, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick
- Denis Chamberlain et Joanne Boleyn-Landry, Division des politiques et de la planification, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick
- Christine LaForge, Directrice adjointe, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

